UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Presented to

The Library

of the

University of Toronto

~~by~~

from the library of
H. T. Gerrans
Fellow of Worcester College, Oxford.
by his Wife.

BINDING LIST FEB 1 1924.

NOTRE FRANCE
D'EXTRÊME-ORIENT

Copyright by Perrin et Cie, 1912.

DU MÊME AUTEUR

Ma première Croisière. 1 vol. Plon (*Épuisé*).

La ville au Bois dormant. 1 vol. Plon.

En Indo-Chine. Mes chasses, mes voyages. 1 vol. Lafitte.

B

JOLI TYPE DE FEMME ANNAMITE

M7993n

Ferdinand François Philippe Marie Laurent
DUC DE MONTPENSIER

NOTRE FRANCE D'EXTRÊME-ORIENT

PRÉFACE

DE

M. LE MYRE DE VILERS

Ouvrage orné de 18 gravures
d'après les photographies de l'auteur

176915
3/12/22

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1913

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

PRÉFACE

Soldat dans l'âme, passionné d'aventures, Mgr le duc de Montpensier aurait désiré entrer dans l'armée où ses ancêtres ont laissé tant de glorieux souvenirs. La politique ne le lui permit pas.

Le prince voulut, cependant, servir son pays et, s'inspirant de l'exemple de son cousin Henri d'Orléans, résolut de participer à notre expansion coloniale en faisant mieux connaître la plus belle de nos possessions d'outre-mer. A cet effet, Mgr le duc de Montpensier entreprit une grande exploration en Indo-Chine et débarqua à Saïgon le 22 janvier 1907.

Convenablement outillé, il visita de nombreuses régions jusque-là ignorées, et, grâce au concours d'un habile collaborateur, prit de nombreux films cinématographiques qui lui permirent de saisir sur le vif les indigènes dans les différentes manifestations de leurs travaux, de leurs fêtes, de leur existence familiale. Ses vues des villages moïs fournissent à l'ethnographie des documents inédits du plus haut intérêt.

Pendant cinq années il visita la Cochinchine, le Cambodge, le Laos, l'Annam, recueillant près des colons, des fonctionnaires, des notables indigènes des renseignements sur les mœurs, les coutumes, l'organisation sociale des habitants, sur l'agriculture et l'industrie. Sa bonne humeur constante lui ouvrait toutes les portes et provoquait la confiance.

Tenant à se rendre compte de la vie matérielle et morale du colon, il se fit planteur de caoutchouc, donnant ainsi un puissant encouragement à cette nouvelle industrie qui doit doubler la prospérité de la Cochinchine en la soustrayant aux dangers de la monoculture rizicole. S'associant aux plaisirs de ses compatriotes, il fonda des prix pour les courses, offrit un aéroplane, ouvrit un club aéronautique, et, comme dernière marque de son attachement à la colonie, fit construire un château à Phan-thiet, sa principale résidence.

Au bout de cinq années de séjour, le prince quitta la colonie, emportant l'estime et l'affection de ceux qui l'ont connu, muni d'abondantes documentations qu'aucun autre explorateur n'aurait pu se procurer.

Malgré les fatigues de cette laborieuse campagne, sa santé n'a pas été éprouvée par le climat; dès son retour il se mit au travail et prépara la publication de deux importants ouvrages. Dans le premier, portant pour titre *En Indo-Chine*, le duc de Montpensier raconte ses voyages et ses chasses; dans le second,

d'ordre économique et scientifique, il fait connaître l'Indo-Chine telle qu'il l'a vue et comprise, en évitant soigneusement, comme la prudence le lui commandait, toute immixtion dans la politique locale. Les personnes qui ont habité la colonie approuveront certainement cette réserve ; elles savent que souvent les critiques dépassent la mesure, qu'on y distribue l'éloge ou le blâme selon les impressions de l'heure.

Cependant, si l'on tient compte des difficultés presque insurmontables que nous rencontrâmes au début de la conquête dans un pays d'une civilisation très avancée dont nous ignorions la langue et même l'écriture, il est de toute équité de reconnaître que l'œuvre de la France en Asie a été considérable et fait honneur au génie de notre race.

Mgr le duc de Montpensier a donc complètement atteint le but qu'il se proposait. En entreprenant son exploration et en publiant *La France d'Extrême-Orient*, il a fidèlement servi le pays.

LE MYRE DE VILERS

NOTRE FRANCE D'EXTRÊME-ORIENT

CHAPITRE PREMIER

HISTORIQUE

Premières relations de la France et de l'Empire d'Annam. — Gia-Long et Mgr de Behaine.

Expédition de Cochinchine (1858). La Cochinchine colonie française (1867). Protectorat du Cambodge (1867).

Mission Doudart de Lagrée et Francis Garnier (1866-1868) et la politique française en Annam et au Tonkin. — Le traité du 15 mars 1874.

Expédition du commandant Rivière au Tonkin (1882). — Opérations de l'amiral Courbet. — Occupation du Delta. — Traité du 25 août 1882 et du 5 juin 1884. — L'affaire de Lang-Son. — Paix avec la Chine.

Occupation du Laos. — Acquisition du territoire de Quang-Tcheou-Wan (1900).

Réunion au Cambodge des territoires de Battambang, Sisophon et Siemreap (1907).

Première organisation administrative. — Le gouvernement des amiraux en Cochinchine. — Les gouverneurs civils.

L'œuvre de pacification au Tonkin. — La mission de Paul Bert.

Le Gouvernement général de l'Indo-Chine et les premiers Gouverneurs généraux.

Les débuts de l'occupation française en Indo-Chine remontent à 1859.

Jusqu'à cette date, les relations de la France avec l'empire d'Annam n'avaient eu aucun caractère permanent d'occupation, et n'avaient été marquées d'aucune intention colonisatrice. Au XVIIe siècle, des missionnaires s'étaient installés dans le pays pour y convertir les indigènes au christianisme, et l'un d'eux, Alexandre de Rhodes, venu au Tonkin vers 1627, y fit même un long séjour.

Plus tard, des commerçants envoyés par la Compagnie des Indes Orientales cherchèrent à nouer des relations en Indo-Chine et en Chine. L'un d'eux, Poivre, avait même reçu en 1748 du Ministre de la Marine, Maurepas, une mission commerciale.

Poivre était entré en relations avec la cour de Hué, et avait obtenu l'autorisation de fonder un comptoir dans la baie de Tourane à Faï-fo. Malheureusement la décadence et la suppression de la Compagnie des Indes ne permit pas à la France de tirer parti des négociations de Poivre, et pendant les années qui suivirent, les missionnaires

seuls perpétuèrent dans ces régions le nom de notre pays.

A la fin du XVIIIe siècle, la France fut amenée cependant à intervenir dans les affaires d'Annam d'une manière plus active.

L'empire d'Annam était alors en proie à de profondes dissensions.

Les partisans des Lé disputaient le pouvoir aux partisans du Nguyên et finalement les Nguyên battus avaient dû se réfugier à la cour du roi de Siam.

C'est là que Nguyen-Anh, plus connu dans la suite sous le nom de Gia-Long, rencontra l'évêque d'Adran, Mgr Pigneau de Behaine. Celui-ci était depuis quinze ans vicaire apostolique en Cochinchine ; il dissuada Gia-Long de recourir à la protection des Hollandais de Batavia et des Anglais du Bengale, et lui vantant la puissance de la France, l'incita à demander son appui.

L'évêque d'Adran espérait ainsi à la fois restaurer Gia-Long sur le trône d'Annam, et, en assurant la domination française en Indo-Chine, convertir le pays au catholicisme.

Gia-Long se laissa aisément persuader, et le 28 novembre 1787 un traité d'alliance offensive

et défensive fut signé à Versailles avec le roi Louis XVI.

Le roi de France promettait à l'empereur Gia-Long une escadre de 20 bâtiments de guerre, 7 régiments, des armes, des munitions et 500.000 piastres en espèces. En retour, le souverain de l'Annam cédait à la France, en toute souveraineté, la ville et la baie de Tourane, et l'archipel de Poulo-Condore ; il accordait aux consuls français la faveur de résider dans tous les ports de la Cochinchine ; toutes les opinions religieuses devaient être libres dans les territoires cédés, des taxes seraient perçues par les Français, suivant les usages du pays, et le roi ne réclamait aucune part sur les taxes.

Enfin si la guerre recommençait dans l'Inde, Gia-Long promettait un secours de 14.000 soldats, et s'engageait à lever une armée de 60.000 hommes pour y défendre nos établissements, si les opérations s'étendaient à la Cochinchine.

Bien que de misérables querelles personnelles aient à ce moment contrecarré l'action pourtant si clairvoyante de Mgr de Behaine, et gêné l'application intégrale du traité, celui-ci n'en marque pas moins une date importante dans l'histoire de nos

relations avec l'Extrême-Orient, car le texte allait servir de base à toute notre politique ultérieure dans ces régions lointaines.

Gia-Long, grâce à l'appui des Français, put réunir une armée, l'organiser et la discipliner. Une flotte fut construite et Gia-Long fut rétabli sur son trône. Hué, Saïgon, Mytho furent fortifiées sur le modèle des forteresses de Vauban, et en 1812 la puissance de Gia-Long devint telle qu'il put reconquérir le Tonkin, se faire connaître en Chine et vivre en paix jusqu'à sa mort en 1820.

Gia-Long n'oublia pas les services que notre pays et en particulier Mgr de Behaine lui avaient rendus : le mausolée superbe qu'il lui fit élever en témoigne encore de nos jours.

Ses successeurs devaient montrer à l'égard de notre pays de tous autres sentiments. Son fils, Minh-Mang, puis Thieû-Tri, et finalement Tu-Duc, tous trois fanatiques et cruels, persécutèrent, en effet, les Français établis en Cochinchine, et particulièrement nos missionnaires.

Bien qu'à ce moment l'opinion fût généralement assez peu portée vers des entreprises lointaines, le gouvernement ne pouvait impunément laisser massacrer nos nationaux. En 1841, 1843, des

vaisseaux de guerre français apparurent sur les côtes d'Annam.

En 1847, Thieû-Tri, sommé de respecter les traités par les amiraux Lapierre et Rigault de Genouilly, leur répondit qu'il n'obéirait pas. On le vit même essayer traîtreusement de surprendre nos vaisseaux dans la baie de Tourane. Une action énergique devenait nécessaire. Une bataille s'engagea, au cours de laquelle la flotte annamite fut détruite.

La leçon ne devait malheureusement pas porter. Tandis que l'escadre française s'éloignait, Thieû-Tri mourait, léguant à son fils et successeur Tu-Duc sa haine contre les Français et son fanatisme.

De nouvelles atrocités ne tardèrent pas à être commises.

En 1856, M. de Montigny chargé de se rendre à la cour de Hué pour présenter à Tu-Duc les réclamations de l'Empereur Napoléon III ne fut même pas reçu, et dut se retirer devant la risée des mandarins. Tu-Duc nous bravait ouvertement. Une nouvelle intervention s'imposait, sous peine de voir le prestige français détruit dans tout l'Extrême-Orient. La France et l'Espagne se décidèrent en commun à entreprendre une action énergique.

L'arrivée de la flotte de l'amiral Rigault de Genouilly devant Tourane marque le point de départ de notre installation en Indo-Chine.

Le 1er septembre 1858, Tourane est pris ; quelques mois après, Saïgon, 17 février 1859, tombe entre nos mains.

Tu-Duc cependant organise la résistance, le climat fait des ravages épouvantables parmi nos troupes ; en quelques semaines notre situation devient critique. Un instant on peut même croire que cette campagne brillamment commencée va avoir un piteux dénouement. La guerre venait d'éclater en Italie entre la France et l'Autriche, et nous nous préparions à lutter contre la Chine. L'amiral Page, qui avait succédé à l'amiral Rigault de Genouilly, ne disposait que d'effectifs insignifiants pour tenir tête à Nguyên-Tri-Phung, le meilleur général de Tu-Duc. Les opérations traînaient en longueur.

Au mois de février 1861, la guerre de Chine est heureusement finie ; l'amiral Charmes débarque à Saïgon et écrase à Ki-Hoa l'armée annamite. Mytho et Bien-Hoa tombent peu après entre nos mains.

Vaincu, menacé même par une insurrection for-

midable qui venait d'éclater au Tonkin, à l'instigation du prince de Lê-Phuong, Tu-Duc demande la paix. Elle fut signée au Camp des Lettrés le 5 juin 1862. Tu-Duc cédait à la France les trois provinces de Saïgon, Bien-Hoa et Mytho, et les îles de Poulo-Condore, il ouvrait au commerce les trois ports de Tourane, Balat et Quang-An, payait à la France et à l'Espagne une indemnité de guerre de 20 millions, accordait enfin aux missionnaires et aux chrétiens indigènes la liberté du culte dans tout l'Empire, s'engageait enfin à ne céder aucune parcelle de son territoire « qu'avec le consentement de l'Empereur des Français ».

Tu-Duc avait également promis d'observer vis-à-vis de la France une paix et une amitié complètes.

Dès qu'il fut débarrassé de son compétiteur Lê-Phuong, Tu-Duc ne songea qu'à éluder ses engagements. Excitant ses sujets contre nous, cherchant par tous les moyens à nous lasser de notre nouvelle conquête, Tu-Duc rendit bientôt une deuxième intervention française nécessaire.

Pour en finir avec les rebelles qui menaçaient nos établissements, il fallait se rendre maître des provinces occidentales de la Cochinchine. Le

19 juin 1867, l'amiral La Grandière parut devant Vinh-Long. Les habitants s'enfuirent épouvantés. Chaudoc et Hatien se rendirent peu de temps après. Le delta du Mékong était à nous. L'amiral La Grandière l'annexa purement et simplement (déclaration du 25 juin 1867).

L'établissement de la France en Cochinchine présente avec la conquête de l'Algérie plus d'un trait de ressemblance. En Cochinchine, comme jadis en Algérie, certains hommes politiques entrevoyaient dans notre jeune établissement le point de départ d'un grand empire colonial. D'autres, au contraire, affectaient de n'y voir qu'un pied à terre provisoire, un gage contre les violences de Tu-Duc. Comme en Algérie, les adversaires de toute expansion coloniale avaient même failli en 1863 obtenir de Napoléon III l'abandon de nos établissements de Cochinchine. L'intervention éclairée et patriotique du marquis de Chasseloup-Laubat, de Duruy, de l'amiral Rigault de Genouilly et de quelques hommes d'Etat, tels que Thiers, réussit seule à empêcher l'évacuation projetée de se réaliser. Comme en Algérie aussi, la possession d'un territoire riche et peuplé, situé au milieu d'un pays plein d'avenir, allait nous

entraîner à reculer les bornes de notre conquête.

Depuis deux siècles, le Siam et l'Annam se disputaient le royaume du Cambodge. En 1863, le roi du Cambodge, Norodom, menacé par Tu-Duc, se tourne vers la France, et lui demande aide et protection. Nous ne pouvions laisser échapper cette occasion d'étendre notre action vers l'Ouest, et sur les rives du Mé-Kong, en repoussant ses avances. Un premier traité signé avec le Siam le 15 juillet 1867 établit définitivement notre influence au Cambodge. Aux termes de ce traité, le roi de Siam renonçait à tout tribut, présent ou autre marque de vassalité de la part du Cambodge, et de son côté, l'Empereur des Français s'engageait à ne point s'emparer de ce royaume pour l'incorporer à ses possessions de Cochinchine[1].

Du coup, notre sphère d'action en Indo-Chine se trouvait doublée.

Le résultat était précieux, car, à ce moment, on commençait à se préoccuper sérieusement de

[1] Un traité signé quelques années plus tard, le 17 juin 1884, devait préciser définitivement notre situation au Cambodge en le plaçant directement sous notre protectorat. Le Cambodge acceptait d'accomplir toutes les réformes administratives, judiciaires, financières et commerciales auxquelles la France jugerait utile de procéder pour faciliter l'accomplissement de son protectorat.

rechercher les moyens de permettre au commerce européen d'atteindre facilement les régions du Sud de la Chine, le Kouang-Si, le Se-Tchouen, le Kouei-Tcheou et le Yun-Nam, dont on devinait les prodigieuses et multiples richesses. La voie du Yang-tse-Kiang, seule pratiquée jusqu'alors, était longue, pénible et coûteuse.

De Soueï-Fou à Shang-Haï les bateaux mettaient deux mois et demi à la descente, cinq à la montée. Les rapides du fleuve ne permettaient le passage en barques que pendant les deux tiers de l'année. Les douanes du Céleste-Empire, les révoltes des populations riveraines gênaient également les relations commerciales. Il devenait indispensable de rechercher une voie plus sûre.

Depuis de longues années déjà, les Anglais cherchaient un passage privilégié par l'Iraouaddy, mais malgré toute la ténacité de Margary et malgré le traité de Tche-Fou de 1876, l'Angleterre n'avait pas réussi à l'atteindre dans des conditions pleinement satisfaisantes. La France, établie à l'embouchure du Mé-Kong en Cochinchine et au Cambodge, tenait au contraire la clef du problème.

Quelques mois après la prise de Saïgon, une brochure très remarquable intitulée *La Cochinchine*

française en 1864 avait fait dans le monde politique une profonde impression. On y réclamait l'extension de notre colonie naissante, et on montrait au gouvernement la route qui devait nous conduire en Chine. L'auteur, qui dissimulait sa véritable identité sous un pseudonyme, était un jeune enseigne de vaisseau de vingt-cinq ans, Francis Garnier. Ce que voulait Françis Garnier, c'était fonder en Indo-Chine un vaste empire colonial français, ouvrir dans la péninsule des routes dans tous les sens et la mettre en relation avec les provinces du Sud de la Chine. Il citait l'exemple des Anglais essayant de pénétrer les mystérieuses régions du Haut-Iraouaddy, et obligés d'étudier le problème par le côté le moins abordable. Il demandait enfin qu'il profitât de notre situation en Cochinchine pour le résoudre à notre profit. Le Ministre de la Marine M. de Chasseloup-Laubat, le Gouverneur de la Cochinchine, l'amiral de La Grandière, avaient été frappés de la justesse de ces vues et séduits par les perspectives brillantes exposées dans le travail de Francis Garnier.

L'exploration pacifique du Mé-Kong fut décidée. De ce jour, notre installation en Cochinchine devenait une entreprise vraiment nationale.

L'histoire de la mission Doudart de Lagrée et Francis Garnier (1866-1868) ainsi que les événements qui suivirent sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les raconter longuement.

Malgré la mort de Doudart de Lagrée, et le profond dénuement où se trouvait la mission quand elle arriva à Shang-Haï le 12 juin 1868, après avoir accompli un trajet de plus de 2.000 kilomètres, à travers des régions inconnues, la mission apportait une série incomparable d'observations économiques et scientifiques.

Si les désastres de la guerre franco-allemande n'étaient venus à ce moment détourner l'attention du gouvernement de la question indo-chinoise, les résultats de cette randonnée héroïque auraient été immédiats.

Malheureusement les circonstances n'étaient pas favorables. Quand Francis Garnier rentra en France, on l'accueillit froidement ; on trouva ses entreprises inopportunes et compromettantes.

Les courageux efforts de Jean Dupuis sur le fleuve Rouge, l'expédition fantastique de Francis Garnier s'emparant d'Hanoï et conquérant le Delta avec une poignée d'hommes en 1873 ne parvinrent pas à secouer l'apathie du gouvernement.

Bien mieux, le 15 mars 1874, une convention était signée avec l'Annam, aux termes de laquelle la France reconnaissait la souveraineté du roi d'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute puissance étrangère.

D'autre part, elle lui promettait gratuitement son appui pour le maintien de l'ordre dans ses États, pour la destruction de la piraterie sur ses côtes, lui offrait à cet effet des armes, des munitions et des navires de guerre. Elle s'engageait, en outre, à fournir à l'Annam des instructeurs militaires, des marins, des ingénieurs et des chefs d'ateliers.

Enfin elle lui faisait remise de tout ce qui lui était dû de l'ancienne indemnité de guerre encore impayée, soit environ 6 millions.

En compensation de ces avantages, Tu-Duc s'engageait à ouvrir trois ports au commerce de toutes les nations : Hanoï, Haïphong et Qui-Nhon, et réservait seulement à la France le droit d'y entretenir un consul assisté d'une force de cent hommes au plus, et investi du droit du juridiction dans les procès entre les Français et les étrangers, et entre les Français et les Annamites, avec le concours d'un magistrat indigène. Tu-Duc s'engageait

également à conformer sa politique extérieure à celle de la France; il reconnaissait la pleine et entière souveraineté de notre pays sur les six provinces de Cochinchine et promettait le libre exercice du culte catholique à tous ses sujets, mais sa conduite antérieure permettait de rester sceptique en face d'engagements de ce genre. On s'en aperçut bientôt. Pour braver la France qui avait proclamé son entière indépendance, Tu-Duc, dès 1876, envoya à l'Empereur de Chine une ambassade et une lettre où il l'assurait « de sa sincérité, de son respect et de son obéissance ». La lettre fut publiée dans la *Gazette officielle de Pékin* et l'ambassade comblée d'honneurs.

Les difficultés s'accrurent rapidement. Les douanes annamites favorisaient la contrebande chinoise, les pirates infestaient les côtes et bravaient nos consuls; sous prétexte de venir dans le Haut-Tonkin chasser les rebelles, les troupes chinoises s'installaient à leur place. Nos soldats cantonnés dans les ports d'Haïphong et d'Hanoï voyaient se masser autour d'eux des bandes de Pavillons-Noirs et de pirates sous l'œil bienveillant de la police annamite, et vu leur petit nombre, se trouvaient dans l'impossibilité d'intervenir. Tu-Duc, de son

côté, suscitait toutes sortes de difficultés à nos représentants et persécutaient les Annamites qui, pendant les années précédentes, avaient manifesté quelque fidélité à la France.

Une nouvelle intervention s'imposait, et cela non seulement contre l'Annam, mais aussi contre la Chine à qui Tu-Duc avait demandé des secours.

C'est ici que se place toute une série d'événements bien connus et qui devaient finalement donner à notre colonie d'Indo-Chine sa configuration politique actuelle.

Au début se place l'expédition confiée au commandant Rivière, qui arriva à Hanoï le 5 avril 1882. Rivière reprend Hanoï d'assaut le 16 avril, enlève Nam-Dinh aux Pavillons-Noirs, il est malheureusement tué le 19 mai au cours d'une sortie sur la route de Son-Tay, non loin de l'endroit où dix ans auparavant Francis Garnier était mort dans des circonstances analogues. Quelques heures avant le départ de cette expédition M. le Myre de Villers, alors gouverneur général de l'Indo-Chine, avait entretenu le commandant Rivière. L'éminent gouverneur qui devait plus tard organiser notre colonie de Madagascar, en soulevant, par son activité et son énergie, l'admiration unanime du

pays, regretta maintes fois la mort du brave Rivière.

Mais cet événement eut pour effet de décider les Chambres à voter les crédits nécessaires pour entreprendre une action immédiate plus énergique. Le général Boët à la tête de 3.700 hommes reprend donc l'offensive au Tonkin, tandis que l'amiral Courbet, à la tête de l'escadre, s'empare des ports de Thuan-An, à l'entrée de la rivière de Hué.

Le 20 juillet Tu-Duc étant mort, ces rapides succès décident son frère et successeur Hiep-Hoa à signer le 25 août un traité dont les conditions étaient avantageuses.

L'Annam reconnaissait le protectorat de la France, cédait la province de Binh-Thuan, rappelait ses troupes du Tonkin, acceptait l'occupation militaire des forts de Thuan-An par une garnison française, le contrôle de la France sur les douanes et les travaux publics, l'ouverture de trois ports au commerce, l'établissement de routes et de télégraphes, l'installation de résidents français dans les chefs-lieux, etc...

Le traité du 25 août n'engageait que les Annamites, il restait à chasser du Tonkin les Pavillons-Noirs et les réguliers chinois.

A la fin d'octobre 1883, l'amiral Courbet prend donc la direction des opérations militaires et attaque Son-Tay et Bac-Ninh. Le 14 décembre, la première de ces places est prise. Sur ces entrefaites, la cour de Hué nous suscite de nouveaux embarras : le successeur de Tu-Duc, Hiep-Hoa, qui avait signé le traité du 25 août, est empoisonné et son parent Kien-Phuoc est proclamé sans le consentement de notre résident à Hué (décembre 1883).

De nouveaux renforts sont heureusement envoyés à ce moment par la Métropole, le corps expéditionnaire s'élève alors à 16.000 hommes et les troupes divisées en deux brigades sous les ordres des généraux Brière de l'Isle et Négrier avancent contre Bac-Ninh. Le 12 mars 1884, après une bataille de quatre jours, la ville est prise; le 18 mars, les Chinois sont également chassés de Thai-Nguyen, le 12 avril de Houng-Hoa et le 1er juin de Tuyên-Quang. L'amiral Courbet, pendant ce temps, menace avec son escadre Haï-Nan et Canton.

Ces succès devaient amener naturellement l'Annam et la Chine à composition.

L'occupation du Delta du Tonkin avait dérouté le parti de la guerre à Pékin, on ne croyait pas que

le Parlement français voterait si vite les crédits nécessaires et que les opérations seraient aussi rapidement menées. Le vice-roi Li-Hong-Tchang se montra donc disposé à accueillir favorablement les propositions de paix qui lui furent faites en avril 1884. Le 11 mai, les préliminaires de Tien-Sin étaient signés.

Le gouvernement annamite n'avait guère de raisons pour résister plus longtemps. Le 5 juin, notre représentant à Hué, M. Patenôtre, signait également avec l'Empeur d'Annam un traité qui confirmait le traité négocié le 25 août 1883 par M. Harmand.

Cet traité consacrait définitivement notre protectorat sur l'Annam.

La paix n'était point pourtant encore assurée, et deux incidents allaient avoir en France des conséquences politiques importantes et un douloureux retentissement.

En juin 1884, le général Millot avait envoyé quelques compagnies de tirailleurs à Lang-Son sur la frontière tonkinoise pour remplacer la garnison chinoise. Avant d'arriver à Lang-Son, au défilé de Bac-Lé, notre colonne, décimée par la chaleur et la fièvre, se heurta à 10.000 réguliers chinois ;

accueillie par un feu meurtrier, elle dut se retirer après avoir eu une centaine d'hommes hors de combat.

Le traité de Tien-Tsin avait été mal accueilli à Pékin. Ce traité se trouvait violé.

Le 25 août 1884, l'amiral Courbet bombardait l'arsenal de Fou-Tcheou, mais ce fait de guerre à si grande distance de Pékin ne devait pas avoir l'effet qu'on en espérait.

A Paris, de nouveaux crédits avaient été votés, et des renforts expédiés. Une nouvelle campagne allait commencer au Tonkin. Il s'agissait d'en finir et de rejeter les Chinois de l'autre côté de la frontière.

Les opérations furent menées avec rapidité et énergie. L'arrivée du général de Négrier devant Lang-Son et la défaite des réguliers chinois amènent à nouveau le Tsung-li-Yamen à prêter l'oreille aux conseils de paix qui lui sont donnés de tous côtés. Le 26 mars 1885 enfin, la paix est faite. On touchait au but.

Pour refouler les Chinois, le général de Négrier avait franchi la frontière chinoise et, le 24 mai, s'était heurté à des forces importantes. Après une lutte sanglante dans laquelle il avait été blessé, il

dut se replier après avoir perdu un tiers de son effectif.

L'attitude de la Chine, qui penchait visiblement vers la paix, ne s'en trouva nullement modifiée, et le 1er avril 1885, elle acceptait les préliminaires de paix. Le gouvernement chinois reconnaissait la convention de Tien-Tsin, signée l'année précédente, et par suite nos droits sur le Tonkin, il s'engageait en outre à respecter nos conventions avec la cour d'Annam, et sanctionnait ainsi tous les traités conclus jusque-là.

L'Indo-Chine était à nous.

La conquête proprement dite était terminée. Il restait à pacifier et à organiser le pays.

Pour établir notre domination sur l'Annam et le Tonkin de nouvelles campagnes étaient encore nécessaires. Les opérations qui suivirent furent longues et pénibles. Elles se terminèrent néanmoins à la fin de 1889 par la soumission des principaux chefs rebelles, dont on acheta l'obéissance par de très larges concessions.

L'occupation du Laos se fit progressivement, soit par l'annexion directe des populations indé-

pendantes de la vallée du Mé-Kong, soit à la suite de traités passés avec le Siam en 1873, 1896, 1902 et 1904.

En 1898, l'Indo-Chine s'est accrue du territoire de Kouang-Tchéou-Wan. Le territoire situé dans le Kouang-Toung a été cédé à bail par la Chine à la France pour une durée de 99 ans, le 10 avril 1898.

Par le même accord la Chine s'est engagée à ne jamais aliéner à d'autres puissances les îles d'Haï-Nan, et les provinces du Yun-nam, du Kouang-Si et de Kouang-Toung, limitrophes du Tonkin.

Elle nous a reconnu également le droit de pénétrer dans ces provinces, d'y fonder des exploitations agricoles ou minières, et d'y construire des chemins de fer.

Plus récemment, une convention signée avec le Siam le 23 mars 1907 a rendu au Cambodge les provinces depuis longtemps contestées de Battambang, de Siem-Reap et de Sisophon.

C'est ce dernier accord en date qui a achevé de donner à notre Indo-Chine ses limites politiques actuelles.

CHAPITRE II

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

I

LE RELIEF

Dans son ensemble, le relief de la Péninsule Indo-chinoise est une dépendance du puissant massif thibétain qui couvre toute la Chine méridionale. A partir de la frontière du Tonkin, les diverses chaînes se différencient et prennent une direction N.-E. S.-E, ne laissant entre elles que des vallées étroites et parallèles. A mesure qu'on avance vers le Sud, ces vallées s'élargissent, les montagnes s'abaissent et deviennent des plateaux plus ou moins accidentés séparant entre elles les bassins du Mékong et les fleuves côtiers.

Bien que l'orographie de l'Indo-Chine procède directement des immenses massifs qui se développent sur le Yun-nam et le Kouang-Si, il n'est

pas impossible d'y distinguer un certain nombre de régions montagneuses et de chaînes qui ont une originalité propre.

Sans doute, au nord du Fleuve Rouge, les massifs granitiques cristallins et gneissiques à travers lesquels les affluents de droite du fleuve se sont frayés un passage, affectent des directions très confuses. Il a fallu toute la science du colonel Friquegnon et de M. l'ingénieur en chef Lantenois, dont les remarquables travaux font autorité en cette matière, pour déterminer, au moins dans ses grandes lignes, l'orographie de ces régions. La direction générale N.-O. S.-E. ne subsiste que dans la vallée du Song-Chay. Plus au Nord, les plissements se font en éventail et quelquefois en suivant une orientation franchement N.-S. On y rencontre cependant des montagnes élevées. Entre le Song-Cay et la Rivière Claire, le Tsi-Con-Link atteint 2.400 mètres. Entre la Rivière Claire et le Song-Cam le massif du Pou-Ta-Ka comporte les sommets d'une altitude sensiblement égale. A l'ouest du Pou-Ta-Ka, au sud de Cao-Bang, le Pia-Ta et le Pia-Ouac atteignent encore 2.000 mètres. Les hauteurs diminuent à mesure qu'on s'avance vers le Sud, le Tam-Dao atteint à peine 1.000 mètres.

Au sud du Fleuve Rouge, la chaîne qui sépare le Fleuve Rouge de la Rivière Noire est encore une des ramifications importantes des montagnes Yunnamaises. On y remarque des formations très complexes. Les terrains primaires et secondaires (schistes et calcaires) y alternent avec des massifs microgranitiques et porphyriques. Ses altitudes très élevées, les plus élevées même du Tonkin y ont été relevées : 2.858 mètres dans le groupe des Aiguilles au sud de Laokay; mais à la différence des massifs qui s'étendent plus au Nord, la direction est franchement N.-O. S.-E. ; le Fleuve Rouge, qui y a tracé sa vallée, a un cours presque rectiligne et à ce point de vue représente la voie de pénétration naturelle par excellence vers le Yunnam et les provinces méridionales de la Chine.

Au sud de ces montagnes, au nord de la grande boucle du Mékong, et jusqu'au 102° de longitude Est, s'étend le *Haut-Laos*. Ce grand massif présente une originalité plus nette. Dans son ensemble, c'est une région très mouvementée et de formation géologique très complexe. On y constate l'existence de granits et de calcaires carbonifères, de schistes et de grès secondaires ainsi que de nombreux terrains métamorphiques. Il est fort

difficile de déterminer la direction des chaînes qui le couvrent. Le capitaine Cupet qui a traversé le Haut-Laos, avec la mission Pavie, remarque que les arêtes montagneuses y sont si nombreuses, les directions s'enchevêtrent tellement, la hauteur des chaînes limitant les bassins des grandes rivières ou ceux de leurs affluents est si peu différente qu'on ne peut guère assigner, à première vue, d'orientation générale au relief autrement que par la direction des cours d'eau les plus importants.

Le charme qui se dégage de cette région très accidentée a été très exactement remarqué par le capitaine Cupet. Une brume inexplicable enveloppe souvent ces montagnes limitant l'horizon à courte distance. On dirait un mélange de poussière impalpable et de fumée dégagées du sol sans cause apparente. Les silhouettes des grandes chaînes apparaissent indécises, à peine estompées sur le ciel, donnant l'illusion de nuages légers avec lesquels on les confond souvent[1].

On y trouve des sommets de plus de 2.000 mètres, comme au Pou-Loï entre le Nam-Het et le Nam-Khan et au Pou-Bia (2.850 mètres) au sud

[1] Mission Pavie. *Orographie et Voyages*, t. III, p. 168 et suiv.

de Xieng-Khouang. Les plateaux eux-mêmes sont assez élevés : le Hua-Pank et le Tra-Ninh ont une altitude moyenne de 1.300 mètres.

Au Nord, la jonction du Haut-Laos avec les chaînes longeant la Rivière Noire se fait par des plateaux de 900 à 1.200 mètres qui s'abaissent même à 300 mètres dans la vallée du Haut-Song-Ma.

Au sud-est du massif du Haut-Laos, s'étend, entre le Mékong et la mer, la *Chaîne annamitique*. Le terme de Cordillère, dont on se sert pour la désigner, est assez impropre en ce sens que cette chaîne, qui s'étend sur plus de huit degrés de latitude, ne représente pas une arête continue. C'est, au contraire, une série de tronçons montagneux s'élargissant en certains endroits en forme de plateaux et où des sommets élevés alternent avec de brusques dépressions.

La Chaîne annamitique commence au sud du Song-La. Les massifs du Pou-Luong (1.200 mètres environ), du Pou-Sang (1.700 mètres), le plateau de Kammon se développent suivant une direction nettement N.-O. S.-E. et deux cols coupent cette succession de montagnes : celui du Hop-Ham et celui de Qui-Hop (800 mètres). C'est par eux que

peuvent s'établir les communications entre Vinh et Pak-Hin-Boun sur le Mékong.

A l'Est, un contrefort transversal de la Cordillère, le Hoanh-Son se détache sur la mer et se termine au cap Vung-Chua. Ce chaînon est coupé près de la mer par un col peu élevé (120 mètres) qui a joué jadis un très grand rôle, aussi bien au point de vue stratégique qu'au point de vue économique dans l'histoire des relations de l'Annam et du Tonkin, c'est la Porte d'Annam.

Bien que les provinces situées au nord du Hoanh-Son appartiennent au Nord-Annam, le Hoanh-Son délimite géographiquement d'une manière encore aujourd'hui très nette, le Tonkin de l'Annam proprement dit.

Au sud du col de Qui-Hop, la Chaîne annamitique présente quelques massifs élevés : le Pou-Hac (2.000 mètres), le Pou-Thuong qui est coupé par le col de Men-Gia (460 mètres), la Dent du Tigre (1.800 mètres). Au sud de la Dent du Tigre, le col d'Aï-Lao (400 mètres environ) interrompt de nouveau la chaîne. C'est le passage le plus important de toute la Cordillère. Facile d'accès, il met en communication Quang-Tri et Hué avec la vallée du Mékong. La route projetée entre Dong-

Ha et Savannaket empruntera le passage en attendant que le rail se substitue à la route.

Au sud de ce point, on retrouve de nouvelles crêtes, parmi lesquelles plusieurs dépassent 2.000 mètres; le Pou-Atouat, en face d'Hué (2.500 mètres), la Mère et l'Enfant (2.100 mètres), entre le Phu-Yen et le Khan-Hoa. Les cols des Nuages (470 mètres) entre Tourane et Hué, d'Ankhé et de Jok-Kao ouvrent des passages à travers la montagne et mettent en relations la côte avec l'arrière-pays du Sud-Annam qui touche au Mékong.

Au Sud-Ouest et au Sud, la Cordillère proprement dite disparaît et fait place à de vastes plateaux de 1.000 à 1.200 mètres d'altitude. Le plateau des Boloven s'étale entre le Se-Don, le Mékong et le Se-Kong à 1.100 mètres d'élévation. Ces trois rivières ont dû se creuser au travers un passage et les rapides de Khône qui gênent encore à l'heure actuelle la navigation du Mékong témoignent des difficultés que le fleuve a rencontrées. A l'Ouest, le plateau des Boloven se prolonge par la chaîne de Pnom-Dangrek qui borde au Nord le Cambodge.

Au Sud, les plateaux de l'Ayum, du Dar-Lac,

du Lang-Bian, des Ma, s'étagent à travers la Cochinchine, mais les sommets les plus élevés qui les surmontent ne dépassent pas 800 à 900 mètres. On touche alors à la Basse-Cochinchine et au Delta du Mékong.

Au delà, entre la grande dépression dont le fond est occupé aujourd'hui par le Tonlé-Sap cambodgien et le golfe de Siam, le sol se relève. Dans la chaîne de l'Éléphant et dans les monts des Cardamomes, on trouve encore quelques chaînons dépassant 1.500 mètres et les îles qui parsèment le littoral indiquent les transformations géologiques qui ont eu lieu dans cette région au cours des âges antérieurs ; mais au nord des monts des Cardamomes, le sol s'abaisse et la large dépression qui s'ouvre entre cette chaîne et celle de Dangrek explique la facilité des relations qui de tout temps ont existé entre le Cambodge et le Siam.

II

LES COTES

Les côtes de l'Indo-Chine ont une longueur de 2.500 kilomètres. Un coup d'œil rapide sur une carte permet de constater qu'elles se développent

du Nord au Sud suivant la forme d'un S allongé dont la boucle supérieure correspondrait au golfe du Tonkin et la boucle inférieure au delta du Mékong.

Leur aspect et leur configuration sont en relation très étroite avec le relief du pays qu'elles bordent.

Au Nord, de la frontière de Chine à Quang-Yen le littoral est très rocheux, très découpé, creusé d'une multitude de baies très sûres abritées derrière des myriades d'îles et d'îlots que nos officiers de marine ont décorés des noms les plus fantaisistes (le Crapaud, le Moine, le Coq, l'Œuf, le Képi, le Chandelier, l'Ours, l'Encrier, le Lapin, etc...). Celles de Ké-Bao, de Cac-Ba, de la Table, l'île Rousse et l'île Madeleine sont les plus considérables. Elles avoisinent la magnifique baie d'Along dont les falaises abruptes et sauvages, les grottes ont été si souvent citées comme l'une des curiosités les plus remarquables de l'Indo-Chine.

De Quang-Yen au cap Chou-May, les montagnes s'éloignent du littoral et la côte devient basse, sablonneuse et monotone. Au Nord, les bouches du Thaï-Binh, du Fleuve Rouge, du

Song-Ma découpent seules les côtes plates du delta du Tonkin et du Thanh-Hoa.

Au cap Vung-Chua, le Hoanh-Son, qui se détache de la Cordillère annamitique, détermine un éperon rocheux mais qui ne rompt qu'un instant la monotonie de cette côte basse rectiligne, bordée de dunes, battue par la houle Nord-Est et si redoutée des pêcheurs annamites qu'ils l'ont surnommée la Côte de Fer.

Au delà du cap Chou-May, la côte change complètement d'aspect. Les montagnes bordent la mer en fermant l'horizon. Le littoral s'accidente immédiatement et forme la magnifique et spacieuse rade de Tourane. Des îles nombreuses, les Lao-Ray, Culao-Cham, rompent la monotonie du large.

A partir du cap Batangan, la côte se dirige vers le Sud, droite, abrupte et sans îles. Elle reste capricieusement découpée et creusée d'une multitude de baies : baies de Tan-Quan, de Vuong-Moc, de Vuong-Bac, de Da-Dieng, de Binh-Coi, de Binh-Cang, de Cam-Ranh.

Du cap Padaran au cap Saint-Jacques, s'étend une sorte de zone de transition. Les montagnes sont maintenant plus éloignées de la mer, elles

sont d'ailleurs peu élevées, puisqu'il ne s'agit plus que des derniers contreforts méridionaux de la Cordillère annamitique. La côte présente des baies très ouvertes et des caps peu accusés : baies de Phan-Ri et Phan-Thiet, cap Baké, pointe Kéga, pointe Guio.

Au cap Saint-Jacques, le paysage change totalement : à la montagne succède le delta. Le rivage redevient plat, coupé des seules embouchures du Dong-Naï et du Mékong. D'anciennes îles, aujourd'hui réunies au rivage par les alluvions du fleuve et qui émergent de la plaine environnante rompent seules l'uniformité de la côte. La pointe de Camau qui s'avance comme un coin vers le Sud dans la mer et qui constitue la pointe méridionale de la colonie se rattache au delta du Mékong. Les baies qui la découpent sont très ouvertes et ne sont d'aucune utilité pour la navigation (baies de Cua-Lon, de Cay-Duong, de Rach-Gia, de Canh-Rai).

Au Nord, à partir du cap de la Table, le littoral redevient rocheux et accidenté en raison de la proximité des montagnes cambodgiennes. De nombreux archipels bordent la côte (île du Milieu, Phu-Quoc, îles Rong et Rong-Sam-Lam, etc...) ;

mais ces îles sont trop éloignées de la côte pour protéger efficacement les baies (baie de Kompong-Som) qui restent trop ouvertes : aussi ne trouve-t-on dans cette région aucun port convenable. Il convient également d'ajouter qu'un exhaussement constant du rivage, qu'augmente encore le dépôt des alluvions charriées par les fleuves, ne donnent pas à ces baies une profondeur suffisante.

III

LES COURS D'EAU

L'orographie de la péninsule indo-chinoise conditionne son hydrographie. La suite des montagnes qui la traverse du Nord au Sud et qui par endroits se rapproche tout près de la mer n'a permis nulle part l'établissement de grands fleuves transversaux orientés de l'Est à l'Ouest ou de l'Ouest à l'Est.

Toute l'hydrographie de l'Indo-Chine se résume au Nord dans le bassin du Fleuve Rouge et à l'Ouest dans celui du Mékong qui, comme le précédent, descend des montagnes du Yun-nam, mais qui doit longer et contourner toute la chaîne annamitique avant de trouver une issue vers la mer.

Les autres fleuves côtiers sont sans importance au moins au point de vue de la longueur.

Le Fleuve Rouge ou Song-Caï prend sa source au Yun-nam, au sud du lac de Tali, sous le 26° de latitude Nord, à une altitude de 2.000 mètres. Après un cours assez tourmenté en Chine, il entre au Tonkin et le traverse en ligne droite entre deux chaînes montagneuses qui le dominent par endroits à gauche de 1.000 mètres, à droite de plus de 2.500 mètres.

Son cours se ressent naturellement de ce voisinage. Entre Man-Hao et Yen-Bay on ne compte pas moins de 30 rapides qui rendent la navigation très périlleuse.

A partir de Yen-Bay, la vallée, jusque-là très étroite, s'élargit. A Lao-Kay le fleuve n'a pas plus de 150 mètres de largeur, en amont de Vietri il en a déjà plus de 1.000.

Après son confluent avec la Rivière Noire (à droite) et la Rivière Claire (à gauche), le Fleuve Rouge se répand sur de vastes étendues que parsèment pendant la saison des basses eaux d'immenses bancs de sable. Son delta qui englobe les provinces les plus riches du Tonkin commence peu après Viétri.

Avant Hanoï, le Song-Caï se divise en deux branches, l'une, le Day, se dirige vers le Sud et passe à Ninh-Binh, l'autre continue vers l'est, passe à Hanoï et à Hong-Yen, et se subdivise en une foule de bouches (Cua Dien-Ho, Cua Traly, Cua Balat).

La Rivière Noire (Song-Bo) et la Rivière Claire (Song-Co) ont un cours et un régime tout à fait analogues à ceux du fleuve principal. La première descend parallèlement au Fleuve Rouge jusqu'à Hanoï, à cet endroit elle se heurte à un contrefort montagneux qui l'oblige brusquement à remonter vers le Nord ; mais, coulant dans cette direction, elle ne tarde pas à rencontrer le Fleuve Rouge. La Rivière Noire n'est guère navigable. Les chaloupes la remontent jusqu'à Cho-Bo, mais au delà, seules les pirogues des Thaï blancs peuvent la remonter ; pendant les hautes eaux, les tourbillons interrompent même toute circulation.

La Rivière Claire est accessible aux sampans indigènes jusqu'à Ha-Giang, c'est-à-dire presque jusqu'à la frontière chinoise, sauf pendant la période des hautes eaux, mais les chaloupes ne vont pas au delà de Tuyen Quan. La Rivière Claire, dont le cours est moins encaissé que celui

de la Rivière Noire, reçoit quelques affluents importants : le Song-Chay qui vient de Chine et le Song-Day qui longe le massif du Tam-Dao.

Le Thaï-Binh est un fleuve qui se jette dans le golfe du Tonkin au nord du delta du Fleuve Rouge. Formé de la réunion de plusieurs rivières (Song-Cau, Song Thuong, Song-Luc-Nam) qui descendent de la région montagneuse environnant Thaï-Nguyen et Lang-Son, le Thaï-Binh a collaboré à la formation du delta du Tonkin.

Comme le Song-Caï, le Thaï-Binh, dès qu'il arrive dans la plaine, se divise en plusieurs branches et se jette dans la mer par un très grand nombre de bouches (Cua Nam-Trieu, Cua Cam, Cua Lac-Tray, Cua Van-Uc, Cua Thaï-Binh, etc.). La navigation y est également restreinte. Sur le fleuve principal elle ne dépasse pas Dap-Cau et Bac-Kan sur le Song-Cau, son affluent le plus important.

A travers le delta tonkinois, les diverses embouchures du Song Caï et du Thaï-Binh sont reliées par de nombreux canaux : le canal des Bambous, le canal de Nam-Dinh, le canal des Rapides permettant à la navigation très active de cette région de passer indistinctement d'un bassin dans

l'autre et de desservir toute la plaine deltaïque.

Le régime du Fleuve Rouge est très variable suivant les saisons. De fin décembre à fin mars les eaux basses ; mais à partir du mois d'avril, mai, les pluies qu'apporte la mousson du Sud-Est et qui tombent sur les hauts plateaux où le fleuve et ses affluents prennent leurs sources, le grossissent très rapidement. A Hanoï, on a enregistré en 1904 et 1907 des crues de 10 et 11 mètres. Le cours du fleuve a alors une vitesse qui dépasse parfois 10 mètres à la seconde.

Pendant cette période des hautes eaux, la navigation devient très active. Les chaloupes à vapeur peuvent remonter jusqu'à Lao-Kay. Pendant le reste du temps, seules les jonques indigènes peuvent circuler, car elles n'ont qu'un très faible tirant d'eau. Au delà de Lao-Kay, les courants et les rapides rendent la navigation très dangereuse. Les sampans remontent cependant le fleuve jusqu'à Man-Hao, mais à partir de ce point toute circulation par voie fluviale devient impossible et on doit transborder marchandises et voyageurs à dos de mulet.

Pour les nombreuses populations qui habitent le delta, le Fleuve Rouge, c'est à la fois une

source de richesse et de difficultés multiples. Afin de se préserver des inondations, les Annamites ont depuis longtemps dû construire de nombreuses digues. Il en existe même en certains endroits deux et même trois rangées parallèles de façon que la rupture de l'une n'entraîne pas de trop graves inondations. L'administration les entretient et les renforce. Malheureusement les eaux du fleuve sont tellement chargées de limon que l'on a à lutter, en même temps, contre une autre difficulté : l'exhaussement constant du lit du fleuve, et on ne parvient pas à éviter complètement les inondations. Certaines ont été terribles. En 1903, deux digues importantes s'étant rompues, 210.000 hectares de rizières furent détruits, entraînant pour plus de 18 millions de francs de dégâts. En 1909, encore 15.000 hectares ont été anéantis.

L'apport des alluvions charriées par le Fleuve Rouge gêne aussi beaucoup la navigation dans le delta. Les embouchures du fleuve sont fermées par des bancs, que seuls les navires de faible tirant d'eau peuvent franchir. Le Cua Cam et le Cua Nam-Trieu, au Nord, s'ensablent moins vite, mais les gros navires qui viennent à Haïphong sur le Cua Cam ne peuvent pénétrer dans le port qu'au

moment de la marée, et encore doit-on sans cesse procéder à des travaux de dragage pour éviter l'envasement du port.

Le Mékong est le plus considérable des fleuves indo-chinois. Sa longueur totale ne paraît pas encore très exactement connue, les uns lui donnent un cours de 4.200 kilomètres, d'autres 4.840 kilomètres. Son bassin est évalué à 1 million de kilomètres carrés, soit à une surface équivalente à près de deux fois la France. Le Mékong, qui prend sa source dans l'est du plateau du Thibet, a déjà franchi près de 2.000 kilomètres quand il pénètre en Indo-Chine.

Lorsqu'il entre au Laos, c'est déjà un grand fleuve de 300 à 400 mètres de largeur. Son lit est malheureusement encombré de roches qui rendent toute navigation impossible. De Xieng-Sen à Vien-Tian, le Mékong franchit de nombreux rapides, mais les pirogues indigènes peuvent déjà circuler sans trop de danger.

Entre Xieng-Sen et Vien-Tian, le Mékong reçoit plusieurs affluents importants : le Nam-Beng, le Nam-Hou qui se jette un peu au nord de Louang-Prabang et le Nam-Chan qui atteint le fleuve à

Louang-Prabang même. Le Nam-Hou est une grande rivière qui descend du Nord et qui est navigable pendant toute l'année sur plus de 150 kilomètres. Le cours du Nam-Hou a été jadis exploré par Doudart de Lagrée qui a décrit cette grande masse d'eau noirâtre très profonde qui coule entre des rochers majestueux, aux formes tourmentées et pittoresques. Sur plus de 12 kilomètres des rochers ont été sculptés par des artistes indigènes, les uns représentent des figures humaines, les autres des animaux, éléphants, buffles, singes, crocodiles. Son affluent, le Nam-Bac, présente des figures semblables. Les arbres et les gazons des rives ont aussi des formes d'animaux. A l'époque de la fête des eaux, les indigènes réparent chaque année les ouvrages qui auraient pu être endommagés.

A Vien-Tian, le Mékong n'est plus qu'à 300 mètres d'altitude, mais de nombreux rapides entravent encore son cours. Ceux de Kemmarat, de Khône, de Préapatang sont les plus connus. Si l'on met à part un bief de 500 kilomètres qui s'étend entre Vien-Tian et Savannaket, la navigation reste dangereuse dans ces régions. Au delà de Thasakou, le fleuve n'est praticable qu'aux

radeaux et aux pirogues indigènes. De Kemmarat à Pak-Moun sur une distance de 160 kilomètres, entre l'embouchure de Se-Bang-Hien et du Se-Moun, le Mékong se trouve parfois ramené d'une longueur de 5 à 600 mètres à une largeur de 40 à 50 mètres. Il franchit avec une vitesse vertigineuse ces trois passages.

M. le Dr Harmand, qui a exploité l'un des premiers cette section du Mékong, l'a décrite avec une exactitude saisissante :

« En ce point, dit-il, le lit du fleuve se rétrécit, des berges d'argile et de sable, mollement ondulées, disparaissent pour faire place à d'énormes rochers d'aspect triste et sauvage, quelquefois taillés à pic comme un coup de ciseau gigantesque. Le fleuve, aux eaux désertes et sombres, prend l'aspect d'un canal entre deux murailles cyclopéennes et acquiert une profondeur énorme. Le courant est fort, mais uniforme et sans rapides... La force du courant oblige, de place en place, les hommes à grimper sur les rochers et à haler les pirogues l'une après l'autre au moyen de longs câbles de rotin. Puis ils redescendent à bord ruisselants d'eau et de sueur, se remettent à la pagaie ou à la gaffe, pour recommencer bientôt le

manège, dans les endroits où la ligne de grand courant se rapprochant d'une des murailles ne permet plus d'avancer... Après les rapides, le Mékong s'élargit peu à peu et les rochers se recouvrent de limon desséché. Mais il est toujours aussi encaissé d'une vingtaine de mètres, au-dessous du faîte des falaises, où se dressent de vilains bambous, jaunes et sans feuilles, pareils à d'énormes balais et de maigres arbres à huile. C'est triste à mourir. Les rives sont complètement désertes : qui donc voudrait vivre au milieu d'une pareille désolation ! Quelques sternes au bec rouge ou jaune et des vanneaux criards animent seuls le paysage. Plus loin les rives se relèvent à pic, atteignant par endroits jusqu'à 50 mètres de hauteur... Le fleuve présente ainsi une série d'étranglements et de bassins qui se succèdent comme les grains d'un chapelet ; à chaque étranglement, un rapide[1]. »

En aval de Muong-Khong, commencent les fameux rapides du Khône, véritables cataractes, parsemés d'îles recouvertes d'épaisses forêts. Francis Garnier, qui les a rencontrés en remon-

[1] Dr Harmand. *Le Laos et les populations sauvages de l'Indo-Chine ; Tour du monde*, 1880.

tant le fleuve, a donné la description suivante de cette partie très curieuse du Mékong :

« Les chutes de Khône sont précédées par un immense et magnifique bassin qui a environ une lieue et demie dans sa plus grande dimension et une quarantaine de mètres de profondeur. Il est limité au Nord par un amas compact d'îles au milieu desquelles surgissent pour la première fois quelques collines. C'est au travers de ce groupe d'îles et par vingt canaux différents que les eaux du fleuve, quelque temps retenues dans les sinuosités de leurs rives, se précipitent dans le tranquille bassin où elles viennent se confondre et s'apaiser. A l'extrémité ouest de ce bassin et sur la rive droite du fleuve s'élève un groupe de montagnes. On sent que c'est là le point de départ de l'arête rocheuse qui est venue barrer malencontreusement le cours du fleuve. En traversant le bassin, on aperçoit successivement à l'entrée de chaque bras des chutes d'eau, différentes d'aspect et de hauteur, qui ferment l'horizon de leur mobile rideau d'écume. Les eaux ne tombent point cependant partout en cascades. Dans quelques bras longs et sinueux, elles ont aplani l'obstacle et coulent en torrent. Ce sont là des pas-

sages dont profitent les indigènes pour faire passer leurs barques. Les deux canaux les plus importants et les cataractes les plus belles se trouvent dans les deux bras extrêmes du fleuve. Là, on voit des chutes d'eau de plus de 15 mètres de hauteur verticale et d'une longueur qui atteint parfois un kilomètre. La ligne des cataractes atteint, décomposée en plusieurs tronçons, un développement total de 12 à 13 kilomètres. Au-dessus, le fleuve se rétrécit un instant jusqu'à ne plus mesurer que la moitié de cette dimension, puis il s'épanouit de nouveau sur l'immense plateau de rochers qui précède les chutes [1]. »

Dans la partie moyenne de son cours, c'est-à-dire entre Vien-Tian et Kratié, le Mékong reçoit quelques affluents considérables. Ce sont, à gauche et descendant des massifs du Haut-Laos et de la Cordillère annamitique : le Nam Ngoum, le Nam San, le Nam Kha-Dinh le Nam Hin-Boum, le Sé Bang-Faï, le Sé Bang-Kien, le Sé Don et le Sé Kong qui lui arrive grossi du Sé San et du Tonlé Srépok. Ces rivières sont accessibles aux pirogues indigènes sur une bonne partie de leur

[1] Fr. Garnier. *Voyage et exploration en Indo-Chine*, t. I, p. 176.

cours et constituent un réseau de voies de communication d'une utilité très appréciable pour pénétrer dans tout le pays Laotien.

A droite, le Mékong reçoit le Sé-Moun. C'est un affluent considérable qui, grossi du Nam-Si, roule un volume d'eau énorme. Si à Pimoun, à quelques kilomètres du confluent avec le Mékong, des chutes n'interrompaient pas la navigation, le Sé-Moun serait une voie de pénétration magnifique pour aller par Oubône de la vallée du Mékong jusqu'à Khorat en plein pays siamois, malheureusement c'est un obstacle naturel qui sera sans doute encore longtemps infranchissable.

A Kratié, où commence son cours inférieur, le Mékong devient navigable en toute saison. A Kompong-Chan, on entre dans la grande dépression cambdogienne, la pente devient très faible et le fleuve s'étend largement. En amont de Pnom-Penh commence le delta du Mékong : celui-ci, au lieu dit les Quatre-Bras, se divise en deux branches. L'une, le Tonlé-Sap, se dirige vers le Nord-Ouest et la région des Lacs. L'autre continue vers le Sud-Est et la mer.

La première, pendant la saison des crues, verse le trop-plein du fleuve dans les lacs cambodgiens,

mais, à la saison sèche, le courant se retourne et le Tonlé-Sap envoie ses eaux au Mékong. Alternativement émissaire des lacs ou du fleuve suivant la saison, ce bras, long de 120 kilomètres, a 1.000 mètres de largeur devant Pnom-Penh, il est soumis à l'influence des marées tout comme le Mékong du reste jusqu'au rapide de Sambor.

La région des Lacs se compose de trois cuvettes distinctes : le Veal Phuoc, ou plaine de boue, très peu profond (30 à 40 centimètres d'eau en saison sèche), le Petit Lac qui, en dehors du chenal central, n'est pas sensiblement plus profond et le Grand Lac situé entre la rivière de Battambang et celle de Pursat, qui a une profondeur d'un mètre environ pendant les basses eaux. La largeur moyenne de ces trois lacs atteint une trentaine de kilomètres, leur longueur 140 kilomètres. Au moment des hautes eaux ces limites disparaissent sous une immense nappe d'eau. Aux eaux du Mékong viennent s'ajouter celles d'une multitude de rivières qui descendent de la chaîne du Dang-Rek au Nord et des monts des Cardamomes au Sud-Ouest et sont pour la plupart accessibles aux petits vapeurs ; à gauche, la rivière de Siem-Réap qui conduit aux monuments d'Ang-Kor, le Stung-Sen,

à droite le Stung-Sang-Ké qui mène à Battambang, le Stung-Pursat qui met en communication Pursat avec le Grand Lac. A cette époque, la zone d'inondation quintuple la surface du lac et les chaloupes à vapeur arrivent à Battambang qui, en saison sèche, est à 70 kilomètres du Lac.

Immédiatement au-dessous de Pnom-Penh, le fleuve se divise en deux branches qui se dirigent parallèlement vers le Sud-Est pendant 200 kilomètres. Celle de l'Ouest, Hang-Giang, ou fleuve de Bassac, est navigable à l'époque des hautes eaux pour les canonnières et seulement pour les barques du pays pendant la saison sèche. Ses rives couvertes de rizières et de villages sont assez peuplées. Le fleuve traverse successivement Chaudoc, qui est relié à Hatien sur le golfe de Siam par le canal de Vinh-An, Long-Xuyen qui communique par un canal avec Rach-Gia, Daï-Ngaï d'où une rivière canalisée ouvre une route aux chaloupes jusqu'à Soc-Trang et Bac-Lieu à travers des rizières magnifiques. A Daï-Ngaï, le Bassac se divise en trois bras : Cua-Dinh-An, Cua-Ba-Thac, Cua-Tran-Dé qui se jettent dans la mer.

La branche orientale, Tien-Giang, ou Fleuve Antérieur, est navigable en toute saison pour tous

les navires calant 3 mètres. Plus large que la précédente, elle arrose des plaines peuplées très fertiles, couvertes de rizières. Le Tien-Giang se ramifie en une foule de bras secondaires ou arroyos et répand ses eaux sur les immenses terrains d'inondation de la plaine des Joncs. Avant d'atteindre Vinh-Long, il se divise en trois grandes branches (cua) au Nord, celle de Mytho (cua Thio) est la plus importante. Les jonques annamites et les vapeurs fluviaux la remontent sans difficulté. Au centre se trouve celle de Bentrée et au Sud celle de Vinh-Long et Tra-Vinh qui se subdivise encore avant d'atteindre la mer.

Le delta du Mékong est l'un des plus vastes du globe. Sa base vers la mer n'a pas moins de 600 kilomètres et en avant du littoral des bas-fonds le prolongent à plus de 50 kilomètres. C'est un ancien golfe qui a été comblé par les apports du fleuve. Au milieu du delta on reconnaît encore, dans les éminences qui en parsèment la surface, les anciennes îles qui émergeaient du golfe : Nui Sap, Nui Sen, Nui Ba-Thé, Mon Soc, Mon Dat. L'archipel de Poulo-Condore est lui-même sur une plateforme que recouvre à peine 20 à 30 mètres d'eau. Il est vraisemblable qu'un jour viendra où ces îles

se trouveront rattachées au continent. Le grand fleuve modifie incessamment ses rives, ses îles, ses arroyos ainsi que les plaines de son delta. Les bancs de sable qu'il charrie sont d'ailleurs un obstacle à sa navigation, les grands navires ne peuvent le remonter à marée basse.

Les obstacles qui barrent le cours du Mékong depuis son entrée en Indochine, et les alluvions que le fleuve arrache aux flancs des montagnes qu'il côtoye ne permettront d'ailleurs jamais de faire de cette grande artère fluviale une voie navigable de grande valeur. Son débit est en outre très irrégulier. Les pluies apportées par la mousson du Sud-Ouest, de juin à octobre, et qui succèdent à la fonte des neiges dans le Thibet produisent des crues pendant lesquelles le courant est trop violent pour permettre la navigation et l'utiliser sans danger; au contraire, pendant la saison sèche, d'octobre à mai, on risque de ne plus pouvoir avancer faute d'eau. En effectuant divers travaux d'aménagement, on pourra faciliter la navigation — et on l'a déjà fait en plusieurs points. On ne pourra jamais supprimer tous les obstacles et donner au Mékong la valeur économique et commerciale qu'ont la plupart des grands fleuves

chinois. Nous verrons ultérieurement comment le commerce l'utilise pour ses transports.

Au nord de la colonie, les eaux du Thaï-Binh viennent se déverser dans le delta du Tonkin. Au Sud, et presque symétriquement, le Dong-Naï vient mêler ses eaux dans les mêmes conditions à celles du Mékong. Le Dong-Naï prend sa source au sud de l'Annam, à 1.200 mètres d'altitude dans le massif du Lang-Bian. Les régions qu'il traverse sont pittoresques et grandioses.

Encombré de roches et encaissé entre de hautes rives, le Dong-Naï se précipite de rapides en rapides et n'est pas navigable même assez loin après sa sortie des montagnes. Un banc de roches barre son cours en aval de Bien-Hoa et les navires ne peuvent le franchir qu'à marée haute.

Le Dong-Naï reçoit à droite, à 10 lieues de la mer, la rivière de Saïgon qui vient des contreforts méridionaux de la Cordillère annamitique, puis les deux Vaïco, le Vaïco oriental et le Vaïco occidental. Le premier, le Vaïco oriental, est seul navigable pour les navires calant 2 à 3 mètres. Autour de Saïgon, toutes ces rivières se divisent et se subdivisent en d'innombrables arroyos communiquant entre eux et avec ceux du Mékong, de telle sorte

que Saïgon, quoique situé en dehors du delta du Mékong proprement dit, est quand même le principal débouché de toutes les marchandises qui entrent en Cochinchine au Laos ou au Cambodge ou qui en sortent.

En dehors des quatre fleuves qui viennent d'être étudiés, Fleuve Rouge et Thaï-Binh, Mékong et Dong-Naï, les autres cours d'eau de la péninsule ont une importance tout à fait secondaire. Ce sont de petits fleuves côtiers sans développement en raison de la proximité des montagnes avec la mer.

Du Sud au Nord on rencontre :

Le Son-Caï ou rivière de Phan-Rang ;

La rivière de Nha-Trang ;

Le Song-Darang et le Song-Ca-Co ou rivière de Phu-Yen.

La rivière d'Ana-Nhon qui draine une partie de la province de Binh-Dinh et le Song-Pakhuc la province de Quang-Ngaï ;

La rivière de Tourane, dont un affluent dessert Faï-Fo, est navigable sur 80 kilomètres.

La rivière de Hué est courte, mais importante au point de vue économique, et très pittoresque avec ses rives bordées de bambous et ses habita-

tions indigènes qui se dissimulent dans la verdure.

La rivière de Deng-Ha et le Song-Giang dans le Quang-Binh.

Dans les provinces du Ha-Tinh, de Nghé-An et de Thanh-Koa, les trois provinces septentrionales de l'Annam, la Cordillère s'écarte de la mer et a permis aux rivières de prendre un développement un peu plus considérable.

Le Song-Ca, qui descend du Pou-Li dans le Haut-Laos, aboutit à la mer près de Vinh après un cours de 600 kilomètres. C'est un fleuve encombré de rapides. Le capitaine Cupet en a rencontré 117 entre Muong-Hua-Huong et Cua-Rao, mais les sampans peuvent les franchir. Au-dessous de Cua-Rao, les chaloupes à vapeur peuvent circuler pendant la période des hautes eaux.

Le Song-Ma qui prend sa source dans la région de Dien-Bien-Phu et le Song-Chu qui naît près de Sam-Neua, sont, comme le précédent, encombrés de rapides et accessibles à la navigation d'une manière très irrégulière. Le Song-Ma et le Song-Chu forment au sud du grand delta du Fleuve Rouge, un petit delta : le Thanh-Koa.

IV

LE CLIMAT

La situation géographique de l'Indo-Chine, son étendue, sa configuration physique, les montagnes qui la couvrent et empêchent les vents venant de la mer de pénétrer dans certaines régions, le voisinage ou l'éloignement de la mer sont autant de causes qui diversifient le climat de l'Indo-Chine.

Aussi, bien que notre colonie d'Indo-Chine soit située dans la zone tropicale et soit dotée d'un climat qu'on est convenu de qualifier de tropical, doit-on faire des réserves sérieuses à ce sujet et indiquer que cette règle subit d'assez nombreuses dérogations suivant le pays que l'on considère en particulier.

La température est presque toujours élevée et dans l'ensemble elle est caractérisée par des écarts très faibles, les moyennes ne sont pourtant pas partout les mêmes suivant qu'il s'agit de la Cochinchine, de l'Annam ou du Tonkin. En Cochinchine, à Saïgon, la moyenne maxima est de 33°

et la moyenne minima de 24°5. En Annam, à Hué, la moyenne maxima est de 36°, la moyenne minima est de 15°6. Au Tonkin, il existe un véritable hiver. Dans le delta, la moyenne des minima de février est de 13°8 et sur les plateaux de la haute région, l'hiver est beaucoup plus sensible.

Ces moyennes elles-mêmes ne représentent que des données relativement fictives, d'autant plus que les observations que l'on possède sont en général assez incomplètes et portent sur un nombre d'années assez restreint. De plus, le climat de Saïgon ne représente pas le climat de la Cochinchine tout entière, ni celui de Hué celui de tout l'Annam.

Le climat du nord de l'Annam est très semblable à celui du Tonkin et celui du sud de la même colonie se rapproche beaucoup plus du climat de la Cochinchine que du climat de Hué. Le voisinage de la mer ou de la Chaîne annamitique modifie également dans des proportions très notables le climat normal du pays. Certaines stations élevées comme le plateau du Lang-Bian jouissent d'une température beaucoup moins haute que les régions voisines et plus basses. Au Laos, la

proximité des montagnes qui met le pays à l'abri des influences marines, la température comporte des écarts souvent considérables. A Vien-Tian, on note des moyennes de 14° en décembre et à Xieng-Khouang des moyennes de 6° à la même époque tandis que pendant les mois de mars, avril, mai, des températures de 27°, 30°, 34° ne sont pas rares.

Les moussons qui soufflent avec régularité sur toute la péninsule indo-chinoise établissent une uniformité beaucoup plus grande dans le régime des vents de l'Indo-Chine. Le régime des moussons est particulièrement régulier dans le Sud et il le serait également dans le nord de la péninsule si le voisinage des côtes d'Annam et du Tonkin ne les faisait dévier et souffler du Sud-Est au lieu du Sud-Ouest.

Les typhons sont des vents très violents qui accompagnent souvent les moussons. Ce sont des tourbillons qui sont particulièrement dangereux dans le golfe du Tonkin et sur les côtes d'Annam. On les redoute de juin à septembre au Tonkin et de septembre à novembre en Annam. Les typhons occasionnent souvent des dégâts considérables en projetant sur les rivages et sur les

côtes basses des millions de mètres cubes d'eau. Le typhon de 1903 a fait à Hanoï plus de 3.000 victimes et anéanti des espaces considérables de rizières.

Le régime des pluies étant en relations directes du régime des vents est par suite régulier surtout dans le Sud. Au Cambodge et en Cochinchine, la saison des pluies correspond à la saison de la moisson d'été (mai à octobre). Au Tonkin, le régime des pluies est moins régulier. Les mois de juillet, août et septembre, pendant lesquels souffle la mousson sont certainement très pluvieux, mais d'autres mois ne le sont guère moins. Sur les côtes d'Annam, la mousson d'hiver qui s'est chargée d'humidité en passant sur les mers de Chine occasionne des pluies d'hiver d'autant plus considérables que l'on descend davantage vers le Sud.

Le régime des pluies est d'ailleurs dans l'ensemble assez inégal. Certaines années sont très humides, d'autres très sèches. Il en résulte soit des inondations, soit des sécheresses non moins désastreuses pour l'agriculture.

La tension électrique qui est élevée particulièrement au Tonkin rend le climat humide et chaud de l'Indo-Chine assez difficile à supporter en général

pour l'Européen. Les côtes et les régions basses qui, au premier abord, sembleraient malsaines, sont encore plus salubres que les montagnes à cause de la proximité de la mer qui y entretient ordinairement une brise pure et vivifiante. Les régions élevées généralement boisées occasionnent souvent des fièvres que l'on attribue à l'accumulation des détritus végétaux qui y pourrissent et aux brouillards. Quelques régions élevées comme le Tran-Ninh, le Lang-Bian, le Tam-Dao ou le Naï-Ong sont saines parce que les plateaux sont en général dénudés et que les vents peuvent purifier l'atmosphère.

CHAPITRE III

L'EXPANSION KMER ET ANNAMITE DANS LA PÉNINSULE INDO-CHINOISE

Les Khmers et les Chams en Indo-Chine. — L'expansion annamite et chinoise. — Formation de l'Empire d'Annam. — Les populations indo-chinoises actuelles.

Malgré les nombreux travaux de détail déjà publiés, notamment par les soins de l'École française d'Extrême-Orient, l'ethnographie de l'Indo-Chine reste à faire. L'Indo-Chine a subi tant d'invasions et vu tant de migrations que, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est guère possible de construire autre chose que des hypothèses plus ou moins vraisemblables en face des races multiples qu'on y rencontre.

Avant notre intervention, quatre peuples paraissent s'être successivement disputé le territoire de l'Indo-Chine : les Khmers, les Chams, les Thaïs et les Annamites.

Les *Khmers* et les *Chams* étaient d'origine hin-

doue. Ils arrivèrent en Indo-Chine probablement bien avant le commencement de l'ère chrétienne et y fondèrent deux grands États : le Founan au Sud, le Champa dans le Nord.

On ne sait à peu près rien du Founan sinon qu'un État vassal, le Cambodge, le remplaça vers le IVe siècle.

Bien que l'on continue sans relâche à déchiffrer les inscriptions khmers qui couvrent les monuments d'Angkor, on connaît peu de choses sur l'histoire de ce peuple primitif. On ignore même à quelle époque exacte et dans quelles circonstances les Cambodgiens se substituèrent aux Khmers.

Il est possible que les Cambodgiens soient d'origine thaï et soient venus par suite de la Chine méridionale.

Les Thaïs auraient pénétré, croit-on, d'abord dans le Haut-Tonkin et de là se seraient répandus dans tout le sud-ouest jusque dans la péninsule malaise.

Les Tho qui occupent encore la région qui s'étend entre la Rivière Claire et Monkay seraient des descendants plus ou moins mélangés de ces Thaïs primitifs.

En s'avançant vers le Sud, ces peuples thaïs

auraient fondé au Laos les royaumes de Vien-tian et de Luang-Prabang, puis vers le XIIe siècle auraient substitué leur suzeraineté au Cambodge à celle des anciens Khmers ; enfin continuant leur mouvement vers le Sud-Ouest, auraient finalement fondé un nouveau royaume au Siam.

Les Cambodgiens, sans cesse exposés aux attaques de leurs voisins siamois et annamites, eurent une histoire très troublée pendant les siècles qui suivirent et ce n'est que l'intervention française au temps de Norodom qui leur procura la paix et la sécurité.

L'histoire des Chams, habitants du Champa, est peu connue, malgré leurs démêlés avec les Annamites qui, les refoulant peu à peu du Nord vers le Sud, finirent par les vaincre définitivement.

On trouve des vestiges des Chams tout le long de la Cordillère annamitique, depuis le Quang-Nam jusqu'au Sud-Annam. Dans le Khanh-Hoa particulièrement, on voit encore des traces de leur civilisation qui consistent surtout en monuments religieux dédiés à des rois passés au rang des génies et en de nombreuses stèles avec inscriptions sanscrites. L'une des plus anciennes a été décou-

verte dans une rivière à 6 kilomètres de Nha-Trang. C'est une pierre grossièrement taillée de 2^{m},50 de hauteur. L'inscription en sanscrit archaïque remonte à 1.400 ans environ et relate une offrande faite aux divinités par le roi Srinava. De l'autre côté de la rivière de Nha-Trang s'élève sur un mamelon un autre monument cham, le Poh-Nagar, qui remonte au VIIIe siècle ; il abrite la statue de Baghavati aux douze bras, mère de Siva. Le temple est encore aujourd'hui l'objet d'une grande vénération de la part des indigènes.

La civilisation cham paraît avoir eu le temps de moins se développer cependant que la civilisation khmer. Les Chams établis sur le littoral de l'Annam furent, en effet, exposés, plus encore que les Khmers, aux incursions des Annamites et durent soutenir contre les envahisseurs et aussi contre les pirates venus par mer plus de luttes et plus de guerres, jusqu'au jour où ils finirent par céder à la formidable poussée sino-annamite venue du Nord.

Les Annamites, qui absorbèrent finalement les Chams, venaient, comme les Thaïs, des confins du Thibet.

Des travaux récents permettent de penser que

l'invasion de l'Indo-Chine par les Annamites fut, à l'origine, en quelque sorte, une entreprise de colonisation chinoise.

Longtemps avant notre ère, les Annamites primitifs menaient probablement le long des frontières méridionales de la Chine une existence indépendante, pastorale et quasi sauvage, analogue à celle que l'on constate aujourd'hui encore chez les montagnards de Sé-Tchouen et du Yun-nam. Peu à peu, ces peuplades pénétrèrent sur les hauts plateaux du Tonkin et dans la partie montagneuse de l'Annam où vivaient déjà les Champans. Pêcheurs et chasseurs, assurément pas agriculteurs, ces Annamites étaient plutôt des populations indépendantes qui fuyaient devant les armées chinoises cherchant à pénétrer au Tonkin.

D'après le *Yu-Kung*, l'Empire chinois, au 1er siècle avant Jésus-Christ, ne comptait que neuf provinces et dépassait à peine le Yang-Tsé-Kiang ; il avait pensé vivre derrière sa muraille, mais il se vit bientôt contraint de la franchir.

L'expansion chinoise se fit d'abord vers l'Ouest et c'est de cette époque que date l'émigration des clans annamites ; puis les armées chinoises descendirent vers le Sud et envahirent le Tonkin. Les

populations du Kouang-Toung et du Kouang-Si déversèrent alors un flot d'émigrants en armes qui occupèrent le nord du Tonkin pêle-mêle avec l'élément annamite qui les avait pacifiquement devancés.

L'Annam tout entier devait rester province chinoise de 111 avant Jésus-Christ à 937 après Jésus-Christ.

La domination chinoise fut très féconde pour l'Annam, bien que les chroniqueurs annamites la représentent aujourd'hui comme une période de désolation et d'exaction. La Chine s'efforça d'inculquer aux clans annamites les principes de sa civilisation. «Longtemps, dit M. Camille Briffaut, il fut difficile au vainqueur d'astreindre ce peuple de chasseurs à la culture du sol et à la vie sédentaire ; il aimait tant sa liberté vagabonde qu'il se refusa longtemps à s'accoutumer aux règles de l'Empire du Milieu et porte encore aujourd'hui dans sa promptitude à la rébellion et à l'exode la trace atavique de son passé migrateur. »

« Le Gouvernement chinois, comme s'il eût senti qu'il lui valait mieux composer avec ce petit peuple que de tenter de l'éloigner ou de le détruire, utilisa toute sa patience et toute sa science à l'as-

similer et à l'absorber ; les mélanges de nationalité et les fusions de races ne furent point interdites ; la colonisation raisonnée du pays fut entreprise et donnée comme modèle par les troupes impériales, dont chaque unité déguisait un paysan ; les condamnés à l'exil furent dirigés de Chine sur les pays annexés ; un immense et continuel exemple fut donné par les immigrants chinois aux populations aborigènes ! D'aucuns préférèrent se retirer, mais l'Annamite demeura et le gouvernement ne le découragea point, ayant le dessein de se l'assimiler[1]. »

Sous l'influence du conquérant chinois, une transformation profonde s'accomplit chez le peuple annamite. Du IVe au Ve siècle, on le voit déplacer lentement son habitat, descendre des montagnes, abandonner la forêt pour les terres marécageuses et fertiles du delta tonkinois, essaimer le long de la côte d'Annam, à l'Ouest et au Sud, refouler et anéantir les autochtones, se constituer et grandir.

Après plusieurs tentatives infructueuses, au milieu du Xe siècle, l'Empire d'Annam conquit son indépendance et chassa les Chinois.

[1] C. Briffaut. *La Cité annamite*, t. I, p. 148 et *passim*.

Pendant les cinq siècles qui suivent, le nouvel État accroît sa domination sur les Champas et les Malais, puis continue à s'étendre vers le Sud. Les populations primitives des bords du Dong-Naï, de la Basse-Cochinchine, sont successivement soumises, et les Annamites, remontant peu à peu les cours d'eau, refoulent dans les parties reculées de la forêt les Cambodgiens. Aujourd'hui encore, en Cochinchine, quelques cantons cambodgiens attestent la présence de l'ancienne domination khmer dans cette région.

A la fin du XVIIe siècle, le Bas-Cambodge n'était plus qu'une province annamite organisée administrativement et dont la colonisation raisonnée commençait selon les anciennes méthodes sino-annamites : les vagabonds, les errants, les criminels étaient déportés dans la nouvelle province au fur et à mesure que s'étendait la conquête des pays du Bas-Mékong. La révolte des Tây-Son qui survint à la fin du XVIIe siècle n'interrompit pas l'exode des populations annamites vers le sud de la Cochinchine ; sous le règne si troublé de Gia-Long, beaucoup d'Annamites fuyant les révoltes vinrent se fixer à Soctrang, Cantho et Travinh.

L'Empire d'Annam, continuant son exode sécu-

laire vers le Sud, se disposait à franchir les frontières du Haut-Cambodge et à achever l'absorption de l'ancien empire khmer lorsque l'Europe vint troubler cette conquête lente et y mettre un terme.

Ce rapide exposé de la formation ethnique de l'Indo-Chine serait incomplet si on n'y mentionnait pas encore l'arrivée plus récente de nouveax immigrants venus de Chine et de l'Inde.

La constitution de l'État annamite au Tonkin, en Annam et en Cochinchine et même au Cambodge n'avait pas complètement arrêté le mouvement d'émigration chinoise vers le Sud. L'infiltration chinoise fut constante pendant ces mille dernières années et les frontières du nord du Tonkin ne furent jamais respectées par les bandes de pirates que le Gouvernement chinois installait par la suite dans le pays pour prix de leurs services en leur distribuant des terres.

A la fin du XVIIe siècle, des Chinois, partisans des Minhs, craignant les représailles des Mandchous, vinrent demander asile à la cour de Hué et l'Empereur les autorisa à s'installer à Mytho et à Bien-Hoa.

Au début du XVIIIe siècle, un aventurier chi-

nois, Mac-Càu, vint s'établir dans le golfe du Siam, à Ha-Tiên. Plusieurs villages, puis Rach-Gia et Cam-au s'élevèrent malgré les attaques des pirates et des Khmers. Mac-Càu fit hommage de ses conquêtes à l'Empereur de Hué qui l'autorisa à y installer d'autres de ses compatriotes.

Depuis cette époque, l'émigration chinoise ne s'est guère arrêtée et, de nos jours, les commerçants venus de Canton ou du Phuc-Yen sont très nombreux : Cholon est une ville presque entièrement chinoise.

Quant aux Hindous, leur venue est plus récente encore. Elle ne remonte guère au delà de notre arrivée dans la péninsule. Les Hindous sont soit des usuriers (chettys), soit des commerçants. Ils commencent à entrer aussi dans l'administration.

*
* *

Les indications qui précèdent permettent dès maintenant de se faire une idée de l'ethnographie de l'Indo-Chine.

Une race a une prédominance très marquée et donne à notre colonie une très réelle unité, c'est

la race annamite, représentée approximativement par 12 millions d'individus.

Viennent ensuite les descendants des races aborigènes (500.000 environ) et les descendants des populations chams soumises par les Annamites (100.000 environ), puis les Thaïs (1.200.000) et les Cambodgiens (1.500.000), enfin les Chinois (250.000) et les Hindous (250.000).

Quant aux Européens, on évalue leur nombre à 17 ou 18.000 parmi lesquels on compte environ 15.000 Français, sans compter, bien entendu, les troupes métropolitaines stationnaires dans la colonie.

CHAPITRE IV

LES ANNAMITES

Le type annamite. — La société annamite. — La famille. — La commune. — Organisation politique et sociale. — Les religions et le culte des ancêtres. — Les fêtes. — La main-d'œuvre annamite.

Le peuple annamite représente les cinq sixièmes de la population totale de l'Indo-Chine. Il occupe actuellement toute la région des plaines du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine. Au Cambodge, les Annamites sont assez peu nombreux (à peine 5 p. 100 de la population). Les Annamites sont très clairsemés dans les montagnes, ils ne vont jamais s'installer qu'à contre-cœur dans les hautes régions où l'eau, disent-ils, est mauvaise et donne la fièvre.

Bien que la race annamite ait subi à travers ses nombreuses migrations d'inévitables croisements qui ont dû en altérer assez fortement la pureté, le type actuel de l'Annamite est encore très nettement caractérisé.

Au physique, l'Annamite est de taille moyenne, plutôt petite, d'apparence chétive sous ses vêtements quoiqu'en réalité il soit fortement musclé. Les traits du visage sont peu accentués, les pommettes, par contre, sont très saillantes, le front est bombé, haut et large, le nez épaté, la mâchoire est très développée et comporte généralement une dentition qui serait superbe si elle n'était abîmée soit par l'habitude qu'ont les Annamites de se laquer les dents en noir, soit par l'usage du bétel. Les yeux peu obliques, mais très bridés, sont doux et expressifs. La chevelure est noire, rude, longue et abondante. La barbe est rare et pousse très tard. Le teint est très variable suivant les occupations de l'individu, sa condition sociale ou même la région qu'il habite. L'Annamite est le plus souvent de couleur vieil ivoire, parfois blanc mat, quelquefois brun foncé, surtout dans les pays où le type a subi des croisements avec les Chams primitifs.

La démarche est active, souple, l'abord obséquieux, mais défiant à l'égard des Européens, affable cependant et cérémonieux dans les relations habituelles.

Au moral, le caractère de l'Annamite a été par-

fois très sévèrement apprécié. On a souvent trouvé l'Annamite fourbe, de mauvaise foi et d'une moralité douteuse. On oublie trop fréquemment, en portant des jugements de ce genre, que nous sommes en présence d'indigènes qui voient surtout en nous des vainqueurs. Au reste, les Français qui ont le plus contribué à répandre sur l'Annamite ces jugements ont fréquenté surtout l'Annamite des villes, les fonctionnaires indigènes, l'interprète, le boy, toute une population servile et corrompue et ne connaissent guère le paysan, le nhâquê qui représente pourtant l'immense majorité de la population. Celui-ci a, au contraire, de très réelles qualités : il est patient, sobre, doué d'une compréhension très rapide des choses et beaucoup d'Annamites incorporés dans notre administration sont des agents très dévoués, d'une loyauté à toute épreuve.

Notons enfin que le type annamite, au physique aussi bien qu'au moral, n'est ni unique, ni immuable. L'Annamite du Tonkin ne ressemble pas à l'Annamite de Cochinchine. Le Tonkinois est plus robuste, plus énergique, plus actif; il a plus d'initiative que son congénère ; on sent que pour lui la vie est souvent plus dure et qu'au cours des

âges antérieurs il a dû déployer plus d'énergie pour résister à l'invasion chinoise et défendre contre l'activité chinoise ses biens et sa place dans la lutte quotidienne pour la vie.

La société annamite est fondée sur une organisation très puissante de la famille, copiée d'ailleurs sur l'organisation de la famille chinoise. Tout Annamite doit normalement faire partie d'une famille, ce qui entraîne pour lui l'obligation de se marier, de perpétuer la race, de façon à pouvoir continuer aussi bien la culture du bien familial que la célébration du culte des ancêtres.

Le Kê-cù est l'Annamite des campagnes qui réunit ces conditions essentielles. (*Kê* signifie à la fois succéder, perpétuer et *cù*, sédentaire, domicilié.) Il est l'héritier, le successeur des fondateurs de la famille. « Sédentaire et agricole, comme ses pères, dit M. Briffaut, le Kê-cù a mission sacrée de sauvegarder et de perpétuer l'œuvre. Que les morts dorment heureux dans leurs tombes ! Ce que le père a commencé, le fils le continuera. »

Dans la notion pure de la famille annamite, comme dans celle de la famille chinoise, l'expatriation définitive ne se conçoit pas. L'Annamite, comme le Chinois, considère comme un malheur

la mort loin du village natal. Lorsque, par esprit de lucre, l'Annamite vient à s'expatrier, il doit, aux termes mêmes de la loi, déclarer publiquement qu'il reviendra. Pendant son absence, sa place reste marquée au foyer familial; ses proches et au besoin l'autorité communale prennent soin de ses biens. Et s'il est parti sans s'être, au préalable, soumis aux formalités de l'absence légale, lorsqu'il revient, on lui fera bon accueil, on lui donnera même des terres abandonnées ou incultes afin de ne pas le laisser sans moyen d'existence.

Une organisation de la famille aussi rigoureuse entraîne naturellement une hiérarchie très sévère et des devoirs d'assistance très stricts entre enfants et parents. Au temps de Gia-Long, la loi pénale témoignait d'un tel respect pour la collectivité familiale qu'elle autorisait le condamné à mort à demeurer auprès de ses aïeul ou aïeule, père ou mère âgés de plus de soixante-dix ans et infirmes, pour les soigner, les nourrir et veiller aux cérémonies du culte. En ce cas, le condamné ne subissait que la peine de cent coups de *truong*. La peine ne devenait exécutoire qu'au cas où il ne se conformerait pas à son devoir. La loi pénale tenait même compte du degré de parenté liant les

coauteurs d'un délit et punissait plus gravement le plus âgé parce qu'il avait « le devoir spécial » de maintenir le plus jeune dans le droit chemin.

Le père de famille a naturellement l'autorité la plus étendue sur tous ses enfants qui lui doivent un respect absolu, dont les formes extérieures sont même assurées par des sanctions pénales. Légalement, il peut avoir plusieurs épouses, mais une seule a rang de maîtresse de maison et de mère de famille ; elle commande aux épouses de rang inférieur dont les enfants sont ses enfants au même titre que ceux du père de famille.

La commune, le village est la réunion de plusieurs familles et le pouvoir central lui reconnaît une autonomie et une indépendance presque absolues. Des notables majeurs et des notables mineurs l'administrent. Le maire (Ly-Trùong) est choisi parmi les premiers, mais il n'en est pas le président, il est seulement l'agent d'exécution de leurs délibérations et il en règle les diverses modalités d'accord avec les notables mineurs. En principe, le pouvoir central n'intervient jamais dans l'administration intérieure de la commune. Ce sont les notables qui répartissent et perçoivent l'impôt. La répartition s'opère d'après le nombre

des inscrits propriétaires et artisans. Chacun doit payer proportionnellement aux terres qu'il cultive.

Les liens de solidarité des familles à l'intérieur de la commune ne sont pas moins forts que ceux qui unissent les individus à l'intérieur de la famille. La commune est propriétaire des terres. Elle en surveille la culture, encourage et punit, allotit et dessaisit selon les aptitudes, les moyens économiques, les forces et la bonne volonté de chacun. Le Dân-Dào, le transfuge qui, pour ne pas satisfaire aux charges fiscales, abandonne sa terre et sa famille est une cause de désordre dans l'établissement de l'assiette de l'impôt ; la loi et la coutume le traquent en conséquence de toutes parts et il est fatalement voué à la piraterie ou obligé tôt ou tard de revenir dans sa patrie d'origine. La commune réserve d'ailleurs obligatoirement une partie des terres disponibles pour ses indigents et cette organisation charitable rend relativement très rare le paupérisme parmi les Annamites.

Le canton (tông), la sous-préfecture (huyên) et la préfecture (phu), même la province (tinh) ne sont que des cadres administratifs sans conséquence

au point de vue social. Au-dessus de la commune, il n'y a que l'État qui se concentre tout entier dans l'Empereur.

L'Empereur (Vua) est à la fois monarque et juge suprême. Il n'a à côté de lui aucune autorité susceptible de contrebalancer ou d'affaiblir la sienne. Aucune constitution, aucun parlement, aucune noblesse héréditaire. Un corps de mandarins seul l'assiste pour l'administration de l'État. Il y a deux catégories de mandarins : des mandarins civils, recrutés au concours et des mandarins militaires qui doivent seulement justifier d'aptitudes physiques suffisantes. Les premiers jouissent d'un prestige beaucoup plus marqué que les seconds.

Tous les offices de mandarins sont classés en neuf catégories et chaque catégorie est subdivisée en deux classes. Dans la première classe du premier degré, il n'y a que neuf mandarins, les « quatre colonnes de l'Empire » et les cinq maréchaux. La première classe du deuxième degré comprend les six ministres et les tông-dôc (gouverneur) des grandes provinces. Viennent ensuite les préfets (quan-phu), les sous-préfets (quan-huyên, etc... Les mandarins sont recrutés parmi les lettrés ayant satisfait à des concours littéraires

qui ont lieu périodiquement. Certains concours durent plusieurs semaines et sont présidés par les plus hauts fonctionnaires de la cour.

Primitivement, les concours consistaient en dissertations, en poésies; depuis notre installation dans le pays, l'administration y a introduit des matières plus en rapport avec les occupations des futurs mandarins. Ces concours jouissent d'une très grande faveur et l'Annamite professe, à l'égard de tous ceux qui s'y distinguent, une véritable vénération. En terre d'Annam, la science est honorée à l'égal d'une vertu et, dans chaque village, le simple maître d'école passe, dans la hiérarchie du respect, immédiatement après le père de famille.

Au point de vue religieux, les Annamites pratiquent soit le confucianisme, soit le bouddhisme ou le taoïsme. Parfois même, ils juxtaposent ces divers cultes. Le confucianisme est le culte officiel, l'Empereur, les lettrés, les fonctionnaires en sont les officiants naturels.

Le culte des ancêtres, des grands hommes, des génies est la base du confucianisme. C'est à certains égards plus une morale qu'une religion, car aucune divinité, à proprement parler, n'est honorée

en particulier. Le culte des ancêtres est célébré par le chef de la famille, et dans aucun cas ne peut être célébré par une femme. Le culte des grands hommes est célébré par l'Empereur et les mandarins. Au culte des ancêtres, les Annamites ajoutent celui du génie du foyer qui rappelle assez celui des dieux lares chez les Romains.

Un certain nombre d'Annamites sont bouddhistes, mais ce bouddhisme est très superficiel et se confond chez beaucoup avec le confucianisme.

Quand au taoïsme, fondé par La-Tseu, c'était au début une doctrine philosophique ; il a dégénéré en une série de rites plus ou moins magiques auxquels on a recours en cas d'épidémies, de calamités, pour faire choix d'un lieu de sépulture, etc... Certaines sectes — les Dao-Tiên, les Dao Dông-Côt et les Dao-Nôi — participent à la fois du confucianisme et du taoïsme.

Beaucoup d'Annamites empruntent d'ailleurs à ces diverses religions une grande quantité de superstitions ; fort peu les pratiquent dans toute leur pureté. On trouve généralement dans les villages annamites une pagode affectée au culte de Bouddha, des pagodes plus petites servant à la célébration du culte de Dieux secondaires ou de

BOUDDHA

déesses, des autels en maçonnerie dédiés au culte de Confucius, enfin, et surtout, une grande pagode appelée *dinh* et dédiée au culte particulier des génies du village et qui sert aussi de maison commune et de lieu de réunion pour les notables délibérant sur les intérêts de la commune.

C'est finalement dans le culte des ancêtres que se résume la religion annamite.

L'Annamite croit que les âmes des morts souffrent si elles ne sont pas l'objet d'un culte familial, qu'elles apparaissent aux vivants et les tourmentent si on ne leur rend pas les honneurs auxquels elles ont droit. L'Annamite tient donc par-dessus tout à laisser une postérité mâle pour perpétuer ce culte, et, s'il n'a pas d'enfants, il en adopte.

Toutes les fêtes annamites ont pour base le culte des ancêtres.

C'est lui qui domine la cérémonie du mariage. Au jour fixé, le fiancé et le cortège se rendent au domicile de la fiancée. Là, devant l'autel des ancêtres, tout décoré pour la circonstance, parfumé de bâtonnets d'encens, on place un plateau de bétel et deux bougies. Le chef de famille les allume et annonce aux ancêtres qu'il marie sa fille à un Tel, fils de un Tel et appelle leur béné-

diction sur le nouveau couple. Le père et la mère des deux époux font quatre lays devant l'autel et on se retire ; la première partie de la cérémonie, qui a pour objet de détacher la fiancée de son ancienne famille, est terminée. On se rend alors dans la maison de l'époux et les nouveaux époux vont faire des lays devant l'autel domestique. Là, le père prévient de même les ancêtres du mariage qui est en train de s'accomplir, et il ne reste plus qu'à aller festoyer dans la maison du nouvel époux.

Au moment des funérailles, les ancêtres de la famille sont également associés à la cérémonie. Quand un Annamite vient à mourir, on pousse de grands cris pour rappeler son âme, puis on revêt le mort de ses vêtements ordinaires. On le place dans un cercueil avec sept sapèques dans la bouche, si c'est un homme, neuf si c'est une femme, afin de chasser les mauvais esprits. Au moment fixé pour l'inhumation, le cercueil est placé sur un brancard et le cortège, précédé de deux hommes armés de lances et de bâtons, pour chasser le diable, se met en marche, suivi de porteurs de bannières rouges et blanches avec des caractères. Des assistants portent de l'encens et des offrandes. Après

eux viennent le conducteur du deuil, le cercueil et la famille. L'inhumation terminée, on offre des sacrifices aux génies de la terre.

Les différentes phases du deuil donnent lieu à des cérémonies familiales (cung). La première a lieu trois mois et dix jours après le décès, c'est l'anniversaire des cent jours (tuân-ba-nhut), la fin des pleurs. La seconde se célèbre au bout d'un an, c'est le tien-tuong, ou petit bonheur, et la troisième à l'expiration de la deuxième année, c'est le dai-tuong, ou grand bonheur, fin de deuil.

Il y a deux manières de célébrer ces fêtes, soit suivant la forme rituelle de Confucius (lam-dang-le), soit suivant celle de Bouddha (lam-dang-phât). La première consiste à présenter aux mânes du défunt un repas copieux et en se conformant aux principes du grand philosophe chinois ; la deuxième a pour but de prendre l'âme du défunt (bat-hon) pour la transporter dans l'Occident, berceau de Bouddha. Les offrandes se composent alors exclusivement de végétaux, c'est une sorte de jeûne.

Quelques Annamites riches, pour donner plus d'éclat à ces fêtes familiales, les célèbrent même suivant les deux rites et font succéder au jeûne (an-chay) de grands festins (nga-mang), retour au gras.

Les plus grandes fêtes de la vie religieuse de l'Annamite ont lieu à l'époque du nouvel an, c'est le Têt. Le Têt est encore une fête qui se rattache de très près au culte des ancêtres. Le Têt est une fête tout à la fois officielle, religieuse et familiale. Elle dure environ une dizaine de jours et l'Annamite même le plus pauvre ne voudrait pas ne pas la célébrer. Le Gouvernement s'associe à ces manifestations, en faisant cesser l'expédition des affaires du vingt-cinquième jour du douzième mois annamite jusqu'au dixième jour du premier mois de la nouvelle année.

En ville, tout le mouvement commercial est suspendu, on ne voit que des gens revêtus de leurs plus beaux atours, qui circulent pour se rendre visite et on n'entend guère d'autres bruits que celui des pétards qui sont, on le sait, de toutes es fêtes annamites.

La fête elle-même a lieu à l'intérieur des maisons. Devant la porte, sur la rue, on plante un grand mât orné au sommet de feuilles de latanier, de cocotier ou de plumes. Le soir on y accroche une lanterne. Dans la cour, on plante également un bambou vert. Toute cette décoration extérieure a pour objet d'indiquer la maison aux mânes des

PENDANT LES FÊTES DU TÊT

ancêtres et des parents morts ; par ces signes, ils sont invités à entrer et à prendre le repas qui est servi pour eux sur l'autel des ancêtres.

Sur le seuil de la porte, on trace à la craie des arcs et des flèches, on y ajoute même parfois quelques fagots et plantes épineuses, afin de défendre l'entrée de la maison aux mauvais esprits. A l'intérieur, l'ameublement habituel est complètement bouleversé. Sur le côté gauche du mur de la porte, en voit une petite niche carrée, c'est un autel en l'honneur du génie du quartier, chef des portes. On y voit brûler des cierges, des bâtons d'encens, des fleurs ; des papiers dorés ornent cet autel, et deux fois par jour on offre deux repas au génie.

Dans la première pièce, faisant face généralement à la porte d'entrée, s'élève l'autel des ancêtres. Une tablette dorée est placée dessus et porte les noms des descendants morts, et tout autour s'étalent des brûle-parfums, des vases à baguettes d'encens, des papiers dorés ; enfin, un repas tout aussi copieux que celui qui peut être destiné à la famille vivante.

Le grand repas a lieu le trentième jour du 12e mois à minuit. On l'accompagne d'un fracas

épouvantable de pétards, de coups de tam-tam et de gong. Au cours de ce festin, on fait d'abondantes libations et il est bien peu d'Annamites qui ne soient complètement ivres au début de la nouvelle année.

Enfin, le 4 du premier mois, on fait un dernier repas, on finit de brûler tous les papiers dorés, tous les pétards. Les ancêtres sont partis. Avant de rouvrir la maison et de reprendre les occupations habituelles, les Annamites attendent le soleil, lui seul doit y pénétrer le premier sous peine des plus effroyables calamités.

Le Ministère des rites surveille d'ailleurs l'accomplissement de toutes ces formalités au cours des diverses cérémonies qui marquent la vie religieuse de l'Annamite. Tout un chapitre du code annamite détermine celle que l'on doit accomplir, lors des grands sacrifices offerts au ciel, à la terre, aux esprits protecteurs de la dynastie et de l'Etat ou lors des sacrifices moyens offerts au soleil du matin, à la lune du soir, au vent, aux nuages, à la foudre, à la pluie, aux montagnes hantées, à la mer et aux torrents ainsi qu'aux esprits des anciens empereurs et des ancêtres.

Cette organisation étatique et ces pratiques reli-

gieuses ont fini à la longue par créer une mentalité sociale très originale à l'Annamite des campagnes. Le Kê-cù a une morale très intimement liée à toutes les circonstances de la vie rurale qui absorbe toute son activité. Son honneur est d'être cultivateur et bon cultivateur au sein de la commune. Son bonheur ne dépasse pas les limites de sa rizière. Son devoir consiste à observer rigoureusement toutes les pratiques qui lui procureront une bonne récolte, tous les rites religieux qui lui concilieront les forces mystérieuses et fécondes de la nature. Les inondations, les typhons, les orages sont pour lui le signe de la colère du Ciel et quand ces calamités viennent à se produire, elles indiquent que quelque formule du rituel économique a été méconnu, il faut s'efforcer sans retard de conjurer le péril en offrant aux génies mécontents les sacrifices ou les offrandes nécessaires.

Les religions occidentales ont eu relativement peu de prise sur le peuple annamite des campagnes. L'islamisme a fait quelques progrès dans le sud de l'Annam et le christianisme compte des fidèles assez nombreux grâce au zèle des missionnaires, mais les Annamites ayant embrassé le christianisme ne sont guère plus de 5 à 600.000. Les

catholiques sont réunis en chrétienté dans des villages disséminés sur tout le territoire de la colonie, et répartis au point de vue hiériarchique en dix vicariats apostoliques dont cinq pour le Tonkin, trois pour l'Annam et deux pour la Cochinchine et le Cambodge.

Au point de vue professionnel, la majorité des Annamites est surtout composée d'agriculteurs, dont l'infatigable ardeur s'exerce surtout dans les deltas. Là le cultivateur annamite a réussi à tirer parti même des terrains les moins favorisés. Son ingéniosité a inventé mille procédés pour irriguer sa rizière ou pour le protéger de l'inondation.

L'Annamite est également pêcheur. Le développement considérable des côtes l'a naturellement conduit à chercher dans la mer le complément de son alimentation, et les nombreux cours d'eau qui sillonnent son pays ont entretenu ce besoin chez ceux qui sont plus éloignés de la côte. Les Annamites sont souvent aussi des ouvriers d'art remarquables dont les broderies, les sculptures, les incrustations ornent les maisons riches.

Tous, d'ailleurs, quel que soit leur métier ou leur goût personnel, font preuve de sérieuses apti-

tudes professionnelles. L'Annamite, quel que soit le travail auquel on l'emploie, exécute très vite la besogne qu'on lui confie grâce à son habileté naturelle qui est extrêmement développée et qui se contente souvent pour l'exercer des outils les plus rudimentaires.

Dans les usines, sur les chantiers de travaux publics, les Annamites rendent de précieux services. Les témoignages à ce sujet sont très nombreux et catégoriques. Un officier qui a assisté à la pose du matériel de la voie ferrée sur la ligne d'Hanoï à Laokay, le capitaine Ibos, s'exprime ainsi dans son ouvrage sur le chemin de fer du Fleuve Rouge :

« L'Annamite, dit-il, a des aptitudes marquées pour la mécanique et les métiers qui en dérivent. Ajusteurs, ouvriers en fer et en cuivre de toutes catégories, dressés dans les ateliers de la Compagnie ou dans ceux de la Direction des travaux publics et des entreprises privées, suffisent, sous la surveillance de contremaîtres européens, à tous les besoins. Wagons, locomotives, appareils élévatoires, machines-outils arrivent de France démontés. Nos Annamites ont vite compris les relations et les rôles des diverses parties d'un appareil

et font preuve d'une surprenante dextérité dans le montage, les réparations, l'entretien des multiples organes mécaniques d'une voie ferrée. Dans la conduite des trains, mécaniciens et chauffeurs montrent un zèle louable, une grande expérience et dans les circonstances difficiles un imperturbable sang-froid. »

Le jour où un enseignement professionnel bien adapté aux nécessités locales serait donné à l'Annamite, celui-ci apporterait à l'industrie naissante indo-chinoise un appoint remarquable. Lorsque le jeune Annamite aura passé à l'école professionnelle deux ans à apprendre un métier de mécanicien, d'électricien, de tanneur, d'ébéniste, d'ajusteur, il trouvera toujours un emploi rémunérateur. Intelligent et travailleur, il pourra devenir un contremaître précieux dans un atelier. En tout état de cause, il n'aura jamais de mépris pour les professions manuelles, comme aujourd'hui tant de demi-lettrés qui sont surtout des déclassés, des oisifs, réduits pour vivre à des besognes très louches. Peu à peu et par une évolution inconsciente mais fatale chez l'ouvrier annamite, apparaîtra la notion du devoir et de la responsabilité. Aujourd'hui, on lui reproche à l'usine d'être un véritable

enfant, toujours prêt à s'amuser ou à quitter son travail pour le moindre motif sans souci du préjudice que son absence peut causer. Ce défaut ne tardera pas à disparaître quand une éducation morale et professionnelle convenable aura démontré à l'Annamite l'étroite solidarité qui existe entre ses propres intérêts et ceux du patron.

Notre devoir de grande nation colonisatrice nous commande impérieusement de ne pas négliger un élément ethnique aussi nombreux et d'une valeur aussi grande ; l'Annamite est l'auxiliaire nécessaire et l'instrument de notre œuvre dans son pays.

9

ENFANTS CAMBODGIENS

CHAPITRE V

LES CAMBODGIENS

Le type cambodgien. — Institutions politiques et sociales. — Les réformes récentes en matière communale. — Constitution de la propriété privée au Cambodge.
Religion. — Les bonzes. — Les fêtes de la vie cambodgienne.

On évalue à 1.300.000 le nombre des Cambodgiens existant en Indo-Chine. La plupart vivent au Cambodge où ils représentent près des 85 p. 100 de la population totale. En Cochinchine, il n'y en a que de 7 p. 100. Au Laos, on en trouve quelques-uns dans le Sud.

L'origine des Cambodgiens est très obscure, nous l'avons vu. Ils sont vraisemblablement les descendants d'une race aborigène qui a été successivement modifiée par les Khmers et les Thaïs.

On rencontre parmi les Cambodgiens deux types assez nettement caractérisés. L'un est grand, svelte, a le nez droit ; l'autre est massif, trapu et a le nez écrasé. Chez l'un et l'autre la bouche est assez

grande avec des lèvres charnues. Le teint est clair ordinairement, mais peut parfois être rouge bronzé. Les yeux sont passablement bridés et le regard est oblique. Les cheveux très noirs sont abondants. Hommes et femmes les portent coupés en brosse. Le torse est carré, la taille bien prise, les jambes droites, les pieds sont petits, l'orteil est écarté comme chez l'Annamite. La démarche est sûre et ne manque pas d'une certaine élégance.

Les hommes portent une sorte de veston droit boutonné devant et un pantalon très court, les femmes une robe serrée à la taille et aux poignets. Le langouti ou sampot qui couvre simplement les reins et les cuisses remplace d'ailleurs souvent ces vêtements. Des ceintures de soie plus ou moins richement brodées accompagnent quelquefois ce costume.

Le caractère du Cambodgien est très doux, très insouciant aussi, et on retrouve peu chez ce peuple indifférent et d'une nature passive les traditions d'énergie qu'attestent si brillamment les magnifiques monuments de l'antiquité de la civilisation khmer. Le Cambodgien se contente de peu. La forêt voisine lui fournit le bambou, le rotin nécessaires à la construction de sa maison, le sol fécondé

chaque année par l'inondation lui procure sans la moindre fatigue le riz dont il se nourrit. Les lacs et les rivières lui donnent les poissons qui complètent son alimentation. Le plus souvent les hommes laissent aux femmes le soin de cultiver les quelques arpents de terre qu'ils possèdent et passent leur temps à la chasse ou dans les pagodes qui sont pour eux de véritables lieux de réunion. Un travail sérieux ne saurait les intéresser, et bien souvent, dans certains districts, l'administration s'est heurtée à la mauvaise volonté des habitants lorsqu'elle a voulu entreprendre avec leur collaboration des travaux tels que le creusement de canaux ou la construction de routes.

Les institutions cambodgiennes diffèrent totalement des institutions annamites. Avant que le protectorat n'ait modifié l'ancien état de choses, le roi était propriétaire éminent de toutes les terres du royaume, maître absolu de tous les biens et de toutes les existences. Son pouvoir était illimité et sa volonté faisait loi. Au-dessous du roi, une noblesse, assez semblable à notre féodalité au moyen âge, se partageait le pays en fiefs. Cinq ministres et des gouverneurs assistaient le roi dans l'administration des provinces. S. M. Siso-

wath, le roi actuel du Cambodge, a fortement contribué à modifier cette organisation séculaire. Après avoir abandonné son droit de propriétaire éminent il a créé, par diverses ordonnances, la propriété indigène et la commune cambodgienne.

La propriété indigène a été organisée sur les bases suivantes :

Tout terrain est présumé appartenir à celui qui le possède et le cultive d'une façon paisible et continuelle. Tout Cambodgien possesseur de terrain est tenu d'en acquérir l'immatriculation ; sa demande est affichée à la maison commune afin de permettre aux oppositions de se produire. La durée de l'affichage dure six mois et à l'expiration de ce délai, si la demande n'a fait l'objet d'aucune opposition, elle est immatriculée et un titre de propriété détaché d'un registre à souches est délivré au propriétaire. Ce titre constitue une preuve désormais inattaquable en justice.

En cas d'opposition, le Conseil des notables statue si la description physique de la parcelle est seule en cause ; dans tous les autres cas, les tribunaux sont seuls compétents.

Les terrains abandonnés depuis plus de cinq ans font retour au domaine et toutes conventions

comportant modification du droit de propriété doit être constatée par voie d'immatriculation sur les titres de propriété.

Plusieurs ordonnances, en créant les budgets résidentiels, en supprimant les apanages ministériels avaient déjà réalisé des réformes précieuses pour le développement du pays. L'ordonnance du 5 juin 1908, en organisant la commune, a fait faire un pas de plus dans cette voie en sauvegardant d'une façon plus nette les intérêts immédiats de la population.

Le Conseil communal se compose désormais de membres élus (Krom-Chumnum) se réunissant au moins tous les trois mois. Il dirige les affaires de commune (Khum). Les Krom-Chumnum sont élus au scrutin secret par les électeurs de chacun des Khum ou agglomération comptant plus de 50 habitants. Sous leurs ordres, ils ont les chefs de groupes de familles, comprenant plus de 20 habitants. Ils sont les représentants de l'autorité administrative dans le khum auquel ils appartiennent.

Les conseillers des divers khum élisent parmi eux ou en dehors d'eux un Mékhum, sorte de maire qui devient chef de Khum. Le Mékhum est

assisté d'un nombre d'adjoints proportionné à l'importance du Khum. Les mandats conférés ont une durée de quatre ans et les élus doivent savoir lire et écrire et n'avoir subi aucune condamnation correctionnelle ou criminelle.

Le Mékhum, qui doit être de nationalité cambodgienne, est chargé de la direction de tous les services du Khum. En cas d'empêchement, il est remplacé par le premier adjoint à qui incombe, en temps ordinaire, le recouvrement des impôts, le contrôle permanent de la Caisse du village et la tenue du registre des délibérations du Conseil du Khum. Le deuxième adjoint est spécialement chargé de la Caisse de la police et des réquisitions.

La personnalité morale du Khum a été reconnue et la liste de ses biens fonciers établie et déposée à la Résidence et au chef-lieu de la province. Ses biens ne peuvent être aliénés qu'avec l'autorisation du Conseil de Résidence, sur la proposition du Conseil du Khum et du gouverneur de la région. Aucune action judiciaire ne peut être poursuivie par le Mékhum sans autorisation du gouverneur et du résident.

Les Cambodgiens sont ordinairement boud-

ÉLÈVES BONZES

(Cambodge.)

dhistes, mais leur religion est très fortement imbue de brahmanisme et entremêlée d'un grand nombre de superstitions.

Le système religieux cambodgien n'a pas d'autre divinité que Bouddha. Bouddha n'est d'ailleurs pour les Cambodgiens rien d'autre qu'un homme ne différant pas d'origine avec ses semblables mais qui, par ses mérites et ses vertus, a été admis dans une des sphères célestes. Il en est sorti pour reprendre la forme humaine, expirer à son heure et passer dans le Nirvana. Ni Dieu, ni création. On part de l'hypothèse que la matière a existé de tout temps et que le vent, la terre, l'eau et le feu sont les quatre causes de la création.

Les fêtes religieuses cambodgiennes sont très nombreuses. Les unes ont pour objet la nouvelle année, les autres sont destinées à attirer la pluie sur les plants de riz nouvellement repiqué ou pour la faire cesser lorsque les rizières sont suffisamment arrosées. On offre encore des fêtes à la lune au mois d'octobre en l'honneur du premier riz. Au mois de septembre, la fête des morts dure trois jours.

Ce sont les bonzes qui sont chargés de célébrer toutes ces cérémonies en l'honneur de Bouddha

dans les pagodes. Les bonzes représentent une classe très nombreuse et très influente parmi la population. Les bonzes, réunis en commun dans des bonzeries, vivent des aumônes qu'ils recueillent de porte en porte. Ils sont vêtus de jaune et évitent le contact et même la vue des femmes. Leurs journées se passent en prières et en méditations. Ils n'ont, à parler, aucune fonction sacerdotale et tout individu peut se faire bonze, soit à perpétuité, soit pour un temps donné. Lorsqu'un jeune homme veut embrasser la vie religieuse et se faire bonze, il prend l'avis de ses parents, consulte les bonzes et fait un stage d'un certain temps dans une bonzerie; lorsque les bonzes jugent son éducation suffisante, ils l'admettent définitivement parmi eux. Les parents du jeune homme lui donnent alors la part d'héritage qui lui revient et cette somme est généralement destinée à l'achat du trousseau du nouveau bonze et au paiement de la grande fête qui est donnée au moment de son entrée dans la vie religieuse. Les bonzes donnent l'instruction aux enfants dans les bonzeries et tout adolescent, quelle que soit sa condition sociale, doit y passer au moins quelques mois. Les Cambodgiens entourent les bonzes d'un très grand

FÊTE DE LA COUPE DES CHEVEUX

(Cambodge.)

respect et leur donnent toujours la première place dans les cérémonies. La personne d'un bonze est inviolable, nul que ses pairs n'a le droit de juger ses actes.

En dehors de Bouddha, tout spécialement honoré dans les pagodes, les Cambodgiens ont un culte particulier pour le Nac-Ta (esprit du bien) et le A-rac (esprit du mal). Le Nac-ta est un dieu qu'on invoque en toutes circonstances, quand il s'agit de retrouver un objet perdu, de guérir un malade, de détourner un malheur quelconque. Si le résultat attendu survient, on offre au Nac-ta des bananes, du poulet bouilli, de l'alcool que le Cambodgien à la fin de la cérémonie consomme par reconnaissance du service rendu. Les maladies sont dues à l'esprit du mal. Pour apaiser l'A-rac il faut avoir recours à des sorciers qui seuls connaissent les moyens ordinairement très bruyants d'y parvenir.

Le mariage, les funérailles donnent également lieu à des fêtes de la vie cambodgienne. Le mariage a lieu sensiblement de la même manière que chez les Annamites, à la seule différence essentielle pourtant que le mari va habiter chez sa femme. La femme joue ordinairement le rôle de chef de

famille; c'est elle qui hérite, rend le culte aux ancêtres et détient la fortune de la communauté.

Les Cambodgiens brûlent généralement leurs morts. La fête de la crémation est célébrée avec plus ou moins de solennité suivant la fortune de la famille. Les riches brûlent en général les corps de leurs morts quelques jours seulement après le décès; ils en apportent ensuite les cendres à la pagode où elles sont conservées. Les pauvres attendent parfois plusieurs mois avant de procéder à cette opération et réunissent pendant ce laps de temps l'argent nécessaire. La veuve ne peut se remarier avant l'incinération de son premier mari.

UNE DES DERNIÈRES NATTES

(Décembre 1911.)

FEMME CAMBODGIENNE

CHAPITRE VI

POPULATIONS THAI CHAMS ET SAUVAGES

I. Les Thaïs. — Thos. Laotiens.
II. Les Chams et les Malais.
III. Les populations dites sauvages : Moïs, Khas, Muongs, Mans, Méos, etc.
IV. Les Chinois.
Mœurs. Costumes. Organisation sociale.

I

LES THAIS

La race thaï, on l'a vu précédemment, s'est répandue du Yun nam au Siam, suivant le mot de M. Finot, comme une grande nappe d'inondation. « Pareille à un fleuve immense qui réfléchit dans ses eaux la variété des paysages, elle s'est transformée à l'image des peuples qu'elle a côtoyés dans sa marche; le Thaï du Yun nam ressemble au Chinois, celui du Tonkin à l'Annamite, celui du Laos

et du Siam au Khmer. Les uns pratiquent le bouddhisme singalais, les autres le culte des ancêtres ; les uns brûlent leurs morts, les autres les enterrent. Non moins que les costumes, la langue a été modifiée par l'afflux d'éléments étrangers. L'écriture est plus diverse encore : on arriverait facilement à en relever une dizaine de variétés. »

Les agglomérations thaï les plus importantes se rencontrent dans le Haut-Tonkin et au Laos.

Dans le Haut-Tonkin, la race thaï est représentée par les Thos qui habitent au nombre de 150.000 environ la région comprise entre la Rivière Claire et Kébao, c'est-à-dire les plaines de Ha-Giang, de Daobang, de Bac-Giang, de Thaï-Nguyen et de Tuyen-quang. Les Thos sont peu actifs, peu entreprenants et ne cherchent pas à tirer parti des richesses forestières qui les entourent. Ils mènent au fond une existence assez misérable. Profondément ennemis de tout progrès, leur maison, leur costume et leurs instruments de travail n'ont pas changé depuis des siècles.

Le Tho est plus grand, plus fort que l'Annamite, ses membres sont moins grêles. Bon marcheur, il est un excellent porteur, malgré la difficulté des

chemins. Au moral, c'est un résigné qui supporte le joug de l'étranger avec une fatalité tout orientale. Si le joug lui devient trop lourd, il émigre. La femme est bien proportionnée et a une certaine grâce jusqu'au moment de son mariage. Mariée, elle se déforme très vite, car elle est assujettie à tous les travaux pénibles.

Les Thos se nourrissent de riz, particulièrement de riz gluant qu'ils font cuire à la vapeur d'une façon spéciale. Au-dessus d'une marmite pleine d'eau, ils placent un gros bambou fermé à la partie inférieure avec un morceau de toile et un fin treillis de bambou. Quand l'eau bout, la vapeur traverse le bambou dans lequel le riz est placé. Les Thos vont également chercher dans la forêt pour se nourrir des pousses de bambous, des fleurs de bananiers sauvages. Les rivières leur fournissent également des poissons qu'ils harponnent au passage ou qu'ils prennent à l'aide de nasses et d'éperviers. A la chasse, les Thos se servent d'arbalètes et de flèches empoisonnées. Leur adresse est très remarquable.

Les Thos ont un costume de forme semblable à celui des Annamites. Il se compose d'une tunique boutonnée sur le côté et d'un pantalon court retenu

par une ceinture et dont le bas est souvent resserré dans des jambières en toile. Leurs vêtements sont teints en bleu bien qu'ils récoltent beaucoup de cunao dans leur pays. Les femmes s'habillent comme les hommes avec, en plus, un cache-sein de cotonnade blanche. Elles portent les cheveux roulés autour de la tête comme les femmes annamites.

Les villages thos sont ordinairement formés de trois ou quatre cases bâties dans le fond des vallées. Le Tho bâtit ordinairement sa maison au milieu même des terrains qu'il cultive afin d'avoir le moins de mal possible pour planter sa rizière ou pour la protéger. Au temps de la piraterie, les Thos avaient pris l'habitude de se grouper; depuis que la sécurité règne dans leur pays, ils sont revenus à leurs anciennes habitudes. La maison est ordinairement bâtie sur pilotis, ce qui lui donne l'air d'une habitation lacustre autour de laquelle l'eau se serait retirée. On y accède par un escalier grossièrement taillé et aboutissant à un palier dont le plancher est à claire-voie. De ce palier on entre dans la maison. Celle-ci est ordinairement divisée en deux parties. L'une est réservée à la famille et l'autre, séparée de la première par une cloison en

tambour, est destinée aux étrangers. C'est dans cette deuxième pièce qu'est placé l'autel des ancêtres, très modeste le plus souvent. L'ameublement est très rudimentaire. Le lit se compose d'une natte et d'une couverture rembourrée avec du coton, parfois le lit est entouré d'un moustiquaire. L'oreiller est un morceau de bambou. Quelques tasses, une bassine en fer, une marmite, une bouillotte pour le thé représentent les ustensiles de cuisine usuels. On sert le repas par terre sur un plateau en bois ou en cuivre et on mange les aliments au moyen de baguettes.

Le Tho change fréquemment ses pénates. Si un danger le menace, il déménage et va s'installer ailleurs, quitte à revenir dès que toute crainte a disparu.

Comme les Annamites, les Thos pratiquent le culte des ancêtres et une foule de superstitions. Leur religion est très primitive et de nombreux sorciers participent à leurs fêtes. Celles-ci sont simples et bizarres. Elles consistent le plus souvent dans des sacrifices de poulets, de cochons, sacrifices accompagnés de chants et d'une musique criarde produite par des flûtes nasillardes et des castagnettes. Quand une personne est malade, on

fait venir le sorcier et on fait un vacarme épouvantable pour chasser l'esprit du mal.

Les Thos n'ont ni écriture, ni littérature, ni traditions. On ne trouve chez eux aucune légende de nature à révéler leur origine ; et beaucoup ignorent même ce qui s'est passé dans leur village au temps de leur grand-père ou même de leur père.

Les Laotiens appartiennent au groupe thaï ; ils en forment même le rameau le plus important.

Leur taille élevée, leur teint clair leur donnent un certain cachet de distinction. Beaucoup se tatouent le ventre et les jambes, particulièrement ceux qui habitent la région des anciens royaumes de Vien-tian et de Bassac et c'est même cette particularité qui leur a valu le nom de Laotiens à ventre noir que l'on donne souvent aux Laotiens du Nord par opposition aux « Laotiens à ventre blanc » qui habitent le Laos méridional.

Les Laotiens ont des maisons, un mobilier, une nourriture analogue à ceux des Thaïs décrits précédemment. Leur vêtement est quelque peu différent. Il se compose ordinairement d'un langouti qui est une pièce d'étoffe de coton et quelquefois de soie passée entre les jambes et autour de la ceinture comme le sampot cambodgien. Les gens

aisés portent quelquefois en plus une petite veste boutonnée droit sur la poitrine à manches étroites ou une écharpe en soie. Leur tête est rasée; au sommet le Laotien ne conserve qu'un rond de cheveux longs de trois à quatre centimètres. Les femmes, qui sont habillées comme les hommes, portent leurs cheveux relevés en chignon sur le sommet de la tête. Tous aiment beaucoup les bijoux d'or et d'argent.

Les Laotiens sont, comme les Thaïs, très nonchalants et très paresseux. Ils n'exercent aucune industrie. Quelques-uns sont sculpteurs sur bois, ciseleurs de métaux et fabriquent des boîtes, des vases, ou même des meubles, mais, en général, ils ne pratiquent aucun métier déterminé, se bornant à être, tour à tour et suivant les circonstances, charpentiers, tisserands, teinturiers, tailleurs, pêcheurs, etc...

Le Laotien est assez religieux, il passe, quand il est jeune, un temps plus ou moins long dans les pagodes qui servent à la fois à la célébration du culte et de maison d'école. Il est en général bouddhiste et rend un culte aux exprits.

Les autres peuplades d'origine thaï sont les Thaïs blancs, les Thaïs noirs, les Thaïs rouges, les

Thaïs Nenas, les Lus qui vivent disséminés dans les régions montagneuses du bassin du Mékong et dans le Haut-Laos. Quelques-unes sont assez laborieuses, leurs cultures sont soignées et leurs villages plus propres que chez les Laotiens. Leur religion ne dépasse pas l'adoration superstitieuse des esprits et de nombreuses pratiques de sorcellerie.

II

CHAMS ET MALAIS

Les Chams, qui, à l'instar des Khmers, tinrent une place importante dans l'ancienne histoire de l'Indo-Chine, n'occupent plus aujourd'hui que de petites bourgades disséminées dans le sud de l'Annam, en Cochinchine (région de Châu-dôc) et au Cambodge. On leur donne assez communément le nom de Malais.

Dans les siècles passés, les Malais avaient la réputation d'excellents marins et de bons soldats. On les a beaucoup employés au moment des guerres entre l'Annam et le Cambodge. Les Chams et les Malais étaient alors organisés en régiments (co) ayant à leur tête des chefs choisis parmi eux

et toujours prêts à marcher au premier signal. Ils furent très utiles aux Annamites pour défendre leurs frontières menacées par les Cambodgiens.

Aujourd'hui les Malais et les Chams sont ordinairement commerçants, très peu sont cultivateurs. Ils font surtout du commerce d'échange : tabac, soieries, poissons secs, bétel, noix d'arec, sel. Comme chez les Chinois, on remarque chez eux un esprit d'association très puissant et il n'est pas rare de les voir se grouper pour acheter une barque et parcourir le pays. Quelques-uns confectionnent des bijoux qui témoignent d'un certain goût.

Les Chams sont, au physique, d'une taille supérieure à celle des Annamites (1^{m},70 en moyenne). Leur tête est bien proportionnée, l'œil est bien fendu, franc de regard et de couleur, la bouche moyenne, la lèvre sans épaisseur exagérée. Les cheveux sont noirs et très longs, les femmes les tordent en chignon, les hommes les recouvrent d'un turban ou d'un carré de soie.

Beaucoup de Chams sont musulmans, les autres sont brahmaniques.

Les Malais et les Chams vivent entre eux et se marient entre eux. Quelquefois un Malais ou un Cham épouse une Cambodgienne, mais une Malaise

ou une Cham n'épouse jamais un étranger à sa race.

Les habitations sont groupées et à peine séparées par d'étroites ruelles. Les maisons sont toutes construites sur pilotis à $1^{m},50$ au-dessus du niveau du sol. Elles sont grandes et spacieuses, soignées et ne manquent pas d'une certaine élégance. Aucune culture ne les entoure, à peine aperçoit-on derrière les hameaux Chams quelques champs de maïs.

Les populations diminuent d'ailleurs chaque année d'une façon assez sensible. On comptait en 1880 plus de 13.000 Chams et Malais dans la seule province du Châu-dôc, ils n'étaient plus que 4.000 ces dernières années. Beaucoup émigrent au Cambodge.

III

POPULATIONS DITES SAUVAGES

Les peuples dont nous venons de décrire à grands traits l'habitat et les mœurs sont des produits ethniques plus ou moins purs des diverses invasions qui ont eu l'Indo-Chine pour terrain d'expansion. Ils n'ont cependant pas fait complètement dispa-

raître les populations autochtones et primitives. Ce sont ces populations que l'on désigne sous le nom passablement impropre de « populations sauvages ».

Au point de vue ethnographique, ces peuplades appartiennent soit au type négrito, soit au type malais ou au type thibétain.

On les classe ordinairement en trois groupes d'après leur répartition géographique.

Les unes habitent le sud de l'Annam, ce sont les Moïs, les autres, telles que les Khas, vivent au Laos, le troisième groupe comprend les montagnards du Tonkin, c'est-à-dire les Muongs, les Maos ou Yao, les Méos et les Lolos.

Parmi ces peuplades du Sud-Annam, les Moïs représentent le groupe le plus sauvage et le plus important. Les Moïs comprennent un grand nombre de tribus : les Cho-ma, les Stieng, les Radé, les Bahnar, les Djarai, les Sédang, les Kaseng, les Lové, les Souk, les Arak, les Niaheu, les Boloven vivent entre la mer de Chine et le Mékong ; les Koui, les Jau, les Samré, les Bar, les Guay que l'on rencontre disséminés au Cambodge, sont également des Moïs.

Toutes ces tribus vivent en général dans les

montagnes du sud de l'Annam. A l'Est et au Sud existe un premier groupe moï mélangé d'éléments chams ; on le rencontre dans la zone des Hauts-Plateaux auxquels donne accès, de la côte, la vallée du Bas S. Ba. Au Sud-Ouest et à l'Ouest vient un deuxième groupe de tribus moï mélangées d'éléments khmers ; leur zone d'habitat correspond au glacis du Mékong, aux vallées tributaires du grand Fleuve et au bassin du Dong-Naï qui appartint jusqu'au milieu du XVIIIe siècle à l'Empire khmer.

La zone montagneuse centrale du Nord-Ouest, dont l'impraticabilité protégeait les populations indigènes des infiltrations étrangères, a permis aux tribus moïs de s'y maintenir à l'état à peu près pur. Les influences laotiennes et annamites y sont trop récentes pour avoir transformé la race.

Les Moïs, en dépit d'assertions contraires, sont des populations douces et, malgré leur allure belliqueuse aisées à manier. Les Moïs sont malheureusement peu travailleurs. Beaucoup de Moïs ont été jadis des pirates redoutables. Certaines tribus telles que les Jaraïs et les Sédangs avaient fait même de la piraterie leur occupation habituelle et rendu les régions moïs d'une sécurité plus

que douteuse. Ceci explique leur réputation plutôt mauvaise, mais en les menant avec douceur, on les apprivoise très vite.

Il n'y a pas de nation moï à proprement parler, comme on l'a cru parfois. Le village placé sous la protection et le despotisme d'un chef constitue toute l'unité sociale. Parfois un chef est assez puissant pour réunir sous son autorité plusieurs villages, mais c'est l'exception. Le chef est ordinairement issu d'une famille aisée. Autour de lui se groupent un certain nombre de familles libres, propriétaires de quelque bétail, puis un assez grand nombre d'engagés pour dettes et de « serviteurs », sorte d'esclaves. Comme chez beaucoup de peuplades indo-chinoises, les sorciers jouent dans l'organisation sociale un rôle prépondérant et rémunérateur pour eux-mêmes. Leur intervention est fréquente mais comporte quelques risques, car lorsqu'un sorcier se trompe dans ses prévisions, il est généralement l'objet de représailles qui vont jusqu'à la mort.

La religion des Moïs est des plus simples. « Ils croient que la terre est plate et ronde comme un disque et que le soleil y touche par les bords. Autrefois, disent-ils, le ciel et la terre se touchaient

sur toute leur surface. Le vent, le tonnerre, les nuages, la pluie sont pour eux les manifestations de la colère du génie qui habite le ciel. Le soleil, la lune sont autant de génies puissants. Du reste, ils ont l'habitude d'attribuer immédiatement une puissance occulte à tout ce qu'ils ne comprennent pas... Les Moïs croient à l'existence d'un être suprême qui aurait créé le ciel et la terre, mais ils ne lui donnent pas de nom. Ce « dieu » habitait autrefois, disent-ils, près des humains lorsque la terre et le ciel se touchaient ; mais comme il y a très longtemps qu'ils se sont séparés, personne n'a conservé le souvenir du nom du Créateur[1]. »

Un génie bienfaisant, qui ne serait autre peut-être que Bouddha, veille sur les cultures, les existences et distribue le bien-être aux humains. Naturellement les présages, l'âme des morts, les revenants jouent un rôle considérable dans la vie de ces populations primitives.

L'importance des villages moïs est très variable. Parfois un village ne comporte pas plus de trois ou quatre maisons, quelquefois il en comporte une

[1] Besnard. *Les populations moïs du Darlac*, *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, janvier-juin 1907.

soixantaine et même davantage. Certaines tribus telle que les Muongs les entourent de palissades solides formant deux ou trois enceintes.

Les maisons moïs sont ordinairement construites sur pilotis et comportent une plate-forme qui est destinée à faciliter le chargement des éléphants. Au-dessous de cette plate-forme se trouvent les étables où l'on rassemble les bœufs, les chevaux et tous les animaux domestiques. Les cloisons et les murs sont naturellement en bambous et le toit à pente très inclinée est recouvert d'un épais manteau d'herbe et de paille. Ces maisons, relativement confortables, sont très solides, elles ont chez certaines tribus des dimensions assez considérables, une cinquantaine de mètres ordinairement, parfois même davantage. Chez d'autres peuplades moïs, elles sont de dimensions plus restreintes. La maison est divisée en deux parties : dans la première, derrière l'entrée, se trouve la salle commune. Elle tient souvent la moitié de l'édifice, on s'y rassemble pour boire et on y rencontre tous les ustensiles de la vie, les armes notamment, toute une collection de vases, de récipients nécessaires à la cuisson du riz. L'autre partie de la maison est strictement réservée aux divers ménages composant la famille. C'est là

que se tiennent ordinairement les femmes et qu'elles vaquent aux travaux domestiques. Chez certaines tribus, les maisons comportent également des magasins où l'on conserve le riz.

Le riz est la base de la nourriture des Moïs. Les Moïs en cultivent de plusieurs sortes, ordinairement du riz de montagne selon la méthode habituelle des rays. Les Moïs récoltent également beaucoup de maïs et cette céréale atteint dans leurs montagnes des dimensions parfois gigantesques. Des spécimens de quatre, cinq mètres ne sont pas rares et la plante atteint couramment deux et trois mètres. Les courges, les citrouilles, les pastèques, les concombres, les patates, le manioc, les oignons, les haricots, sont également cultivés par les Moïs. Très fumeur, le Moï plante beaucoup de tabac à proximité des villages. La feuille, une fois cueillie, est passée au feu, roulée et découpée. On la fume sans autre préparation.

Au riz et au manioc, les Moïs ajoutent pour leur nourriture du gibier et du poisson. Le Moï est même fort peu délicat en matière de gibier et tout animal susceptible d'être mangé est absorbé goulûment, même les lézards, les insectes, les rats. Le Moï boit ordinairement de l'eau, mais, au moment

des fêtes, il absorbe de l'alcool de riz jusqu'à complète ivresse.

L'accoutrement des Moïs est très sommaire. Une simple ceinture passée autour des reins leur suffit ordinairement. Les vêtements de fêtes sont plus luxueux et comportent entre autres une tunique plus ou moins brodée suivant la richesse du propriétaire. Des brandebourgs de flanelle rouge sont également cousus souvent sur la poitrine et dans le dos et complètent l'ornementation du costume. Une couverture polychrome et ornée de dessins qui ne sont pas dépourvus d'originalité s'ajoute à ces vêtements. Les Moïs se drapent dedans à la façon des ponchos. Sur la tête, ils portent ordinairement un turban, sorte de chiffon crasseux qui leur enveloppe la tête et le chignon.

Les femmes portent une sorte de jupon retenu autour des hanches et qui tombe au-dessous du genou. Elles ont généralement le torse nu, mais, pour sortir, endossent une petite veste beaucoup plus courte que celle des hommes.

Les Moïs couchent sur des nattes de joncs posées à même sur le plancher ou sur des lits de camp. Comme oreillers, ils ont de simples bambous ou des blocs de bois fendus dans le sens de la lon-

gueur, parfois ils se servent aussi d'oreillers plus doux fabriqués avec de la bourre de faux cotontonnier.

Les Moïs n'ont, à proprement parler, aucune industrie, mais confectionnent la plupart des ustensiles dont ils ont besoin. Les forgerons façonnent des hachettes, des couteaux, des lances, des boucliers. Les Moïs portent à peu près constamment sur eux le coupe-coupe, qui leur sert à une foule d'usages ; les riches possèdent même des coupe-coupe d'apparat qu'ils portent au moment des fêtes.

Les Moïs, tout en étant encore peu policés dans l'ensemble, ne sont pas incapables d'éducation et, avec de la douceur, on pourrait très aisément les amener à un état de civilisation beaucoup plus avancé.

Les *Khas* habitent le Laos méridional et occupent les deux versants de la Chaîne annamitique. En général, ils ne se mélangent pas plus avec les Annamites que les Moïs; en annamite, Moï veut dire sauvage, et, en laotien, Kha a la même signification.

Leur tempérament belliqueux et indépendant les fait ressembler assez aux Moïs. Leurs mœurs

rappellent celles des Laotiens. Presque tous sont chasseurs et agriculteurs.

La culture du riz représente leur occupation habituelle. Dès qu'une tribu kha a choisi un emplacement où elle pense pouvoir planter du riz, elle s'y transporte et met le feu à la brousse. Sur l'emplacement du « ray », elle élève des cases et sème du riz. Elle reste là jusqu'au moment de la récolte et une fois celle-ci terminée elle se transporte ailleurs ou revient dans son village. Le riz nécessaire à la nourriture de la famille est mis de côté, le reste est vendu sur le marché voisin, ou échangé contre des vêtements, du sel, des armes, des ustensiles de ménage, du tabac ou des bijoux.

En général, les Khas sont agiles et robustes, turbulents et crédules. Ils sont entièrement sous la dépendance de leurs sorciers.

Les *Muongs*, que l'on rencontre dans les massifs montagneux, situés au nord de l'Annam et entre la Rivière Noire et le Fleuve Rouge, ont eu longtemps une organisation sociale très particulière. Les Muongs sont, en effet, constitués en tribus ayant une existence indépendante. A la tête de ces tribus se trouve un chef élu par les Quanglangs qui sont des sortes de seigneurs féodaux héré-

ditaires. Généralement le chef du groupement (chau) est pris dans la même famille, c'est ordinairement celle qui par sa richesse ou par d'autres moyens a su prévaloir sur les autres.

Les Muongs ont su rester très indépendants malgré les incursions des bandes chinoises qui ont investi leur pays à de nombreuses reprises, et, malgré les efforts des empereurs de Hué pour leur imposer la domination annamite. Sous Minh-Manh ils s'y soumirent pendant quelques années, mais se soulevèrent lorsque l'Annam voulut les placer sous l'administration des mandarins et introduire dans leur pays l'organisation communale et l'enseignement du chinois.

Des troubles éclatèrent et sous Tu-Duc la cour de Hué dut renoncer à ces idées d'annexion et d'assimilation en les laissant sous l'autorité de leur Quan-lang, dont elle reconnut les droits en leur confiant des fonctions publiques. Ces Quan-lang, qui évitent avec soin toute mésalliance, ont fondé une véritable aristocratie féodale pourvue de véritables fiefs et qui subsiste encore de nos jours.

Depuis 1891, date de notre installation dans le pays, les troubles ont cessé car notre administration a respecté les anciennes traditions. Les Quan-

langs qui subsistent n'ont cependant aucun caractère officiel ; en pays muong, ce sont les chefs de canton et les ly-truong qui exercent les ordres du Gouvernement.

Les Muongs sont, au physique, d'une taille élevée, leur poitrine est large et leurs membres plus forts que ceux des Annamites. Ces qualités physiques en font des gens robustes, doués d'une endurance très grande et qui leur permet de supporter beaucoup plus facilement que les Annamites le climat chaud et humide des basses vallées de leurs pays. Par contre, leur intelligence est en général assez limitée, elle est beaucoup moins développée que celle des Annamites.

Les Muongs exploitent leurs forêts et apportent sur les marchés — en particulier sur celui de Chobo, dans la province de Hoa-binh — les bois qu'ils y abattent, du caoutchouc, du benjoin, du rotin, etc...

Les Muongs fabriquent eux-mêmes leurs armes qui consistent en coupe-coupe et en arbalète. L'arbalète est l'arme du peuple. Cet instrument se compose d'un fût en bois de gô-sèn. L'arc que supporte ce fût est fait d'un bois très dur (le coy-guong), la corde est en fibres de ramie et les flèches sont fabriqués avec des tiges de bambou femelle ;

on les empoisonne dans un liquide obtenu en faisant macérer des feuilles de cay-sai.

Les Muongs fabriquent quelques étoffes et les teignent de couleurs variées et éclatantes. Elles sont de qualité ordinairement supérieure à celles qu'emploient les Annamites.

Le riz représente la culture la plus importante des pays muongs. On récolte trois sortes de riz : le lua-nêp, le lua-té et le lua-lôc. Ce dernier est le riz de montagne, il est très commun car il a l'avantage de pouvoir croître sur les pentes des montagnes arrosées seulement par l'eau des pluies.

Pour cultiver le riz de plaine, les Muongs notamment dans la région de Siac-Son — ont été obligés d'établir des rizières étagées qu'ils irriguent en y faisant monter l'eau au moyen de grandes roues élévatoires ou norias. Un barrage est fait au travers de la rivière et ne laisse à l'eau pour s'écouler qu'un passage étroit. Le courant s'y engouffre et met en mouvement de grandes roues de huit à dix mètres de diamètre munies de palettes et d'augets en bambous. L'eau est reçue dans des bassins et de là répartie dans les champs avoisinants.

L'industrie n'existe pas chez les Muongs. Leurs maisons sont construites en bois, en bambou, à

l'exclusion de tous autres matériaux. Les Muongs ne se livrent point à l'exploitation des mines et semblent même avoir du dédain pour ce genre d'industrie.

Il existe un nombre considérable de tribus *Mans*, *Meos* et *Lolos*. Elles occupent en général les hauteurs du bassin de la Rivière Claire et de ses affluents. Ordinairement les Meos et les Lolos habitent les plateaux et les crêtes et construisent leurs hameaux jusqu'à 2.000 mètres d'altitude. Les Mans vivent plus bas, entre 400 et 800 mètres.

Une légende indigène explique pourquoi les Mans habitent ces régions élevées. Un empereur de Chine avait un jour promis sa fille en mariage et la moitié de son empire à celui qui lui rapporterait la tête d'un de ses ennemis. Un Man, ayant réussi à réaliser ce désir, réclama l'exécution de la promesse. Un conseiller avisé fit remarquer qu'en promettant la moitié de son empire, le souverain n'avait pas indiqué dans quel sens on tracerait la ligne de démarcation, on pouvait donc la comprendre suivant un plan horizontal et abandonner au barbare toute la partie supérieure, c'est-à-dire la terre aux pentes difficiles où il était impossible d'établir des rizières et dont les Chinois

ne faisaient rien. Le conseiller fut écouté et c'est ainsi que les Mans furent mis en possession de toutes les montagnes.

Cette règle n'est d'ailleurs pas absolue. Il y a des Mans sur les rives du Fleuve Rouge et des Meos qui vivent à des altitudes assez basses, mais les uns et les autres s'accommodent mal de cet habitat et ceux que l'on rencontre dans les vallées n'ont pas la vigueur de leurs congénères qui habitent dans des montagnes.

En général, les hommes sont de haute stature et bien constitués, ce sont de grands marcheurs. Ils tracent de larges sentiers presque toujours en ligne droite. Jamais ils ne contournent un mamelon, ils le montent à pic et le redescendent de même avec une agilité surprenante. Les femmes sont également fortes et travailleuses. Elles ont une coiffure bizarre composée d'une sorte de planchette ou de petit panier qui se dresse sur le chignon au sommet de la tête. Elles portent leurs enfants comme les Chinoises à califourchon sur leur dos, dans une pièce d'étoffe qui s'attache au cou et à la ceinture.

On représente souvent les tribus mans comme essentiellement nomades ; c'est exagéré. Les Mans sont moins attachés que les Annamites à leur

village, mais s'il leur arrive de l'abandonner, c'est souvent plus par nécessité que par désir de changement. L'Annamite qui considère les Mans comme des êtres inférieurs, taillables et corvéables à merci, leur fait souvent sentir durement sa supériorité ; pour échapper à cette tyrannie, les Mans émigrent. Les procédés de culture de ces peuplades rendent également leur exode périodique presque indispensable. L'humus naturel du sol, amassé sous le couvert de la forêt, disparaît rapidement sous l'influence de la pluie dès que les arbres et les broussailles ont été détruits et le terrain n'est bientôt plus assez fertile pour cultiver le riz. Le Man est alors obligé de se mettre en quête de nouveaux emplacements.

Les Mans construisent leurs maisons sur pilotis. Les gens vivent dans la maison, le bétail et la basse-cour au-dessous. A l'intérieur, il existe deux ou trois autels des ancêtres. On y entretient du feu nuit et jour, été comme hiver, car les allumettes y sont inconnues. Le mobilier n'existe guère. On dort ordinairement sur le plancher qui est fait de bambous écrasés, et pour prendre ses repas ou pour causer, le Man s'accroupit par terre les jambes croisées.

Le costume des Mans est assez variable. Il consiste, en général, en une veste à manches courtes et en un pantalon large à la chinoise, de couleur bleue ou blanche. Un turban ordinairement bleu entoure la tête. Les femmes ont parfois un assez joli costume, une ample tunique bleue à grand col rouge rabattu, se prolongeant par devant jusqu'à la ceinture et orné de broderies, de verroterie et de petits glands. Cette tunique s'ouvre sur un cache-sein bleu brodé de rouge et recouvert de larges plaques d'argent. Le pantalon est bleu et brodé. Beaucoup se parent de larges boucles d'oreilles et de colliers d'argent. Dans certaines tribus, les femmes s'épilent soigneusement les sourcils, l'absence de sourcils étant pour elles le dernier mot de l'élégance.

Le culte des ancêtres, mêlé de superstitions nombreuses, constitue la seule religion des Mans. Tout individu qui meurt devient immédiatement pour la famille un génie tutélaire. Les esprits élisent domicile dans les angles des maisons et veillent avec soin sur leur postérité. Chez certaines peuplades mans, cette croyance est si forte que quand la famille entière quitte la maison pour aller dans la montagne vaquer à ses travaux, per-

sonne n'a l'idée qu'un vol puisse y être commis. Le téméraire qui, pendant l'absence des maîtres, oserait s'introduire dans leur logis, serait immédiatement ensorcelé.

Les *Méos* sont de race analogue. On en rencontre dans le Haut-Tonkin un assez grand nombre de tribus, particulièrement dans la province de Yen-Bay. On les distingue en Méos noirs et en Méos blancs, suivant la couleur bleu foncé ou blanc sale de leur costume.

Ce costume se compose, pour les hommes, d'un pantalon relevé comme un pantalon de zouave et d'une petite veste boutonnée sur le côté ; pour les femmes, d'une veste portant dans le dos un col de matelot et d'une jupe plissée en accordéon autour de la taille ordinairement ornée de broderies. Des bijoux en argent complètent cet habillement.

Les maisons méos sont construites au ras du sol. Elles sont ordinairement très sales, plusieurs familles habitent souvent sous le même toit. Les Méos sont de terribles destructeurs de forêts. Pour mettre en culture un ou deux hectares de terre, ils n'hésitent pas à détruire parfois tout un versant boisé. L'année suivante, après les pluies, la

terre végétale a disparu et le Méo transporte ailleurs ses pénates.

Les Méos plantent du riz de montagne et surtout du maïs qui constitue la base de leur nourriture. Ils cultivent également beaucoup de légumes et se livrent à l'élevage du bétail, des chevaux, des porcs, de la volaille. Ils s'adonnent également volontiers au commerce et descendent dans la plaine les produits de leur culture. Leurs affaires terminées, ils se hâtent d'ailleurs de remonter sur leurs cimes par des sentiers à pic et toujours en ligne droite.

Les Méos n'ont pas d'autre religion que le culte des ancêtres. Plus indépendants encore que les Mans, ils supportent difficilement toute autorité et sont toujours prêts à émigrer pour s'y soustraire. Ils ne respectent guère que le chef de leur village qu'ils élisent eux-mêmes.

IV

LES CHINOIS

En plus de ces nombreuses populations, il existe encore en Indo-Chine, nous l'avons indiqué,

environ 200.000 Chinois répartis sur tout le territoire de la colonie et plus spécialement établis en Cochinchine et au Cambodge.

L'élément chinois ne se mélange pas au reste de la population. C'est une entité ethnique à part qui tient à rester indépendante. Le Chinois ne s'expatrie qu'avec l'espoir de retourner dans son pays natal pour y finir ses jours. Les Chinois ont monopolisé en Indo-Chine la plus grande partie du petit commerce. En relations très étroites et très suivies avec les paysans, ils leur prêtent de l'argent à gros intérêt au moment des semailles et les récupèrent au moment de la récolte. En cas de non paiement, ils s'emparent du sol, il paraît même que dans certaines provinces de Cochinchine, la moitié des rizières leur appartient.

En Cochinchine, les Chinois se groupent suivant leur habitude en congrégations. La congrégation de Canton comprend les Chinois originaires de Canton et des environs ainsi que de la partie nord-ouest de la province. La congrégation des Hakkas comprend les Chinois de la partie nord-est de la même province. Les Chinois du sud-ouest de la province d'Amoy sont groupés dans la congrégation de Fou-Kien et ceux de Swatow et

Haï-Nan dans celles de Trieu-Chau et de Haï-Nan.

Les Cantonais sont les plus nombreux. Très nombreux en Cochinchine, ils sont surtout industriels et commerçants. A Cholon, plusieurs décortiqueries de riz leur appartiennent; beaucoup y possèdent des magasins de soie, des scieries, des briqueteries, des chantiers de construction. Un grand nombre de Cantonais sont également maçons, marchands de meubles, cordonniers, charpentiers, tailleurs, bouchers, restaurateurs, etc... La navigation fluviale en Cochinchine est presque entièrement entre leurs mains.

Les Fou-Kien sont un peu moins nombreux, mais beaucoup occupent dans le commerce des situations importantes. A Saïgon, 63 maisons de commerce et à Cholon 139 sont entre leurs mains. On remarque que dans cette congrégation, on ne rencontre ni domestiques, ni ouvriers, il n'y a que des commerçants ou des commis aspirant à le devenir.

Les Hakkas possèdent à Saïgon 70 maisons de commerce et 46 à Cholon. Leur importance au point de vue commercial est cependant moindre que celle des Chinois appartenant aux deux grandes congrégations précédentes. Les Hakkas

RESTAURANT EN PLEIN AIR

PORTEUR D'EAU CHINOIS

exerçant plus volontiers de petits métiers, forgerons, tailleurs de pierre, mécanicien, cordonnier, boulanger, charron. Quelques-uns sont agriculteurs, et maraîchers.

Les Trieu-Chau sont plus nombreux, mais se bornent à être bateliers ou débardeurs. Les Haï-Nan sont ordinairement agriculteurs.

Au Tonkin, on compte 12.000 Chinois. Presque tous s'adonnent au commerce ou fournissent la main-d'œuvre aux industries locales.

En Annam, il y en a moins : 5.000 environ, mais ces Chinois ont, malgré leur nombre relativement restreint une importance très réelle au point de vue commercial. Plusieurs grosses maisons de commerce de Faï-Fo et de Tourane sont entièrement chinoises. Quelques-unes ont même des comptoirs à l'intérieur et réalisent de très sérieux bénéfices dans l'achat et la vente de la soie et de la cannelle.

Les Chinois sont colporteurs au Laos et au Cambodge. Dans ce dernier pays, ils sont particulièrement nombreux (90.000 environ). Beaucoup sont agriculteurs.

Les Chinois sont partout très solidaires les uns des autres et leurs œuvres de mutualité et d'assis-

tance sont multiples. Leur nombre et leur activité, qui s'exerce sous les formes les plus diverses dans un pays qui a plus besoin d'agriculture que de commerçants, a obligé l'administration à envisager l'utilité d'une réglementation spéciale de l'immigration chinoise. La question chinoise est très complexe et mérite d'être envisagée avec une très sérieuse attention. C'est, à l'heure actuelle, l'un des problèmes de politique indigène et économique les plus délicats à résoudre.

CHAPITRE VII

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

FAUNE. CHASSE. PÊCHE. ÉLEVAGE

I. *Faune et chasse.* — Les animaux sauvages de l'Indo-Chine. Procédés de chasse indigènes.
II. *Pêche.* — Pêche maritime et fluviale. Procédés employés par les indigènes. Produits de la pêche.
III. *Élevage.* — Buffles, chevaux, etc. Vers à soie.

I

FAUNE ET CHASSE

La faune indo-chinoise est extrêmement variée et le chasseur trouve dans la colonie matière à de merveilleuses prouesses. Le gros et le petit gibier abondent.

Les éléphants sont encore très nombreux dans certaines régions de l'Annam, du Laos et du Cambodge ; on en trouve même encore dans certaines provinces de Cochinchine. Les Laotiens et les Cambodgiens en capturent un grand nombre, les

domestiquent et les utilisent pour les transports.

Au Cambodge, dans beaucoup de provinces, l'éléphant est le seul moyen de transport qu'on puisse même employer en raison de la nature du pays.

Les tigres, très nombreux, causent des ravages quelquefois épouvantables dans les districts forestiers et montagneux. Dans certaines provinces, il n'est pas rare de voir des villages entiers émigrer et abandonner les cultures à l'approche du fauve. Vers le mois de novembre, le tigre ne se contente pas de la forêt et du gibier qu'elle contient et on le voit, particulièrement en Annam, s'aventurer dans la plaine, sur la route mandarine, traverser les villages et y faire des victimes. Les indigènes en cachent d'ailleurs soigneusement le nombre par crainte de la vengeance du fauve qu'ils entourent d'un respect superstitieux. « Monsieur le Tigre » (Ong Cop) est de la part des Annamites l'objet d'une terreur qu'il est très difficile de vaincre. L'administration, qui a organisé tout un système de prime pour détruire cet animal, a d'abord à lutter contre lui et ensuite contre l'Annamite. Celui-ci le protège dans sa superstition maladroite jusqu'à aller lui ouvrir la porte du piège où par hasard il s'est fait prendre.

La panthère est très commune en Annam, le chat sauvage, le chat-tigre sont très abondants.

Le rhinocéros se rencontre surtout au Laos et dans les forêts de l'Annam et de l'est de la Cochinchine.

L'ours est représenté par plusieurs variétés ; au Sud ou trouve le petit ours à miel ou ours malais, au Nord, dans les montagnes du Tonkin, l'ours du Thibet, beaucoup plus gros et plus fort.

Les sangliers vivent en bandes nombreuses, et causent de grands dégâts aux cultures indigènes.

On rencontre encore de nombreuses variétés de buffles sauvages, de daims, de chevreuils et des cerfs dont la chair est très estimée par les indigènes.

Les petits mammifères sont légion : agoutis, lièvres, écureuils, porcs-épics, pangolins pullulent dans les forêts et dans la brousse.

Les singes sont représentés par un très grand nombre d'espèces de toute taille et de toutes couleurs. Le macaque ourson à queue très courte est spécial à l'Indo-Chine.

Parmi les oiseaux, il faut citer le paon qui est très commun, de nombreuses variétés de faisans, de poules et de coqs sauvages, de cailles, de perdreaux, de sarcelles, de bécasses, particulièrement

au Tonkin de novembre à mars, de bécassines, de canards, d'aigrettes, de grues et de marabouts, de pigeons et de tourterelles. Des troupes d'oies sauvages descendent pendant l'hivernage du nord de la Chine et se cantonnent au Tonkin et dans le nord de l'Annam.

Les marais, les rivières sont peuplés d'animaux aquatiques ; on y rencontre un grand nombre d'espèces de tortues ; le Mékong renferme moins de crocodiles qu'autrefois, mais il en existe encore cependant. Les rizières contiennent une quantité énorme de grenouilles et de crapauds. Le cri du petit crapaud-buffle s'entend de très loin et imite à s'y méprendre le beuglement des buffles.

Citons encore, en terminant cette rapide énumération, les serpents très nombreux en Indo-Chine (cobras, serpents bananiers, serpent fouet, serpent buffle, serpent minute, etc...) et les myriades d'insectes nuisibles et désagréables (scorpions, scolopendres, sangsues des bois, termites, moustiques, qui peuplent la forêt, la brousse, et même les villages, causant des dégradations sans nombre aux cultures et rendant parfois la vie extrêmement désagréable aux hommes et aux animaux.

Cette multitude d'animaux procure à l'alimen-

tation indigène un contingent très appréciable et au commerce des produits non moins recherchés (défenses d'éléphant, cornes de rhinocéros, peaux et plumes).

La chasse est pratiquée par les indigènes, soit à courre avec des chiens, soit au filet, soit à la haie avec des rabatteurs, soit à l'arc avec des dards empoisonnés, soit au piège ou à l'affût. Il ne sera peut-être pas dénué d'intérêt de donner quelques détails sur la manière dont se pratiquent ces différentes chasses.

La chasse à courre se pratique pour le sanglier et le cerf. Les chasseurs, en général au nombre de huit ou dix, sont armés de lances, de piques et de haches. Ils emmènent avec eux une dizaine de chiens spéciaux (cho-sang) dont la taille et la force sont plus développées que celles des chiens ordinaires ; ces chiens fort bien dressés obéissent au son de la corne et, quand ils sont à jeun, montrent beaucoup de flair.

On surprend ordinairement le gibier au gîte, la chasse commence donc de grand matin, dès l'aube. Si la bête est surprise, les chiens l'entourent et les chasseurs la frappent de leurs armes. Si elle vient à éventer la meute et à fuir, on la suit, mais elle

échappe souvent; il est juste de dire que ce cas se présente rarement, car les chasseurs sont ordinairement très adroits.

On chasse au filet, soit les quadrupèdes comme les cerfs, les daims, etc..., soit les oiseaux, comme la tourterelle, la bécassine, la sarcelle et une sorte de goéland qu'on appelle le con-ba-kiên

Quand il s'agit de quadrupèdes, la chasse exige un personnel assez nombreux de rabatteurs. On se sert de deux engins, le luoi-cung et le luoi-khoe, dont les mailles sont faites avec des lanières de peau de buffle et de grosses cordes en fibre de coco enduites de résine.

L'engin a une dizaine de mètres de long et $1^{m},50$ de hauteur. On le tend au débouché d'une clairière où l'on a relevé des traces fraîches de gibier et les deux cordes qui encadrent ses bords sont fixées à deux piquets solidement plantés en terre, mais en s'entrecroisant de telle manière que le filet peut se rabattre comme une porte. Quand l'animal, traqué par les rabatteurs au bruit du tam-tam, du gong, de la corne et des pétards, vient heurter l'engin, celui-ci s'abat en enveloppant la bête, les chasseurs portés à proximité l'abattent à coups de lances.

Les luoi-koc sont dix filets rectangulaires que l'on dispose en angle au fond d'une clairière en ménageant une étroite sortie. Le gibier, traqué comme ci-dessus, est tué à mesure qu'il tente de s'échapper par l'ouverture.

Pour la chasse à la tourterelle, on se sert également de filets rectangulaires que l'on dispose au-dessus d'un coin de terre fraîchement remuée. Une tourterelle apprivoisée placée au centre sert à attirer les autres que l'on attrape en rabattant les filets sur elles.

Il existe différentes formes de filets, suivant les pays, mais le procédé reste sensiblement le même partout.

La chasse à la haie se pratique comme la précédente pour les grands fauves.

Dans la chasse à l'arc les chasseurs vont deux par deux. L'un imite à l'aide d'appels spéciaux le cri de la femelle ou du petit de l'animal dont on a signalé la présence, l'autre, muni d'un arc et de flèches empoisonnées, se tient prêt à tirer. Dès que l'animal, trompé par le cri, apparaît, le chasseur le tue à bout portant. Cette chasse n'est pas sans danger, car il arrive qu'un tigre trompé lui-même par le cri se présente. Ordinairement, les chasseurs

se sauvent, mais si la fuite est impossible, ils le tirent, et il est heureux pour eux en ce cas que l'effet du poison des flèches soit foudroyant.

La chasse à dos de buffle est une sorte de chasse à courre que l'on pratique d'ailleurs assez peu aujourd'hui.

Les indigènes se servent également de fosses et de lacets, placés dans les sentiers fréquentés par le gibier.

Le khai est employé pour le tigre et la panthère.

C'est une sorte de cage rectangulaire dont les dimensions varient suivant la taille de l'animal qu'il s'agit de capturer. Le bas est formé par une planche à bascule qui maintient la porte d'entrée ouverte au moyen d'un déclic. On place au centre un jeune porc ou un chien en guise d'appât dans un compartiment abrité par des barreaux. Quand le fauve a pénétré dans la cage pour l'atteindre, il fait jouer le déclic et la porte tombe en l'enfermant.

Le bây-lô est un nœud coulant dissimulé dans un trou et attaché à un pieu ou à un fort bambou bandé en arc : quand l'animal est pris, le bambou se détend et le maintient en l'air étranglé.

II

PÊCHE

La pêche fournit aux indigènes des ressources alimentaires plus considérables encore et plus variées que la chasse. Le poisson salé, séché ou frais constitue avec le riz la nourriture essentielle de toutes les populations indo-chinoises ; on en exporte chaque année pour une douzaine de millions de francs.

On doit distinguer la pêche maritime et la pêche fluviale.

La pêche maritime n'est pas pratiquée sur toutes les côtes.

Le golfe de Siam est assez pauvre en poissons, la population est peu nombreuse et la mousson du Sud-Ouest y souffle avec violence. Kampot, Hatien, Rach-Gia et l'île de Phu-Quôc sont cependant des centres de pêche importants. La pêche, sauf à Phu-Quôc, n'a pas d'autre but que de satisfaire les besoins de la consommation locale.

A Phu-Quôc, elle a relativement plus d'extension, étant subordonnée à l'industrie de la fabrication d'une saumure renommée dans toute l'In-

do-Chine, le *nuoc-mâm* et de la pâte de chevrettes appelée *mam-ruôc*. Duong-Lông est le centre de fabrication du nuoc-mâm, une centaine d'industriels s'y livrent tant que souffle la mousson du Nord-Est et emploient à ce travail plus de deux cents ouvriers. Ce produit s'obtient en empilant dans de grandes cuves en bois des couches de poissons d'une espèce particulière, le ca-com, que l'on sépare les unes des autres par des couches de sel, de façon à obtenir trois parties de poisson pour une de sel. Quand les cuves sont garnies suivant ces proportions, on les couvre d'une claie en bambou et on presse. Au bout de quelques jours, une liqueur fermentée, brune, trouble, à odeur très forte commence à se dégager; l'opération dure deux à trois mois environ, pendant lesquels on soutire le liquide dans des jarres en terre vernissée d'une contenance de quatre à cinq litres. C'est le nuoc-mâm. Pour le bonifier, on le laisse déposer au soleil son excès de sel et les détritus organiques dont il est chargé, et on décante à nouveau.

Le *mâm-ruoc* se prépare en pilant des chevrettes avec du sel. On obtient ainsi un produit à odeur forte, de couleur rougeâtre. On en expédie la plus grande partie au Siam.

La pêche est beaucoup plus abondante le long des côtes de Cochinchine et de l'Annam du Sud sur le versant de la mer de Chine. L'existence de salines et une mousson plus douce ont permis à des centres de pêche de se développer à Baclieu, Gangio, Baria et tout le long de la côte jusqu'au cap Varella, à Phan-Thiet, Phan-Ri et Mui-né. Ces côtes sont exceptionnellement poissonneuses, non seulement le poisson y est abondant, mais encore d'une qualité tout à fait supérieure.

La plus grande partie du poisson pêché est séché pour l'exportation ou mis en fermentation pour la fabrication du nuoc-mâm.

La pêche se fait au filet. Le luoi-rung est une sorte de seine. On en réunit trois ensemble, celui du milieu forme poche. Chaque seine ayant environ 70 à 150 mètres de long, l'ensemble de l'engin présente un développement de 150 à 300 mètres. Chacune des deux extrémités libres est attachée à une des barques qui traînent le filet depuis la pleine mer jusqu'à la grève en les rapprochant légèrement l'une de l'autre de façon à donner au filet la forme d'un angle rentrant au sommet duquel se trouve la poche. Le poisson, poussé par l'engin, remonte jusqu'au sommet, et

au moment où les barques arrivent à terre une cinquantaine de coolies saisissent les extrémités du filet et l'attirent sur le sable. Cette pêche se pratique pendant six mois de l'année, de mars à septembre, et nécessite l'emploi de deux filets variant de 300 à 500 piastres chacun, de cinq jonques d'une valeur de 100 piastres chacune et une bonne campagne peut rapporter de 1.300 à 1.500 piastres que le propriétaire partage par moitié avec les coolies.

Le pêcheur qui ne dispose pas du capital nécessaire pour cette pêche se contente d'un cuoi-rê. C'est un filet à grandes mailles de 10 mètres de long sur 2 de large. Il porte sur un de ses grands côtés une ligne de flotteurs qui le maintient à la surface de l'eau, mais à la différence du luoi-rung, le bord opposé n'est pas garni de plomb, ce qui lui permet d'osciller sous l'eau dans tous les sens. Les deux bouts du filet sont en outre attachés à deux perches de bambou, maintenues verticalement hors de l'eau par un contre-poids et portant à l'extrémité supérieure une torche allumée. La pêche se pratique la nuit. Quatre propriétaires de filets se réunissent en général pour louer une embarcation, ils attachent leurs quatre engins à

des distances différentes et les traînent doucement au large. Le poisson, attiré par les lumières, se précipite contre le piège tendu, s'entortille dans les mailles du filet, d'autant plus sûrement qu'il se débat davantage. On ne prend à cette pêche que de gros poissons et chaque saison de pêche peut rapporter à chacun des propriétaires des quatre barques 500 piastres.

Le poisson pris est salé ou séché, à moins qu'on ne l'utilise à la fabrication du nuoc-mâm. Le salage se fait en superposant dans de grandes cuves des couches de poissons et de sel. Les poissons sont alors soumis à une forte pression pendant six ou sept jours, puis exposés au soleil pendant trois jours. 30 piculs de poisson ainsi traité donnent 23 piculs de poisson salé, valant sur le marché de Saïgon 3 piastres 50 le picul.

Pour sécher le poisson, on le fend aussitôt pêché en suivant la ligne du dos et en glissant le couteau le long de l'arête. On le met macérer une nuit dans de l'eau salée, le lendemain, on le lave à l'eau douce, et on le sèche au soleil; le picul de poisson séché se vend environ 4 piastres.

Avec les petites espèces, on fabrique du nuoc-mâm. Mais sur les côtes de Cochinchine, on

apporte peu de soins à la préparation de cette saumure, elle est par suite peu estimée.

Autour du cap Saint-Jacques, on trouve en abondance des langoustes, des huîtres et des palourdes, mais ces mollusques ne valent pas ceux que l'on pêche en France. Les langoustes sont petites et ont un goût très particulier. Les huîtres sont petites et ne font l'objet d'aucune culture. Elles vivent en agglomérations compactes sur les rochers et sont dans l'impossibilité de se développer. Une culture rationnelle pourrait seule en améliorer la qualité.

Au nord du cap Varella et jusqu'au Thanh-hoa, les pêcheries sont restreintes uniquement aux besoins de la consommation locale. Il y a peu de bons ports, les typhons sont fréquents et la mousson du Nord-Est est très violente. Les pêcheries ne reprennent qu'à partir du Than-hoa et redeviennent actives le long du delta du Tonkin.

Dans le golfe du Tonkin, les pêcheries font vivre de nombreuses populations, mais elles sont cependant moins rémunératrices que le long des côtes cochinchinoises ou annamites ; les bancs de poissons sont moins riches et en outre les pêcheurs chinois de Haï-Nan et de Pak-hoï viennent faire aux pêcheurs tonkinois une

concurrence redoutable, car ils sont mieux outillés.

Dans la province de Quang-Yên, la pêche a pourtant une très réelle importance, et indépendamment des pêcheries indigènes installées sur les rives, les jonques chinoises qui viennent à la Cac-ba pendant la plus grande partie de l'année pour s'y livrer à la grande pêche déterminent dans cette région un mouvement d'échanges qui est loin d'être négligeable.

Ces jonques restent pendant plusieurs mois sur les côtes, venant s'abriter la nuit ou pendant les mauvais temps dans la baie de la Cac-ba. Le poisson pêché est vidé, salé et séché au fur et à mesure de la capture. De grandes jonques l'emportent vers Pac-Khi, d'où on l'expédie en Chine. Il y a des saisons où il y a dans la baie de la Cac-ba près de mille jonques venues des mers de Chine.

La pêche fluviale produit également des ressources qui viennent s'ajouter à celles de la pêche maritime. Au Tonkin et en Annam elle ne donne pas lieu, à proprement parler, à un commerce ; quoique très active, elle fournit des vivres aux populations locales et rien de plus.

C'est en Cochinchine et surtout au Cambodge qu'elle est au contraire particulièrement abondante. Les cours d'eau qui sillonnent le pays en tous sens sont habités par des myriades de poissons, qui font l'objet d'un commerce très développé.

Pendant toute l'année les indigènes pêchent les diverses espèces de poissons à écailles blanches dites *ca-trang*, qui servent de base à l'alimentation de la population. Il y en a une quarantaine d'espèces (ca-chay, ca-duôi, ca-phên, ca-luon-trân, etc...) qui vivent dans les grands fleuves ou dans les arroyos ayant au moins trois mètres de fond.

Pendant la saison sèche, c'est-à-dire de février à avril, au moment de la baisse des eaux, on pêche les poissons de marais (ca-dông) qui comptent sept ou huit espèces communes (ca-loc, ca-bong, ca-sat, ca-trê, ca-dây, etc...). Ces espèces se pêchent à la source des cours d'eau, dans les plaines inondées, dans les cuvettes boueuses des rizières, dans les étangs.

Le matériel de pêche employé n'a rien de très particulier. On se sert de filets fixés de dimensions variables, d'éperviers, d'hameçons et de lignes. Les poissons de marais sont capturés au moyen de nasses et surtout de clayonnages faits de bam-

bous qui sont mis en place au moment où les eaux se retirent. On sèche et on sale le poisson quand on ne peut le consommer frais.

Dans certaines provinces, Chau-Doc, par exemple, où la pêche est une véritable industrie, celle-ci est réglementée. Il existe trois sortes de pêcheries. Les grandes pêcheries sont affermées par l'État à des particuliers ; les pêcheries de villages sont affermées aux villages qui les sous-louent par voie d'adjudication, enfin les mares et les fosses sont louées par les villages. Les locations procurent des revenus appréciables. Dans les provinces de Chau-Doc les prix de location sont annuellement les suivants :

Fleuve antérieur.	2.900	francs.
Fleuve postérieur	1.002	—
Arroyos de Tra-da, Hông-Ngu, So-thuong, So-ha	2.600	—
Arroyo de Pa-Long	579	—
Pêcheries des villages et mares. . .	21.032	—

De Chau-Doc on exporte chaque année environ 21.000 piculs de poissons frais, 7.200 piculs de poissons secs, 3.500 piculs de poissons salés.

Dans la région du Grand-Lac au Cambodge, l'époque de la pêche donne lieu à un spectacle extrêmement curieux qui a été d'ailleurs maintes

fois décrit. Les pêcheurs, annamites, siamois, chinois, arrivent dans les arroyos du Grand-Lac dès les premiers jours de décembre pour choisir leurs emplacements, élever leurs séchoirs et leurs huttes en bambous, préparer les claies qui doivent servir à établir les barrages. La forêt voisine fournit les matériaux nécessaires. Une pêcherie bien organisée comprend un personnel assez nombreux, ordinairement 25 hommes et une douzaine de femmes. Les engagements sont contractés pour six mois, l'homme est payé 100 francs et les femmes 50.

On fournit à chacun les instruments dont il a besoin, 17 kilogrammes de riz, 2 de bétel, 2 de tabac par mois, cinq pantalons, cinq chemises et un chapeau. Quand les eaux commencent à baisser, de véritables villages sont construits sur le lac ; maisons, séchoirs, sanctuaires, petits jardins suspendus, rien n'y manque. On évalue à une trentaine de mille le nombre des pêcheurs et commerçants de tout genre qui viennent exercer leur profession sur le Tonlé-Sap pendant la saison de la pêche. La plus grande partie du poisson séché ou salé est achetée sur place par des Chinois et exportée vers Pnom-Penh et Saïgon par la voie du Mékong.

On évalue à 25.000 tonnes en moyenne la quantité de poisson annuellement exporté d'Indo-Chine vers Singapour et Hong-Kong[1].

A ce produit s'ajoutent des envois de crevettes séchées, de pâte et de saumure de poissons, de graisse et de colle de poissons, d'ailerons de requins et de nids de salanganes ou hirondelles de mer recueillis dans les îles dépendant de Quang-Nam (notamment dans l'île de Calao-Cham), et qui sont très recherchés en Chine. La qualité la plus estimée, dite Yen-Hayet, se vend de 1fr,10 à 1fr,50 les 30 grammes, la qualité inférieure, dite Yen-Sao, vaut 0fr,80. On exporte également en Chine des quantités assez notables d'algues marines comestibles, recueillies sur les côtes du nord de l'Annam.

III

ÉLEVAGE

Avec la chasse et la pêche, l'élevage fournit une troisième catégorie importante de produits d'origine animale.

[1] En 1910, on a exporté 26.964.808 kilogrammes de poissons secs et 616.879 kilogrammes de pâtes de poissons et saumures.

L'élevage des animaux domestiques pourrait procurer en Indo-Chine des bénéfices considérables. Malheureusement on ne pratique, en général, cette industrie agricole que d'une manière tout à fait rudimentaire.

Les principaux animaux que l'on élève sont les buffles et les bœufs, les chevaux, les porcs, quelques moutons et des animaux de basse-cour.

Le buffle est l'animal domestique par excellence. Peu délicat, le buffle, qui aime beaucoup l'eau, est tout désigné pour le travail dans les rizières. Très docile pour les indigènes, de tout jeunes enfants suffisent à le conduire. On élève le buffle un peu partout en Indo-Chine. Certaines régions en exportent. Ce sont, au Tonkin, les provinces voisines du delta, en Annam, les provinces de Vinh, du Thanh-Hoa, du Ha-tinh, du Phu-Yen et du Khanh-hoa. En Cochinchine, on se livre assez à l'élevage ; par contre, au Cambodge, il y a de nombreux troupeaux de bovidés. Le marché de Kratié est particulièrement fréquenté. On y trouve une race spéciale, pour le bœuf stieng, qui fournit les transports d'excellents trotteurs.

Des épizooties fréquentes sont malheureusement désastreuses pour l'élevage des bovidés indo-chi-

nois, et leur menace a fait prendre depuis quelques années des mesures pour réglementer et réduire l'exportation.

La population bovine et bubaline malgré tout diminue, car les marchands philippins achètent à des prix très élevés tous les animaux qu'ils peuvent trouver. Les indigènes. alléchés par l'appât de gains élevés, vendent inconsidérément et dans certaines régions manquent maintenant des buffles nécessaires pour les travaux agricoles.

Il serait à désirer que l'élevage en grand soit entrepris sans retard. Les hautes régions du Tonkin dans les districts de Cao-Bang de Bac-Kan, de Bao-Lac et de Ha-Giang ; en Annam, les plateaux du Lang-Biang et d'An-Khâ, au Laos les plateaux du Tra-Ninh et du Cam-Mon et les plaines voisines de Savannaket offrent de vastes étendues herbeuses propres à l'élevage.

Certains colons et le service zootechnique du Tonkin ont déjà obtenu par croisement ou par acclimatemement de races importées des résultats encourageants. Au Lang-Biang, il y a actuellement des vaches provenant d'un croisement de la race du pays avec notre race bretonne, qui commencent à être très appréciées comme vaches laitières en

Annam et au Tonkin. On doit souhaiter que les expériences soient poursuivies et développées dans de établissements spécialement aménagés à cet effet.

Le cheval annamite est très résistant et très robuste. Son seul défaut est sa taille très petite qui ne dépasse guère $1^{m},30$. Le service zootechnique est parvenu à obtenir des croisements intéressants avec des juments tarbaises et australiennes, mais ces essais ont jusqu'ici été assez peu nombreux, en raison des frais très lourds qui en résultaient.

Le mouton s'acclimate très difficilement en Indo-Chine. le climat est trop humide. Seule une race spéciale provenant de la péninsule malaise a pu jusqu'ici se développer à la station de Yen-Dinh dans le Thanh-hoa.

Les porcs sont élevés par contre à peu près partout en Indo-Chine. On en exporte même du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge, des quantités considérables vers la Chine et les entrepôts de Singapour.

On élève également beaucoup de poulets, de canards et d'oies. On exporte en Chine des canards desséchés.

Le ver à soie a été introduit en Indo-Chine par les Chinois deux siècles avant notre ère.

Les races de ver qui s'y rencontrent sont très robustes, bien adaptées au climat et donnent sept à huit générations par an. Le mûrier est en outre très abondant partout.

Toutes ces circonstances favorables font que l'élevage du ver à soie joue un rôle considérable dans l'économie générale de la colonie.

La sériculture est à l'heure actuelle particulièrement développée au Tonkin, dans les provinces de Bac-Giang, de Bac-Niah, de Nam-Dinh et de Ninh-Binh; en Annam dans celles de Than-hoa, de Quang-Nam et de Binh-Dinh; en Cochinchine dans celle de Chau-doc, au Cambodge dans les régions voisines du Mékong.

Le ver à soie indo-chinois ne fournit en général qu'un petit cocon (1.100 à 1.200 au kilogramme, tandis que pour nos belles espèces françaises 400 à 450 suffisent) et en outre il faut 22 à 23 kilogrammes de cocons pour 1 kilogramme de soie; mais la soie obtenue a un très bel éclat.

Les méthodes d'éducation sont fixées par une longue routine souvent défectueuse. Les Annamites entassent trop de vers dans leurs paniers et leur ménagent trop la nourriture. Ces circonstances permettent aux maladies — en particulier à

la pébrine — de se développer et de causer de grands ravages.

Depuis 1906, l'administration s'efforce de fournir aux sériculteurs des graines débarrassées de tout germe de pébrine par des méthodes analogues à celles pratiquées jadis en France par Pasteur, et ses efforts ont permis d'améliorer d'une façon très notable la production pendant ces dernières années. Des croisements et des sélections judicieuses ont également eu pour résultat d'augmenter le poids des cocons et leur richesse soyeuse. Des appareils nouveaux et des méthodes de dévidage perfectionnés ont été introduits. On a réussi à obtenir des soies grèges de meilleures qualités.

La production de la soie oscille actuellement autour de 1.200.000 kilogrammes chaque année. Il n'est pas douteux que dans un avenir prochain nos manufactures métropolitaines qui demandent pour l'instant à l'étranger les grèges dont elles ont besoin, pourront s'approvisionner dans la colonie, et que les États-Unis aussi qui en achètent beaucoup à Canton deviendront pour l'Indo-Chine de nouveaux clients.

CHAPITRE VIII

PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE

FLORE. FORÊTS. CULTURES

I. Les forêts indo-chinoises. — Répartition et peuplement. — Principales essences.

II. Cultures alimentaires : riz, maïs, manioc. — Cultures coloniales : thé, café, poivre, canne à sucre, etc. — Coton et produits textiles. — Caoutchouc.

Au point de vue végétal, le paysage indo-chinois présente deux aspects essentiels : la forêt et la rizière.

La prairie représente une troisième formation végétale, mais moins caractérisée que la précédente.

La prairie est d'ailleurs souvent mêlée à la forêt. Sur le versant laotien de la Cordillère annamitique depuis le plateau des Boloven jusqu'au Lang-bian et sur les massifs côtiers annamites, on rencontre d'assez vastes étendues de prairies, mais la nature géologique du sol ne convient pas

ordinairement au développement des graminées propres à l'élevage. Le tranh, qui constitue la prairie le plus ordinairement, est une sorte de roseau sans grande valeur nutritive pour le bétail.

La rizière et la forêt forment le plus singulier des contrastes. La première est aussi monotone que la seconde est variée. En pays de rizière, la campagne s'étend à perte de vue, uniformément plate, divisée en compartiments par les digues. C'est un paysage de marais salants, sauf qu'à certaines époques les marais deviennent verts et se transforment en une ondoyante prairie où toutes les gammes de vert se trouvent successivement représentées.

I

LES FORÊTS INDO-CHINOISES

La forêt indo-chinoise, au contraire, sous l'influence de l'humidité et de la chaleur est en général luxuriante, comme toutes les forêts tropicales.

La superficie des forêts en Indo-Chine est immense. Il est même actuellement très difficile de l'évaluer d'une façon approximative. Elle couvre indistinctement le bassin du Fleuve Rouge, la Cor-

dillère annamitique et le bassin du Mékong d'un épais manteau de verdure.

Les indigènes l'ont détérioré en de nombreux endroits par la déplorable pratique des *ray*, ou feux de brousse, qu'ils allument pour défricher les emplacements dont ils ont besoin et aussi par des exploitations sans méthode et sans soin.

Elle n'en reste pas moins dans l'ensemble très dense, et certains massifs exposés aux grandes pluies des moussons et certaines vallées basses et humides sont encore à l'heure actuelle couvertes de forêts magnifiques.

Au Tonkin, les forêts que l'on rencontre entre la Rivière Claire et le Song-Chay, entre le Son-Cau et le Song-Day, le versant nord-est du Tam-Dao dans la région de Bac-Kan et dans celle du Pho-binh-gia, sont justement célèbres par la multitude des essences qu'elles renferment. L'aspect des forêts tonkinoises n'est pas cependant aussi beau, ni aussi imposant que celui des autres forêts de l'Indo-Chine. Les schistes et les calcaires qui composent la plus grande partie du sous-sol ne sont pas favorables au développement des gros arbres. Le plus souvent les forêts sont élevées, mais très grêles, même chez des arbres très vieux.

Le service forestier a même dû abaisser au Tonkin à 0,35 la mesure minimum du diamètre exigé pour l'abatage des arbres, alors qu'en Cochinchine cette limite est de 0,95 et de 1 mètre au Cambodge.

En Annam, les vallées du cours moyen du Song-Ma, du Song-Chu, du Song-Ca sont également couvertes de hautes et belles forêts ; malheureusement, dans certaines provinces les feux de brousse des indigènes en ont détruit de vastes étendues.

Dans l'arrière-pays d'Annam, dans le Tra-Ninh, au Cam-Mon et au Lang-Bian la forêt est plus clairsemée ; elle est souvent éclaircie par des régions herbeuses que parsèment des bouquets de pins et de diverses espèces de cupulifères.

Les terres rouges des régions basses de Cochinchine où le sol est à la fois fertile et frais offrent par contre de magnifiques types de forêts. Tantôt les arbres puissants et forts y poussent très serrés, entrelacés de lianes comme dans toutes les forêts tropicales, tantôt la forêt est coupée de clairières. Partout les arbres sont hauts et droits et les espèces très nombreuses.

Dans son ouvrage célèbre sur la *Flore forestière de Cochinchine*, le botaniste Pierre en a

décrit 513 différentes, sans compter les variétés, et la mort l'a empêché de continuer son inventaire.

Dans le nord du Cambodge, entre le Grand-Lac et les plateaux du Sud-Annam les forêts redeviennent plus maigres. Les arbres qui les peuplent sont ordinairement résineux et rabougris. Quelques fougères et une herbe dure et jaune tapissent le sol. Cette végétation relativement pauvre contraste avec la précédente, mais elle provient de la nature gréseuse du sous-sol qui produit des terrains sablonneux et infertiles.

Dans leur ensemble et malgré la pauvreté — relative d'ailleurs — de certaines régions, les forêts indo-chinoises représentent une source de richesses naturelles qui mérite d'être aménagée avec soin.

Jusqu'ici les indigènes n'ont apporté dans l'exploitation des forêts de la colonie aucune méthode.

Dans beaucoup de provinces et faute de surveillance, l'abatage, qui a lieu toute l'année, s'effectue dans des conditions déplorables. On n'observe aucun principe de coupe rationnelle, ni de reboisement. L'indigène coupe les arbres vieux

et jeunes sans discernement et détruit le plus souvent par le feu les jeunes pousses qui peuvent subsister, uniquement pour avoir le passage libre pour le transport des gros arbres abattus. On conçoit combien cette manière de procéder est défectueuse. Quantités de districts sont dépeuplés pour longtemps. C'est une perte très sérieuse pour la colonie et en même temps ce déboisement systématique cause des perturbations dangereuses dans la région des cours d'eaux qui prennent leur source dans ces régions.

Depuis plusieurs années les services forestiers et l'administration s'efforcent de réagir contre ces pratiques dangereuses ; mais dans l'état actuel des choses, ils doivent limiter leur action à la surveillance, à la protection et à l'aménagement des principaux massifs forestiers. Pour assurer l'exploitation méthodique et supprimer aussi bien la coupe libre que les rays, on a pratiqué le système des mises en réserve. Les boisements déclarés mis en réserve par arrêté du Gouverneur général sont mis en exploitation méthodique. L'exploitation des coupes dans chaque réserve a lieu par voie d'adjudication publique ou par marché de gré à gré. Au 30 juin 1911, il existait en Indo-Chine

186 réserves représentant 360.371 hectares et réparties entre les diverses colonies de la façon suivante :

Cochinchine,	81	réserves	d'une	surface de	167.335	hectares ;
Cambodge,	32	—	—	—	21.252	—
Annam,	10	—	—	—	45.400	—
Tonkin,	63	—	—	—	136.384	—

Ces résultats auxquels s'ajoutent de nombreuses études de reboisements sont appréciables ; ils sont malheureusement encore très insuffisants eu égard à l'immensité des forêts qu'il s'agirait de protéger. Le service forestier manque d'ailleurs de personnel et dans beaucoup de régions on a dû se borner à cantonner les peuplades nomades dans des districts déterminés où elles restent libres de continuer à couper les bois comme elles l'entendent et à pratiquer leurs « rays » destructeurs.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que d'entreprendre la description même sommaire des multiples espèces arborescentes qui composent la forêt indo-chinoise. Il n'est pas cependant possible de ne pas indiquer brièvement quelles sont les plus importantes d'entre elles et dont l'exploitation est commencée et peut devenir rémunératrice.

Dans les forêts du Tonkin, du Nord-Annam et du Haut-Laos ce sont surtout les cupulifères qui dominent. Ces arbres qui comportent des sortes nombreuses sont tous de grands arbres que l'on utilise dans l'ébénisterie et dans la menuiserie, d'autant plus volontiers qu'ils sont inattaquables par les insectes.

Viennent ensuite les conifères auxquels appartiennent les cèdres de la région du Ha-Giang, les bois de cercueil, les pins à deux feuilles de la région de Mon-Kay et de la province de Quang-Yen, puis les légumineuses mimosées, dont le type le plus répandu et le plus connu est le lim. Les bois de fer sont employés à une foule d'usages et ont une grande valeur comme bois d'ébénisterie et d'ameublement.

Dans la forêt cochinchinoise, la famille des diptérocarpées fournit des arbres de dimensions énormes et particulièrement utiles par la qualité de leur bois. Ils comportent de nombreuses espèces et jouent dans la production forestière de la Cochinchine un rôle analogue à celui des cupulifères dans la forêt tonkinoise.

Ce sont des spécimens de ces arbres que les indigènes font descendre vers la mer sur les

énormes radeaux que l'on rencontre quand on remonte les grandes rivières indo-chinoises.

L'abatage des arbres a lieu à la hache ou au coupe-coupe, assez rarement à la scie. Les plus belles pièces, les troncs des gros arbres sont mis de côté pour servir de bois de charpente ou d'ébénisterie, tandis que les jeunes arbustes et les branches secondaires des gros arbres sont débités pour servir de bois à brûler ou transformés sur place en charbon de bois. Toutes les pièces destinées à être exportées sont alors réunies sur la berge de la rivière la plus voisine. Là on les charge quelquefois sur des jonques ou des sampans à voile, le plus souvent on les assemble en radeaux.

La confection de ces radeaux est assez délicate, car la plupart de ces bois, vu leur densité, ne peuvent flotter, on doit alors se servir de flotteurs en bambous. Lorsque l'approvisionnement de bois est jugé suffisant, les exploitants procèdent à une coupe de bambous qui, par exemple, est de 9 à 16.000 par stock de 300 pièces de 4 mètres. Cette provision sert à former, par paquets et par couches légèrement plongeantes de bambous régulièrement superposés, le cadre et le fond du radeau. Les bois sont placés au centre et sur toute la longueur de

cet encadrement. Toutes les pièces sont percées à une extrémité et attachés entre elles et au cadre du radeau.

Des pièces légères sont ensuite disposées en travers sur la plate-forme, réunies bout à bout au moyen de lianes et de gros cordages en fibres de bambous qui entourent complètement le radeau. La largeur de ces trains de bois excède rarement 10 mètres, mais la longueur atteint 60, 80 et même 100 mètres. Un équipage de 6 à 8 hommes s'installe sur le radeau dans de petites cases en bambous et tout le chargement descend la rivière. L'abatage, le rassemblement et la confection d'un radeau composé de 300 pièces de bois et 10.000 bambous nécessitent en moyenne 3 à 4 mois de travail avec 12 à 15 ouvriers employés chaque jour.

A côté des espèces précédemment citées, les forêts indo-chinoises en renferment d'autres non moins précieuses.

Le camphrier, les arbres à laque sont du nombre. Il existe plusieurs espèces d'arbres à laque. L'un d'eux, l'arbre à cochenille, produit la laque carminée. Aussitôt que l'arbrisseau est assez robuste, on y suspend de petites branches portant des œufs

d'insectes. L'éclosion a lieu en peu de semaines et les branches disparaissent bientôt sous une couche épaisse de laque où sont dissimulés de nombreux œufs. D'autres arbres de la même espèce produisent par simple incision de la gomme-gutte, du stick-laque qui est employé dans l'industrie des vernis.

La cardamome, qui donne lieu à un important commerce, croît au Cambodge à l'état de nature dans les régions humides de Pursat et du Thpong et au Tonkin dans les districts de Pho-Binh-gia et de Cao-bang. Les indigènes se bornent à élaguer les arbustes ; la cardamome du Cambodge est de beaucoup la plus estimée.

Le cannelier se trouve en abondance en Annam dans la province de Quang-Nam. Les Chinois de Faï-Fo, qui détiennent presque entièrement le monopole du commerce de la cannelle, en exportent des quantités considérables sur Canton. Depuis quelques années, les Annamites ont fait dans les montagnes voisines des plantations de canneliers et la cannelle cultivée, moins recherchée que la cannelle sauvage, se vend encore à des prix très élevés sur les marchés de la Chine. Là encore l'Administration a dû intervenir pour réglementer

l'exploitation et l'exportation de la cannelle, car les indigènes cédant à l'attrait de prix très élevés offerts par les Chinois détruisaient sans merci les vieux arbres dont l'écorce fournit un produit d'un goût particulièrement fort et apprécié.

Le cu-nâu est une sorte d'excroissance qu'on trouve sur les racines de certaines lianes. Ce produit, qui est employé pour teindre en brun les étoffes indigènes, est très recherché. Il est commun dans les terrains schisteux, particulièrement dans les provinces de Vinh-Yen et de Phu-To, au Tonkin.

La badiane ou anis étoilé, qui entre dans la composition de l'anisette et de l'absinthe, donne lieu à une production très irrégulière. On en recueille actuellement surtout dans les environs de Lang-Son.

Le benjoin, le vetiver existent à l'état plus ou moins sauvage au Tonkin, et même pour beaucoup de ces plantes il est difficile de distinguer celles qui croissent naturellement de celles qui font l'objet de cultures spéciales.

Une énumération de ce genre serait très incomplète si on ne faisait une place importante aux bambous et aux arbres à huile.

Le bambou se rencontre à peu près partout au Tonkin, dans le nord et le centre de l'Annam, au Laos, au Cambodge et en Cochinchine. On en compte jusqu'à 32 espèces que l'on peut diviser en trois catégories : 1° le bambou mâle à nœuds saillants et puissants, plein sur les deux tiers à peu près de son épaisseur, il atteint une hauteur d'environ 20 mètres ; 2° le bambou femelle à parois très minces ; 3° le bambou hybride qui a la grosseur du bambou mâle et les autres caractères du bambou femelle. Comme lui il est peu utilisable. Par contre le premier sert aux usages les plus variés. Les maisons sont pour la plupart et pour la plus grande partie construites en bambou. On en fait des liens et des cordes, des treillis, des paniers, des nattes, des cloisons, on en construit des barques d'un bon marché extraordinaire, on en fait des pipes et des tuyaux de pipe, des chapeaux, des bâtons, des rames, des objets sonores pour les appels et les signaux, des ponts pour passer les torrents, des bâtonnets pour manger le riz, des cure-dents, et une foule d'ustensiles domestiques. Ses épines et la haie fourrée qui entourent les villages forment de puissantes défenses pour les habitants ; on mange même les jeunes pousses ;

on l'utilise en un mot à tant d'usages qu'on peut se demander ce que serait la vie des Annamites sans le bambou.

Quant aux arbres à huile, il en existe de nombreuses sortes. Leur exploitation commence à peine, mais si l'on considère l'importance des demandes de produits oléagineux sur le marché français on peut voir là une sorte de richesse très précieuse pour la colonie. On rencontre au Tonkin et dans le Nord-Annam l'abrasin et en Cochinchine le bancoulier ; le garcinia est abondant dans les bassins de la Rivière Noire et de la Rivière Claire, à côté du stillingia ou arbre à suif de Chine. En Cochinchine, il existe des irvingias qui donnent un suif végétal très employé pour la fabrication des bougies.

A côté de toutes ces espèces arborescentes qui se rencontrent à l'état plus ou moins spontané dans les forêts d'Indo-Chine, il convient de citer maintenant un certain nombre de plantes ou d'arbustes cultivés par les indigènes et que l'on utilise soit dans l'alimentation, soit dans l'industrie.

II

CULTURES ALIMENTAIRES : LE RIZ

Au premier rang des cultures alimentaires de l'Indochine se place le riz. Le riz est pour ainsi dire l'unique nourriture de la majorité des indigènes.

Il en existe une très grande quantité de variétés. Une enquête officielle faite en Cochinchine a démontré que cette colonie en renferme plus de 250 espèces définies, ayant chacune une dénomination spéciale. Il est certain qu'au Tonkin et en Annam où le climat et les terrains sont beaucoup plus différenciés qu'en Cochinchine, il en existe autant, sinon davantage.

Au point de vue de la qualité, on classe les riz, soit d'après leur habitat (riz de plaines ou repiqué, riz de montagne ou semé à la volée), soit d'après leur consistance après cuisson, riz durs (gâo) ou gluants (nêp), soit d'après la couleur du grain (riz blanc, noir, rouge, etc...), soit d'après leur précocité (riz de trois mois, ou riz tardif).

Sur le marché de Cholon, où sont les grands entrepôts de riz, le commerce distingue trois caté-

gories de riz : le go-cong ou riz à grains ronds et courts, c'est le riz le plus recherché en Europe, le Baï-xau ou riz à grains demi-longs qui est très apprécié par les indigènes et le Vinh-long à grains longs qui est le plus commun.

Selon l'état plus ou moins avancé de sa préparation, le riz prend le nom de paddy quand le grain n'est pas débarrassé de son enveloppe, de riz blanc quand il est décortiqué, de riz cargo, quand une faible quantité de paddy est encore mélangée à du riz décortiqué. Le riz glacé est du riz blanc dépelliculé et spécialement traité. On se sert et on exporte même les brisures de riz.

En Indo-Chine, on trouve des rizières un peu partout. Étant donné que le riz a besoin d'une terre fertile, riche en humus, et de beaucoup d'eau, on rencontre les plus belles rizières dans les deux deltas du Fleuve Rouge et du Mékong, mais il y a de nombreuses rizières ailleurs, il en existe même dans les montagnes, où l'on sème un riz spécial qui se contente d'une humidité moindre. Les indigènes, pour qui le riz a une importance alimentaire plus grande que le pain chez nous, plantent en réalité le riz partout où ils le peuvent. Toutes les plaines irriguées naturellement ou irri-

gables artificiellement lui sont consacrées et dans les régions où le régime hydrographique s'y prête, au Tonkin par exemple, et dans le Nord-Annam, on fait même deux récoltes par an.

En Cochinchine les rizières occupent en moyenne une surface de 1.350.000 hectares, quelquefois davantage (1.494.000 pendant ces dernières années). C'est le cinquième de la superficie totale de la colonie.

Depuis trente ans les rizières ont pris dans la colonie une extension considérable.

En 1880, on n'en cultivait guère plus de 500.000 hectares. En 1890, on cultivait déjà plus de 850.000 et en 1900 près de 1.200.000. Dans certaines provinces il ne reste pour ainsi dire plus de place disponible, la rizière occupe entièrement toutes les terres susceptibles d'être cultivées. C'est le cas des provinces de Go-Cong où 98,8 p. 100 de la surface est en rizières, Travinh (80,9 p. 100), Vinhlong (76,3 p. 100). Dans d'autres, la proportion, quoique inférieure, reste élevée : Soctranh (75 p. 100), Giadinh et Cholon (60 p. 100), Mytho (60 p. 100), Bentré (59 p. 100).

Dans quelques provinces Long-Xuyen, Rachgia, Tanan, cette proportion s'abaisse à 24, 23, 14

p. 100; elle n'est plus que de 5, 4 et 2 p. 100 dans celles de Bien-Hoa, Thudaumot et Tayninh, c'est-à-dire dans les régions septentrionales et montagneuses de la colonie.

Cette culture pourra prendre un développement beaucoup plus considérable, le jour où les travaux d'irrigation nécessaires seront effectués. Une superficie égale à celle actuellement occupée par les rizières pourrait être mise en culture dans l'immense plaine des Joncs, située au nord du Mékong et dans la plaine marécageuse de la presqu'île de Camau. De grands travaux de drainage et d'irrigation sont actuellement en cours d'exécution et peut-être est-ce la main-d'œuvre qui viendra à manquer et à empêcher la riziculture de prendre dans ces régions toute l'extension désirée.

En Annam, les plaines sont plus rares. La montagne aboutit à la mer en beaucoup d'endroits et le plus souvent il n'y a le long du rivage qu'une mince bande de terres de quelques kilomètres de large seulement. Les embouchures deltaïques des petits fleuves côtiers sont cependant utilisées pour les rizières. Le Thanh-hoa, le Nghê-An, le Quang-Nam, le Binh-Dinh renferment des rizières bien

cultivées, malheureusement exposées aux inondations et aux raz de marée.

Le Tonkin, bien que plus peuplé que la Cochinchine, comporte une surface moindre cultivée en rizières : 8 à 900.000 hectares environ. La possibilité de faire deux récoltes par an sur le même emplacement (cinquième et dixième mois, mai-juin et octobre-novembre) compense la moindre étendue des rizières.

Les rizières sont surtout abondantes dans le delta. Dans les provinces de Haï-Duong, de Ha-Nam et de Kiên-An 50 p. 100 environ de la surface totale est en rizières, dans celles de Ha-Dong et de Nam-Dinh cette proportion atteint 75 p. 100 et dans celle de Bac-Ninh elle dépasse 90 p. 100. Dans la province déjà montagneuse de Haï-Duong, on rencontre encore 92 p. 100 de la superficie cultivés en rizières.

Au contraire de ce qui se passe en Cochinchine, il y a dans le delta tonkinois peu de terrains disponibles susceptibles d'être tranformés en rizières.

On estime qu'on ne peut guère ajouter plus de 140.000 hectares à la surface totale des rizières. Seuls des travaux d'irrigation et d'appropriation des terrains déjà cultivés pourront accroître le ren-

dement. Un des problèmes essentiels à résoudre à ce point de vue est la protection des rizières contre les dangers d'inondation.

Au Cambodge, le riz est également la principale culture des provinces de Takeo, Soai-Rieng, Prey-veng, Siem-Reap et Battambang ; le Cambodge est malheureusement peu peuplé et on ne peut guère songer pour l'instant à accroître la superficie des rizières. La superficie actuelle des rizières ne dépasse pas 675.000 hectares, soit 4, 5 p. 100 de la surface totale.

Au Laos, il y a également dans les plaines de nombreuses rizières, mais le riz produit est consommé sur place.

La culture du riz la plus répandue, et qui est pratiquée dans les rizières à grands rendements, comporte des semis dans des pépinières spéciales (ma) et le repiquage du jeune plant dans la rizière. Ces deux opérations sont délicates et demandent qu'on soit maître d'inonder ou d'assécher à volonté la rizière, d'autant plus que si le riz a grand besoin d'eau, l'excès d'humidité lui est tout aussi nuisible. Il faut pouvoir inonder la rizière avant les labours qui se font quand la terre est transformée en boue liquide et après le repiquage

pendant deux ou trois mois. Il faut également pouvoir l'assécher à l'époque de la maturation et de la récolte. Le temps de la végétation dure quatre à cinq mois et dans certaines régions, en combinant très exactement l'époque des semis et de la végétation, on peut faire deux récoltes. Dans les pays où la topographie ne permet pas une irrigation facile, on remplace l'une des deux cultures de riz par une autre culture vivrière, patates, maïs ou par du coton.

En Cochinchine, la récolte du premier moi (janvier-février) est de beaucoup la plus forte. Une seconde récolte de riz hâtif a lieu ordinairement vers le septième mois (août-septembre). Dans le Nord-Annam et au Tonkin on fait deux récoltes au cinquième mois (mai-juin) et au dixième mois (novembre). Quand elle n'est pas contrariée par des inondations, ou des typhons, cette dernière récolte est la plus importante. Dans l'Annam du Centre et du Sud, les deux récoltes ont lieu pendant le troisième mois (avril) et le huitième mois (septembre-octobre).

Le rendement varie suivant les régions et suivant les années. On considère généralement comme satisfaisant un rendement de 2.000 kilogrammes

de paddy à l'hectare en Cochinchine, mais il y a des régions où on doit se contenter de rendements inférieurs (800 kilogrammes) tandis que dans d'autres on obtient jusqu'à 4.000 kilogrammes.

Le prix est également très variable. Au Tonkin, le riz vaut de 1 piastre 25 à 2 piastres le picul, c'est-à-dire de 5 à 9 francs les 100 kilogrammes. Sur le marché de Cholon, le riz vaut ordinairement 8 francs les 100 kilogrammes.

Le riz de montagne est cultivé par les Moïs et les Muongs de la Chaîne annamitique. Il donne lieu à des opérations beaucoup moins compliquées. On le sème à la volée. Le riz pousse d'une manière beaucoup plus irrégulière et donne par suite des rendements moins élevés.

La culture du riz dans les régions rizicoles occupe tous les Annamites y compris les femmes et les enfants. Les hommes labourent, les enfants conduisent les buffles, les femmes repiquent, tout le monde collabore à la récolte. Le nhaqué annamite s'est ingénié à mettre en valeur le plus de terrain possible. Pour irriguer des rizières il a inventé de multiples appareils.

Dans certaines régions, des norias à pédales, des roues élévatoires mues par des bœufs ou par le

courant, des paniers munis de longues cordes, balancées par deux ouvriers selon une cadence régulière, servent à élever et à transporter l'eau dans la rizière.

Divers colons ont déjà chercher à utiliser de puissantes pompes rotatrices pour irriguer des plaines jusqu'ici dépourvues d'eau, des semeuses permettant d'éviter le repiquage, des moissonneuses. Il est certain que les procédés de culture pourraient être améliorés et on ne peut que féliciter l'Administration d'avoir l'an dernier permis l'entrée en franchise de douane des machines agricoles (d'origine américaine notamment) servant à la culture du riz, il y a dans leur introduction en Indo-Chine et dans leur vulgarisation un moyen précieux pour augmenter le rendement des cultures.

Le riz produit est consommé sur place ou exporté.

Pour l'Annamite, le riz dur est l'aliment par excellence. *An Com*, qui correspond en annamite à l'idée de manger, signifie littéralement manger du riz cuit. Les pauvres le consomment cuit à l'eau avec quelques légumes et un peu de nuoc-mâm ou saumure de poissons. Les riches y ajoutent

quelques mets plus compliqués empruntés à la cuisine chinoise. Mais le riz constitue toujours au moins la moitié de la masse alimentaire.

Le *nêp* ou riz gluant sert à la distillation de l'alcool, on en fait également du vermicelle, de la pâtisserie et de la colle.

Parmi les grands pays producteurs de riz l'Indo-Chine figure au second rang, très près derrière la Birmanie. Le tableau ci-après indique en tonnes les quantités de riz exportées pendant ces dix dernières années.

ANNÉES	EXPORTATIONS TOTALES	EXPORTATIONS VERS LA FRANCE ET LES COLONIES
1900. . . .	915.637	162.609
1901. . . .	912.434	205.729
1902. . . .	1.115.601	218.709
1903. . . .	676.019	90.000
1904. . . .	965.607	239.754
1905. . . .	622.037	153.933
1906. . . .	740.484	171.019
1907. . . .	1.428.121	191.422
1908. . . .	1.234.003	198.270
1909. . . .	1.095.855	268.755
1910. . . .	1.269.516	284.794
1911. . . .	858.453 [1]	204.962

[1] Par suite de la mauvaise récolte.

L'industrie exporte en somme peu de riz en

France. Le riz du Tonkin est dirigé ordinairement vers Hong-Kong.

Depuis quelques années, il en vient davantage en France (29.600 tonnes en 1908, 53.500 en 1909). Ceux de Cochinchine sont expédiés également pour les 2/3 vers Hong-Kong, les Philippines et au Japon.

En France on préfère pour la consommation les riz de Java ou d'Italie; le riz indo-chinois qui y est importé sert dans les distilleries, les amidonneries, les féculeries et pour la nourriture des volailles. Pour que le riz d'Indo-Chine se crée une place plus considérable sur le marché métropolitain, il faudrait exiger des producteurs annamites plus de soins dans le choix de leurs semences. Il reste encore beaucoup à faire dans cet ordre d'idées.

Le riz est la principale culture alimentaire des Annamites, il n'est pas la seule. Depuis quelques années le *maïs* a pris au Tonkin un très grand développement. En 1904, on n'en exportait que 107 tonnes, en 1910 on en a exporté près de 100.000. Sa production tend d'ailleurs à se généraliser et à s'étendre à toute l'Indo-Chine.

On le cultive dans les plaines trop élevées pour pouvoir être facilement irriguées, sur les pentes

fertiles et aussi dans les rizières après la récolte du riz. Dans les terres nouvellement défrichées c'est la céréale que l'on plante de préférence à toute autre. Il en existe de nombreuses variétés. Chez les Muongs il existe une sorte de maïs qui est remarquable par la hauteur de sa tige qui atteint parfois 4 mètres. On a même introduit cette espèce dans le midi de la France il y a quelques années comme maïs-fourrage, elle a donné des rendements supérieurs aux meilleurs maïs mexicains. On cultive ordinairement deux espèces de maïs ; le bap-nêp dont le grain blanc devient gluant après cuisson et le bap-giang dont l'épi porte à la fois des grains blancs et des grains rougeâtres. On consomme de préférence le premier sous forme de galette sucrée, dure et cassante. Il y a quelques années, l'Administration avait essayé d'introduire en Cochinchine une espèce de maïs d'Europe, à gros grains, mûrissant bien, et donnant d'excellente farine. Mais ce grain peu gluant et peu sucré n'a pas eu de succès auprès des indigènes qui voient dans cette plante plutôt une friandise qu'un aliment. Dans certaines provinces, le maïs se récolte encore vert et tendre, un peu avant la pleine maturité et on le consomme immédiatement. On le cuit dans

l'eau, encore enveloppé de sa feuille et on le mange à même sa raffle. Quelques-uns le font griller sur les charbons.

Le rendement de cette céréale est avantageux. Chaque tige en terrain propice et bien cultivé donne ordinairement deux épis. Un hectare de maïs rapporte environ 400 kilogrammes qui se vendent à raison de 7 à 8 francs les 100 kilogrammes.

Il n'existe guère en Indo-Chine d'autres céréales qui fassent l'objet d'une culture régulière. On a tenté à plusieurs reprises de semer du blé, de l'orge, du seigle, de l'avoine dans les hautes régions du Tonkin. Ces cultures n'ont présenté aucun intérêt. Quelques blés indigènes seuls sont cultivés dans la région de Cao-Bang. En quelques endroits, on sème également du millet et du sarrazin pour l'alimentation.

Par contre, les Annamites cultivent pour leur alimentation beaucoup de plantes à rhizomes ou à tubercules féculents.

Le manioc, que l'on utilise pour la fabrication du tapioca, est l'objet d'une véritable culture dans les terres sèches du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge. Les patates occupent les terrains pauvres, sablonneux. On en plante beaucoup au

bord de la mer. On en cultive également souvent dans les rizières quand la sécheresse ou le manque de temps ne permet pas de préparer une seconde récolte de riz. Certaines variétés de haricots (dau-xanh) sont également très répandues et servent à des farines ou des pâtes alimentaires.

Les légumes et les fruits sont très abondants et très variés, particulièrement au Cambodge et en Cochinchine.

Les bananiers sont cultivés autour de toutes les maisons, les ananas poussent à l'état sauvage au Tonkin et en Annam. Mangues, mangoustans, letchis, oranges, mandarines, goyaves, limons, pamplemousses, pommes-cannelles, jujubes sont très communs. Certains fruits qui répugnent aux Européens sont au contraire très appréciés des indigènes. Le fruit du jacquier et le durian, qui ne poussent guère qu'en Cochinchine et au Cambodge, se reconnaissent de loin, quand ils ne sont pas frais, à leur odeur repoussante. La carambole avec laquelle on fait des confitures est trouvée trop acide par les Européens. Les fruits de nos pays s'acclimatent très difficilement et c'est à grand'peine que, dans certaines régions, on a pu obtenir quelques raisins de table et des fraises, à Nui-chua-chang par exemple.

Les cultures dites coloniales sont représentées en Indo-Chine par le thé, le café, la canne à sucre et le poivre.

Le thé vient très bien en Annam dans le Ha-tinh et le Quang Nam, et au Tonkin dans le Phu-Tho, le Ninh-Binh et le Bac-Giang. Sa production est déjà considérable et on exporte en France des quantités très appréciables : 529.909 kilogrammes en 1910. Mais cette culture prendrait une extension beaucoup plus grande si le thé entrait en franchise de douane dans la Métropole et si la qualité des thés expédiés était meilleure. Malheureusement à ce point de vue le thé d'Annam laisse en général beaucoup à désirer. Les procédés de culture sont en effet par trop défectueux et primitifs dans certains districts. Le cultivateur ne sarcle presque jamais sa plantation et ne la fume pas. Il se contente d'élaguer l'arbuste de façon à le rendre touffu et à empêcher sa hauteur de dépasser $1^{m},20$, $1^{m},50$, puis il se borne à enfouir au pied de l'arbre les branches élaguées et les feuilles impropres à la consommation, prétendant que c'est là le meilleur des engrais. Il conviendrait en outre d'apporter au sélectionnement et au triage des feuilles plus de discernement. Le

peu de soin apporté à la dessiccation et à la fermentation rend aussi la conservation du produit souvent très difficile. Dans certaines provinces tonkinoises (Phu-Tho) on tend heureusement à réagir contre ces méthodes défectueuses. Depuis quelques années la culture du thé a pris un grand développement dans les huyên de Camkhé et de Thanh-ba ; des colons européens ont initié les indigènes aux meilleurs procédés de taille des arbustes, de cueillette et de préparation. Ils ont en outre assuré l'écoulement des récoltes en en achetant la totalité aux indigènes et les résultats obtenus ont été des plus encourageants.

Le café a été introduit en Indo-Chine lors des premières interventions françaises. Il est cultivé au Tonkin et dans quelques districts de l'Annam (Quang-Tri, Quang-Nam et Binh-Dinh) ; mais les tentatives de culture en grand n'ont pas très bien réussi. Les planteurs ont à lutter contre un parasite, le borer, que l'on n'est pas encore parvenu à combattre efficacement.

La canne à sucre est cultivée dans tous les pays de l'Indo-Chine, et plus particulièrement en Annam, au Cambodge et dans la Cochinchine orientale. A l'aide de presses verticales actionnées par des buffles

les indigènes en extraient un marc noir et grossier, présenté sous forme de galettes que l'on exporte en Chine.

On extrait également du sucre du palmier à sucre du Cambodge. L'exportation des sucres indo-chinois vers la Chine varie entre 2.000 et 7.000 tonnes; mais le commerce total entre l'Annam et le Tonkin est beaucoup plus considérable, on l'évalue de 15 à 20.000 tonnes.

L'Indo-Chine, et particulièrement le Cambodge, produit beaucoup de poivre. On en cultive aussi en Cochinchine (Hatien et Baria) et dans l'Annam central; mais cette culture n'est pas très rémunératrice, la production excédant souvent la demande. Les détaxes dont ce produit a bénéficié pendant quelques années à son entrée en France a favorisé l'extension des poivrières, mais une crise de surproduction n'a pas tardé à éclater et actuellement la culture des poivrières ne peut redevenir rémunératrice qu'à condition de chercher de nouveaux débouchés à l'étranger.

Aux cultures alimentaires, on peut rattacher sans exagération celles du tabac, de la noix d'arec et du bétel, car ces produits jouent un rôle considérable dans la vie quotidienne des indigènes.

En Indo-Chine toutes les populations indigènes fument. Les principaux centres de production du tabac sont les terres rouges de la Cochinchine orientale, les provinces de Phu-Yen, Binh-Dinh, Quang-Ngai, Quang-Tri et Quang-Binh en Annam, de Haï-Duong au Tonkin, de Vientiane et de Kampot au Laos et au Cambodge. Certains tabacs du Laos et de l'Annam ont même une certaine réputation. Pendant ces dix dernières années, la production du tabac a quintuplé en Cochinchine et au Cambodge. Elle pourait prendre un développement beaucoup plus considérable. La Direction générale des Manufactures de l'État songe à utiliser les tabacs indo-chinois ; une commission d'études a été instituée à cet effet, il y a deux ans, et on espère arriver à des essais qui donneront satisfaction.

L'aréquier fait partie du paysage annamite. Il est peu de villages autour desquels on ne voit se dresser le tronc lisse et droit des aréquiers. C'est sa noix que l'on mâche avec le bétel. La grappe sort en un magnifique bouquet vert et blanc qui répand une odeur très suave et enivrante, comparable à celle de l'oranger. Un aréquier met cinq à six ans à venir avant de rapporter ; à partir de cet

âge il donne trois ou quatre grappes par an. Cet arbre est très sensible à l'eau et aux courants d'air de certains vents ; trois jours d'inondation suffisent pour le faire périr. Son fruit se mâche vert ou séché, suivant l'époque, seul ou avec du bétel.

Le bétel est presque toujours cultivé à côté de l'aréquier. C'est une sorte de lierre dont les Annamites mâchent la feuille avec un peu de chaux et un quartier de noix d'arec. La mastication du bétel produit un goût frais, piquant, très agréable pour ceux qui y sont habitués. La salive devient rouge, couleur de sang, les nerfs se sentent stimulés, tandis qu'une douce chaleur se répand dans tout le corps et le repose. Les Annamites en font un article de cérémonie et ne manquent pas d'en offrir aux étrangers qui viennent les visiter ou aux amis qu'ils rencontrent chemin faisant. Il n'est pas un Annamite qui n'en ait dans sa ceinture ou dans un sachet quelques boules. On plante beaucoup de bétel. La feuille se cueille au fur et à mesure des besoins. Elle ne peut que se consommer fraîche, après sept ou huit jours elle ne vaut plus rien. La culture du bétel est assez lucrative, mais elle exige beaucoup de soins. Un hectare produit une quantité de feuilles d'une valeur

approximative de 250 francs. Les plantations de bétel doivent être renouvelées tous les trois ans.

Les principales cultures industrielles de l'Indo-Chine sont celles des textiles, des oléagineux et des plantes à caoutchouc.

En tête de tous les textiles figure le coton. On en cultive deux espèces spéciales : le Gossypium herbaceum au Tonkin, en Annam et en Cochinchine, le G. hirsutum au Cambodge.

Le cotonnier herbacé se présente sous deux formes : le bong-tâu ou cotonnier chinois a de 0,80 à 1 mètre de haut, le bong-se ou cotonnier du pays est plus petit, 0,25 à 0,60. La production du Tonkin et de l'Annam est variable. Elle oscille autour de 1.000 tonnes par an. Celle du Cambodge est beaucoup plus importante : elle atteint 7 à 8.000 tonnes chaque année. Le cotonnier est cultivé surtout sur les rives du Mékong, dans la province de Kompong-Cham. On en trouve aussi au Laos, mais sa culture y est limitée en raison du peu de densité de la population.

Le coton herbacé a des soies courbes qui ne pourraient convenir aux filatures françaises, mais

que les filatures du Tonkin utilisent parfaitement.

Le coton du Cambodge fournit également une soie assez courte, mais de belle couleur et frisant facilement. Sur le marché de Hong-Kong, cette particularité lui fait obtenir un cours de 2 piastres plus élevé par picul, que les cotons de l'Inde. Très apprécié à Hong-Kong et au Japon, il le serait également en France, si les quantités produites étaient suffisantes pour conquérir une place sur notre marché.

La ramie, dont on se sert pour la fabrication des filets de pêche, est cultivée dans toute l'Indo-Chine et particulièrement sur la Rivière Noire, dans le nord de l'Annam et dans le Laos. La consommation locale excède d'ailleurs de beaucoup la production indigène.

Le jute trouverait en Indo-Chine des débouchés considérables. On s'en sert pour fabriquer des cordes, notamment la trame des nattes ou des sacs destinés à l'emballage, il n'est malheureusement cultivé que dans quelques districts du Tonkin, si bien que l'Indo-Chine est obligée d'importer chaque année de Singapore pour plusieurs millions de francs de gunnies (sacs de jute pour le riz et le poivre), fabriqués avec les jutes de l'Inde.

Le chanvre est cultivé dans le Nord-Annam, le Haut-Tonkin et au Laos, mais en petite quantité.

On a songé à exploiter pour la production des fibres textiles les immenses peuplements de bananiers sauvages qui existent dans les hautes vallées du Tonkin, mais jusqu'ici les essais qui ont été tentés n'ont pas donné, semble-t-il, des résultats satisfaisants.

L'abaca est une sorte de bananier qui croît en grande quantité aux Philippines. Il donne une fibre textile extrêmement longue et résistante, une fibre a parfois plus de 2 mètres de long et peut supporter un poids de 4 kilogrammes. L'abaca est employé dans la fabrication des câbles, courroies de transmission. L'Amérique et l'Australie en achètent des quantités considérables. Cette plante était jadis inconnue au Tonkin. Elle y a été introduite par un planteur. L'abaca donne un rendement très rémunérateur. On sème en place ou on replante. Au bout d'un an on peut commencer à couper.

Aux plantes énumérées ci-dessus, il convient d'ajouter le coir, produit fibreux qui entoure la noix de coco et qui est très demandé par l'industrie de la corderie et de la brosserie.

Notons, enfin, dans le même ordre d'idées, que les matériaux de rembourrage sont très nombreux en Indo-Chine. Le kapok fourni par des Eriodendron et des Bombax du Cambodge, de la Cochinchine et de l'Annam est très demandé depuis quelques années.

La sparterie utilise également des quantités importantes de rotins, de lataniers (pour la fabrication de chapeaux annamites et de manteaux imperméables et de joncs pour la fabrication des nattes). On trouve des joncs à nattes en très grande quantité dans les provinces maritimes du Tonkin et de la Cochinchine.

Nous avons précédemment indiqué quelles étaient les espèces arborescentes figurant dans les forêts indo-chinoises, d'où on tirait des produits oléagineux. La flore de l'Indo-Chine comporte d'autres plantes cultivées produisant des huiles et graisses végétales très employées sur place et très demandées sur les marchés étrangers.

Le cocotier, cultivé surtout en Cochinchine, au Cambodge, le long du Mékong et dans tout l'Annam central et méridional, a déjà été cité à propos de la production du coir. Le coprah qu'il fournit et dont on retire une huile très employée

dans l'industrie est exportée d'Indo-Chine, à raison de 5.000 tonnes par an.

On cultive le ricin dans toute la colonie, particulièrement au Tonkin, le sésame au Cambodge, les arachides dans le Centre-Annam. L'arachide, autrefois très cultivée dans les terres hautes, disparaît. Elle est attaquée depuis plusieurs années par une maladie qui en diminue beaucoup le rendement et la vulgarisation du pétrole, qu'on substitue partout à l'huile d'arachide pour l'éclairage, est une cause d'abandon de cette culture.

En dehors des textiles et des oléagineux, on cultive encore en Indo-Chine des arbres à caoutchouc. Les plantations se sont beaucoup développées pendant ces dernières années. Les essais de Cereas et de Castilloas ont donné des résultats assez médiocres, mais les ficus elastica et les hévéas ont bien réussi dans le Nord-Annam, au Tonkin, et surtout dans les terres rouges de Cochinchine[1].

Les premiers essais de plantations remontent à une quinzaine d'années ; mais, au début, on planta l'hévéa dans les terrains sablonneux pauvres de la partie basse de la Cochinchine. Les résultats

[1] *Bulletin de l'Asie française*, février 1911, p. 70.

furent médiocres. A partir de 1906, l'attention des capitalistes fut attirée par les résultats obtenus dans les États malais et à Java, et un certain nombre de sociétés se formèrent pour la culture rationnelle des hévéas en Cochinchine. Des essais dans les terres rouges furent faits et les terres riches en nitrates et en acide phosphorique apparurent bientôt comme d'une fertilité égale à celles de Java.

Aujourd'hui l'hévéa dont la première plantation en Indo-Chine fut celle de l'Institut Pasteur de Nha-Trang est très répandu en Cochinchine et donne de très sérieuses espérances. On évaluait en 1910 à un million le nombre des hévéas plantés. Depuis 1910, des superficies considérables de terrains domaniaux ont été vendus en Cochinchine ou données en concession à des planteurs de caoutchouc. En quelques mois, plus de 30.000 hectares ont été aliénés en vue de la culture de l'hévéa dans la seule province de Bien-Hoa, et les demandes de concession continuent à affluer. Le nombre des plantations (non compris celles d'étendue restreinte que commencent à créer les indigènes) dépasse cinquante, couvrant une superficie de 60.000 hectares de terres rouges et 14.000

hectares de terres grises (silico-argileuses). Dans les terres rouges, les plantations de Suzannah comptaient 192.000 arbres au 1er janvier 1911, celles de Courtenay 150.000 arbres, celles de Xa-Trach 200.000, la société de caoutchouc de Cochinchine, à Long-than 18.000. Dans les terres grises, on rencontre peut-être moins de plantations aussi considérables, mais les plantations de 25 à 30.000 arbres sont très nombreuses. Plusieurs plantations sont déjà en plein rapport, d'autres ne tarderont pas à entrer dans la période de production : à Suzannah, à Xa-Trach, on a commencé à saigner cette année.

Partout les essais ont été satisfaisants. Les échantillons de caoutchouc recueillis dans la plantation que la colonie possède à Ong-Yêm ont été particulièrement remarqués à l'Exposition de Londres et ont provoqué de nombreuses demandes d'achat.

L'avenir des plantations d'arbres à caoutchouc en Cochinchine est intimement lié à la question du recrutement de la main-d'œuvre. En raison du développement considérable donné à cette culture dans le monde entier, le succès dépend en grande

partie de la rapidité avec laquelle les plantations atteindront la période de production. Il est indispensable pour les planteurs de disposer, dès maintenant, de nombreux coolies pour le défrichement des terres et l'entretien des exploitations.

La main-d'œuvre locale est manifestement insuffisante pour toutes les cultures, particulièrement en Cochinchine, et il est nécessaire d'avoir recours à la main-d'œuvre étrangère. On a déjà tenté de nombreux essais, mais les résultats obtenus n'ont pas toujours correspondu aux frais consentis. Des coolies javanais, chinois, tonkinois, annamites ont été successivement employés par diverses sociétés, mais un grand nombre ont déserté les plantations ou les ont quittées par suite de maladies.

Un arrêté du Gouverneur général, en date du 14 mars 1911, a nommé une commission composée de fonctionnaires et de planteurs pour rechercher les moyens propres à favoriser l'immigration en Cochinchine de la main-d'œuvre indochinoise ou étrangère et d'étudier la création de bureaux de colonisation. Il serait désirable que ces travaux aboutissent à des propositions pratiques

et réalisables, car la question intéresse aussi bien les planteurs de l'Est que les agriculteurs de l'Ouest.

La culture du riz exige, en effet, à certaines époques de l'année, de nombreux coolies, soit pour la préparation des terrains, soit pour le repiquage des plants ou la récolte.

On a tenté, depuis deux ans, d'obvier à la pénurie de main-d'œuvre par l'emploi de machines agricoles, mais les résultats n'ont pas été concluants. Le matériel employé ne répond pas, en effet, exactement aux conditions de la culture en Cochinchine, il est en général trop lourd et, dans les terres profondes de l'Ouest, il s'embourbe dès que le sol est un peu humide. Il faut donc des machines plus légères ; en outre, il est nécessaire pour faire usage de ces machines que le sol soit suffisamment sec et humide. Pour cela, il faut que les cultivateurs soient maîtres du niveau des eaux sur leurs terres, qu'ils puissent les défendre contre celles que le reflux des marées pourrait y amener et évacuer celles qui proviennent des pluies. En outre, pour avoir un sol uni, il faut que le terrain ait été hersé et labouré. Or, le nhâqué annamite dans l'ouest de la Cochinchine

ne laboure pas. Il repique les plants de riz dans le sol humide sans autre travail préparatoire.

Avant d'introduire des machines agricoles, il est donc indispensable que le cultivateur indigène modifie ses procédés de travail actuels et qu'il dispose des capitaux nécessaires pour cette transformation.

Récemment une association s'est fondée en vue précisément de résoudre cette question de la culture mécanique en Cochinchine. Elle comprend un grand nombre de notabilités coloniales et la plupart des colons de la Cochinchine. Elle est actuellement sortie de la période d'organisation et est entrée dans celle des réalisations pratiques ; elle se propose de commencer des essais sur un territoire de 300 hectares. On doit espérer que, grâce aux ressources importantes dont elle dispose, elle fera faire un grand pas à cette question qui intéresse à un si haut point l'avenir économique de toute la colonie.

CHAPITRE IX

PRODUITS D'ORIGINE MINÉRALE

I. Mines. — Houille et lignite.
II. Minerais et gîtes métallifères : fer, cuivre, étain, zinc, etc.
III. Carrières : pierres, marbres, phosphates. — Salines et eaux thermales.

Bien que l'inventaire des divers produits qu'il renferme n'ait pas encore été complètement dressé, le sous-sol de l'Indo-Chine ne paraît pas moins riche que la forêt et la plaine dont nous venons de voir les ressources multiples.

Les productions minérales peuvent être classées sous les quatre rubriques suivantes : mines, carrières, salines et eaux minérales.

I

MINES

La houille existe certainement en abondance à de très grandes profondeurs. On en a signalé sur

plusieurs points et on en exploite déjà des affleurements importants.

Les gisements situés entre Sept-Pagodes et la baie d'Along (dans les provinces de Haï-duong et de Quang-Yen) sont, pour l'instant tout au moins, de beaucoup les plus considérables.

La Société française des charbonnages du Tonkin l'exploite en deux points : à Hatou et à Nagotna.

A Hatou, l'exploitation a lieu à ciel ouvert, un chemin de fer à voie étroite de 14 kilomètres relie la mine à Hongay, sur les bords de la baie d'Along. A Nagotna, l'extraction a lieu dans des galeries situées au fond d'un puits de 132 mètres de profondeur.

La mine de Kébao, située dans l'île du même nom, dans la baie d'Along, a une superficie d'environ 25.000 hectares. On en retire chaque année 20.000 tonnes de charbon en moyenne.

La mine Francis située à Dong-Lang, dans le Quang-Yen, a une superficie beaucoup plus petite (375 hectares) mais fournit par an une quantité sensiblement égale de houille.

Ces trois centres occupent près de 5.000 ouvriers et ont fourni à l'exportation ces dernières années

plus de 300.000 tonnes, valant près de 8 millions de francs.

Le charbon de Hongay est un charbon maigre qui ressemble beaucoup à l'anthracite. Riche en gaz pauvre, il a une puissance calorifique assez élevée, il fournit sous forme de briquettes un combustible très recherché par les chemins de fer et les compagnies de navigation.

Il existe d'autres gisements au Tonkin, à Yen-Bay, à Dong-Giao (Ninh-Binh), à Maokhê, à Trang-Bach, à Mong-Dzuong, à Yen-Khoai, à Dong-Trieu, et dans l'île aux Buissons, mais l'exploitation dans les mines est soit difficile, soit restreinte.

Dans le Nghê-An, en Annam, à Tuyen-Nham on a également reconnu la présence de gisements de charbon. La mine de Nong-Son, dans la province de Quang-Nam, est actuellement en rapport et en mesure de fournir 80 tonnes de charbon par jour. Elle a l'avantage d'être en relation avec Tourane par un cours d'eau navigable.

Plusieurs gisements ont été reconnus au Laos dans les environs de Luang-Prabang et dans la province d'Attopeu ; mais l'absence de tout moyen de communication rend, pour l'instant, toute exploitation impossible.

Le territoire de Kouang-Tcheou-Wan paraît également renfermer des gîtes carbonifères.

On trouve des gisements importants de lignite au Tonkin dans la région de Yen-bay, près de Ninh-Binh, de Laokay et de Lang-Son. Le bassin de Tan-nhuan seul est exploité. On en extrait chaque année 20.000 tonnes de combustible.

Le jais qui est une variété de lignite existe, paraît-il, également dans l'île de Phu-Quoc (Cochinchine).

La production de la houille et du lignite en 1909 a atteint 449.000 tonnes, sur lesquelles 249.000 tonnes ont été exportées et 150.000 environ consommées sur place.

II

MINERAIS

Les gîtes métallifères sont nombreux en Indo-Chine et leur exploitation a fait des progrès rapides pendant ces dernières années.

Les gisements de minerai de fer sont très fréquents et les indigènes en exploitent plusieurs depuis de longues années. Les principaux gîtes fer-

rugineux du Tonkin sont ceux de Ba-xat, Pho-lu, Ca-vinh, Tay-ha, sur le Fleuve Rouge, ceux du bassin de Song-Bang-giang (Mo-xat) et du bassin du Song-Cau (Mona-Khon et Cu-Van). Ces minerais sont ordinairement formés de magnétite, d'hématite et quelquefois de limonite, plusieurs sont manganésifères. Tous ces gîtes produisent du fer de bonne qualité et plusieurs d'entre eux (Mona-Khon et Ba-xat) paraissent particulièrement riches.

Il existe également des gisements ferrugineux en Annam; les indigènes exploitent depuis longtemps celui de Nho-Lam (Nghê-an) qui contient de 15 à 20 p. 100 de manganèse, de Cam-Lo (Quang-Tri), de Tra-Bong et de Loi-Thot dans le Quang-Ngai.

Au Laos on en trouve également dans les provinces de Louang-Prabang, de Xieng-Khouang, de Savannaket, de Cam-mon et d'Attopeu. Mais ces gisements ne sont pas exploités, faute de main-d'œuvre ou de charbon.

Le cuivre existe également au Tonkin, en Annam et au Laos. Les mines de Le-Vien dans le Quang-Yen, du Tum-Dao (Vinh-Yen), de Lang-Lang sont exploitées depuis très longtemps.

Des gisements très riches existeraient, paraît-il,

au Laos, dans la province de Luang-Prabang.

Dans quelques gisements, le cuivre se présente associé à de l'argent (Bac-Giang et Quang-Yen), à de la blinde, de la galène ou à de l'antimoine (mines de Lang-Chea, près d'An-chan).

Le plomb, représenté le plus souvent sous forme de galène argentifère, était autrefois exploité par les Chinois pour le compte du gouvernement annamite. Les mines ont été ensuite abandonnées pendant longtemps, mais des capitalistes français ont tenté pendant ces dernières années d'en reprendre l'exploitation. On trouve des gisements importants dans la province de Tuyen-Quang, en Annam (Nghê-an) dans le Tran-Ninh, dans les provinces de Luang-Prabang et d'Attopeu.

L'or a été exploité jadis également en plusieurs points par les Chinois, et quelques mines abandonnées ont été reprises avec succès par des Européens. Le métal se recueille à la battée dans les régions de Ha-Giang et de Cao-bang, mais en quantités très minimes. Par contre, on trouve de l'or filonien dans le Quang-Nam (à Bong-Min) et surtout au Laos (Luang-Prabang et Attopeu), mais l'absence de main-d'œuvre et l'éloignement rendent pour l'instant toute exploitation problématique. Les

gîtes métalliques de zinc et d'étain représentent une richesse plus considérable que tous les gisements précédents.

Les minerais de zinc ont donné lieu depuis quelques années à des recherches sérieuses et l'exploitation des mines qui en a été la conséquence est aujourd'hui très importante. En 1904, l'Indo-Chine produisait 200 tonnes de zinc, en 1908 cette production est passée à 9.300. En 1910, elle a dépassé 20.000 tonnes.

On trouve du zinc au Tonkin dans les régions de Tuyen-Quang, de Thai-Nguyen et de Lang-Son. La mine de Trang-Du, dans la province de Tuyen-Quang, fournit par an environ 10.000 tonnes de minerai. A Ban-Duong, il existe d'anciennes exploitations que l'on cherche actuellement à remettre en état. En Annam, un filon de zinc et de cuivre, à Duc-bo, dans le Quang-Nam, paraît très riche. On en a extrait ces dernières années jusqu'à 1.500 tonnes de minerai valant près de 150.000 francs. Au Thanh-hoa on a ouvert récemment une nouvelle exploitation.

On trouve l'étain comme le zinc, surtout au Tonkin, particulièrement dans la région de Cao-bang, près de Nguyên-binh. L'étain y est souvent

mélangé à d'autres minerais, wolfram, tungstène, etc... En 1909, on a exporté 196 tonnes d'étain et 17 de wolfram.

De nombreux permis de recherches ont été délivrés pendant ces dernières années dans toute cette région, et on pense que l'exploitation ne tardera pas à s'accroître rapidement.

De nombreux gisements de minerais d'étain ont été également signalés au Laos, dans la province de Savannaket ; à Ta-Coua, dans la région de Pa-Kin-Boun on a trouvé d'importants gisements de cassitérite, très riche en étain fin.

L'antimoine, le soufre existent encore en divers endroits, en particulier au Laos.

Enfin, notons en terminant cette rapide énumération que l'on rencontre des mines de saphir dans la province de Son-Tra (Tonkin), dans le territoire de Battambang et dans le Haut Mékong (Ban-Houei-Sai) et quelques rubis dans la même région.

III

CARRIÈRES ET SALINES

D'importantes carrières de marbre sont exploitées au Tonkin le long de la chaîne du Day (Ha-

Nam), au Cambodge à Pursat, en Annam à Tourane.

Dans la province de Quang-Vea, il y a également de grandes carrières de pierre calcaire et de pierre à chaux. Dans l'île des Deux-Song, on extrait le calcaire dont se servent les usines d'Haïphong pour la fabrication des ciments.

En Annam, on trouve du calcaire renfermant des argiles qui permettent la fabrication de chaux hydraulique ; au Cambodge, on en trouve d'autres propres à la fabrication de la chaux grasse.

On trouve encore en Indo-Chine des grès très abondants dans le nord du Cambodge où ils ont été utilisés dans toutes les constructions khmers, à Angkor notamment ; de la latérite ferrugineuse, connue sous le nom de pierre de Bien-Hoa et qui sert à l'empierrement des routes, des granits, des argiles, propres à la fabrication des poteries (provinces de Haï-Ouong, Dong-Trieu, Bien-Hoa et Kompong-Chnam).

Il y a deux ans environs, on a même commencé d'une façon sérieuse la recherche des phosphates, dont la présence avait été signalée dans les provinces de Kampot et de Hatien dès 1895. Il est possible qu'il y a là pour la colonie une source de richesse

nouvelle, d'autant plus précieuse que le riz demande en particulier des terrains fertiles et riches en tous végétaux.

Salines et eaux thermales. — Aux richesses minérales précédentes s'ajoute le produit des salines et des eaux thermales. Le sel est recueilli sur toutes les côtes sablonneuses du Sud du Tonkin et on l'utilise sur place en très grandes quantités pour la conservation du poisson pêché dans la région.

L'industrie du sel était jadis plus prospère et la régie, en monopolisant la vente de cette denrée, a amené une diminution notable de la production.

On trouve encore d'importantes salines au Tonkin dans le Quang-Yen et dans le Thai-Binh, en Annam dans le Nghê-An, dans le Quang-Ngai, le Phu-Yen et le Phan-Rang. Les salines du Phan-Rang exportent pour près de 15.000 tonnes de sel chaque année, principalement sur Hong-Kong.

En Cochinchine, il y a des salines dans les provinces de Bac-Lieu et de Baria qui trouvent dans les pêcheries voisines de la côte, du delta et du Grand-Lac un débouché pour leur produit.

Au Laos, il existe des puits de sel gemme à Ban-Bo (région de Vien-Tiane) dans les provinces

d'Attopeu et de Bassac, mais la production n'est pas très importante : elle ne suffit pas à la consommation locale.

L'Indo-Chine renferme un certain nombre de sources thermales, connues depuis longtemps par les indigènes, sans qu'ils paraissent leur avoir reconnu des propriétés médicales particulières. Au Laos, dans les provinces de Saravane et de Sam-Neua, il y a cependant des eaux sulfureuses très appréciées pour la guérison des maladies de peau.

CHAPITRE X

MOYENS DE COMMUNICATION

I. *Relations maritimes et terrestres extérieures.* — Les lignes de navigation. — Les ports indo-chinois.

II. *Relations intérieures.* — Les routes. — Les voies fluviales navigables. — Les chemins de fer. — État du réseau et lignes projetées. — Les lignes de pénétration.

I

RELATIONS MARITIMES ET TERRESTRES EXTÉRIEURES

L'Indo-Chine, avant d'être colonie française était un point de relâche habituel pour les lignes de navigation reliant l'Europe à l'Extrême-Orient, à la Chine et au Japon. Depuis que la France est installée dans le pays, les services ont été organisés et régularisés dans des conditions relativement satisfaisantes.

Deux compagnies françaises, les Messageries maritimes et les Chargeurs réunis, ont établi des

services réguliers entre la métropole et l'Indo-Chine.

Les Messageries assurent le service postal par des paquebots partant tous les quatorze jours de Marseille et qui arrivent à Saïgon vingt-cinq jours après, avec des escales à Port-Saïd, Djibouti ou Aden, Colombo et Singapour. Les mêmes bateaux continuent sur Hong-Kong, Shangaï et le Japon.

Une ligne annexe hebdomadaire relie Saïgon à Phang-Rang, Nha-trang, Qui-Nhon, Tourane et Haïphong.

La même Compagnie a une ligne commerciale qu'elle dessert au moyen de paquebots (cargo-boats) à marche plus lente et qui partent de Dunkerque une ou deux fois par mois suivant les besoins. Le voyage est un peu plus long et dure de trente à trente-cinq jours. Ces bateaux desservent Tourane et Haïphong sans transbordement.

La Compagnie des Chargeurs réunis assure un service analogue à celui de la ligne commerciale des Messageries, au moyen de paquebots partant une fois par mois de Dunkerque et passant par Le Havre et Bordeaux au départ de France avant d'arriver à Marseille.

Des compagnies étrangères peuvent être égale-

ment employées pour se rendre en Indo-Chine en s'arrêtant à Singapore ou à Hong-Kong pour reprendre des correspondances à destination de l'Indo-Chine. Ce sont la China Mutual S. N. C° Ld de Swansea-Liverpool au Japon, la Glen-Line de Londres au Japon, le Norddeutscher Lloyd de Brême, Hambourg, Gênes et Naples à Colombo, Singapore, Hong-Kong et le Japon, la Péninsular and Oriental Steam navigation C°, pour l'Inde et l'Indo-Chine (avec transbordement).

L'Indo-Chine est en relations maritimes avec tous les grands pays d'Extrême-Orient. La ligne bi-mensuelle des Messageries maritimes réunit Saïgon à Yokohama par Hong-Kong et Shangaï. Plusieurs lignes locales font le service de Haïphong à Hong-Kong avec escale à Pak-Hoï, Hoï-Hao et Kouang-Tchéou-Wan. Une ligne de Messageries fluviales de Cochinchine va de Saïgon à Bangkok par Poulo-Condore, Hatien et Chantaboun. Enfin, la Compagnie des Messageries maritimes a des lignes annexes qui unissent Saïgon à Singapore et Batavia.

Ajoutons enfin, qu'en plus des nombreux cargos qui font le trajet entre Saïgon et la Chine suivant les besoins du commerce, la Compagnie française

du Cabotage des mers de Chine envoie des navires de Saïgon au Japon, en Chine, aux Philippines et à Java.

Par voie de terre, les relations de l'Indo-Chine avec les pays voisins sont beaucoup moins actives que par voie de mer. Notre colonie échange de nombreux produits avec le Siam, mais ce commerce, qui emprunte les pistes ou les voies navigables du bassin du Mékong, ne comporte aucun service régulier, il attend d'ailleurs pour se développer la création de moyens de communication meilleurs et plus rapides.

Le chemin de fer du Yunnam, qui réunit depuis deux ans le delta du Tonkin à Yunnan-Fou, a déjà étendu beaucoup les relations commerciales du Tonkin avec le sud de la Chine, il faudrait de même construire, à travers le Laos et se dirigeant vers le Siam, une voie ferrée pour drainer, vers les ports de la côte d'Annam, les produits de l'arrière-pays.

Le Transsibérien mérite également une mention à propos des voies de communication de l'Indo-Chine. Notre colonie, qui est reliée deux fois par mois à Shanghaï, avec transbordement à Hong-Kong, bénéficie en effet de cette ligne, qui permet

de se rendre à Shanghaï en Europe et à Paris en quinze ou seize jours, suivant l'itinéraire employé entre cette ville et le Transsibérien.

Les ports. — Les ports indo-chinois ont été très notablement améliorés depuis notre installation dans le pays ; ils ne sont pas cependant encore à la hauteur du rôle économique qu'ils pourraient jouer, et il reste beaucoup à faire pour les doter de tous les aménagements réclamés par le commerce.

Le plus important est celui de Saïgon, qui est à la fois port de commerce et port de guerre. Sa situation, au centre du réseau navigable du Mékong, du Dong-Naï, de la rivière de Saïgon et des Vaïco, est exceptionnelle et en fait le débouché naturel des produits de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos, en même temps que le point de débarquement commandé de toutes les marchandises destinées à ces pays.

Son mouvement, qui a atteint, en 1911, 1.090.849 tonnes d'une valeur de 308.137.056 francs, augmente sans cesse. Ce port de commerce est situé à l'embouchure de l'Arroyo chinois. Les navires sont conduits entre le cap Saint-Jacques et Saïgon par des pilotes, et la durée de ce trajet est de quatre à cinq heures.

Pendant ces dernières années, on a exécuté de nombreux travaux d'aménagement dans le port de commerce, qui sont presque terminés. Ces travaux sont des plus précieux pour le développement commercial de ce port. Un quai de 1.100 mètres, établi sur la rive droite de la rivière, permet l'accostage simultané de 9 navires de 120 mètres de longueur. Parallèlement à ce quai, et à une distance de 15 mètres de la bordure, s'étend une série de magasins ayant ensemble une superficie de près de 25.000 mètres carrés. Des voies ferrées ont été en outre établies sur le devant et en arrière des magasins pour faciliter la manipulation des marchandises ; 20 postes d'amarrage avec corps morts semblables à ceux existant déjà sur la rive gauche ; un pont tournant construit en prolongement de la rue d'Adran et destiné à relier cette voie au port de commerce, complètent ces aménagements.

Ces travaux ont coûté plus de 10.300.000 francs et sont presque entièrement terminés.

Le port militaire de Saïgon comporte un arsenal très bien outillé, d'une superficie de 17 hectares et occupant 2.000 ouvriers. Sa position stratégique et les installations dont il est doté en font

un port de guerre de premier ordre. L'arsenal possède un outillage très puissant et très perfectionné, permettant d'exécuter des travaux de construction et des réparations même délicates dans les meilleures conditions. A l'arsenal est joint un bassin de radoub de 160 mètres de long, plus grand, par conséquent, que le port de Toulon. Son établissement a coûté plus de 7 millions. L'arsenal possède, en outre, un bassin de dimensions plus réduites pour les canonnières, torpilleurs et autres bâtiments d'un faible tirant d'eau.

L'industrie privée possède plusieurs slips de carénage dont certains sont très puissants ; mais le commerce grandissant de Saïgon réclame depuis plusieurs années la construction soit d'une nouvelle forme de radoub, soit au moins celle d'un dock flottant.

Haïphong est le principal port du Tonkin. Situé au confluent du Cua-Cam et du Song-tam-bac, à 20 milles de la mer, à l'extrémité maritime de la grande voie du Fleuve Rouge et du chemin de fer de Yunnam, à 50 kilomètres de la baie d'Along, il est placé, par suite, dans une situation commerciale de premier ordre qui lui assure un trafic grandissant.

Les premiers travaux d'aménagement qu'on y a effectués remontent aux premières années de notre occupation. Les appontements, les phares des Nordways et de Hondau remontent à 1885-1887-1888.

Actuellement, grâce aux dragages effectués, le port est accessible en tous temps aux navires calant 6 mètres. Les navires d'un trop grand tonnage, pour franchir la barre à marée basse, peuvent d'ailleurs trouver dans la baie d'Along un mouillage très sûr. (Par un phénomène bizarre et encore scientifiquement mal expliqué, il n'y a qu'une marée par jour sur les côtes du golfe du Tonkin.)

Haïphong possède des appontements d'une longueur de 300 mètres ainsi que des ateliers de construction et de réparation bien outillés. L'industrie privée possède des ateliers de construction et de réparation qui, par leurs seuls moyens, peuvent mettre à flot des bateaux de plus de 300 tonnes.

Ces aménagements sont néanmoins insuffisants. Le port d'Haïphong se développe rapidement. En 1907, le mouvement général des marchandises embarquées et débarquées était de 394.000 tonnes, en 1910, il a dépassé 465.000 tonnes ! Le pavillon allemand n'occupe pas la première place comme

nombre de navires, mais avec ses 186.402 tonneaux de jauge et ses 183 navires, il trouve le moyen de prendre plus de 150.000 tonnes de marchandises, soit le tiers du tonnage total (1910), il faut au pavillon français 308 navires et 529.464 tonneaux de jauge pour prendre 165.000 tonnes, le deuxième tiers du tonnage total du port de Haïphong. (*Asie française*, mars 1911, p. 136.)

De grands travaux ont été projetés pour améliorer les installations du port. Une commission spéciale en a élaboré le programme en 1906 et estimé que sa réalisation coûterait 21 millions de francs et demanderait six ans pour être exécutée. Ces travaux auraient pour effet de porter la longueur des appontements à 850 mètres, de rendre le port accessible aux plus gros navires, creusant un chenal de profondeur suffisant et passant par la baie d'Along, la grande Brèche et l'île de Haïnan, de doter le port d'une forme de radoub de 300 mètres de longueur utile, enfin, de construire 3.000 mètres carrés de hangars et des voies ferrées desservant les quais et reliées à la gare du chemin de fer.

Il n'est pas douteux que le jour où ces travaux

seront terminés, Haïphong comptera parmi les ports les mieux outillés de l'Extrême-Orient.

La baie de Tourane est l'une des plus belles du monde. Abritée du côté de la mer par la presqu'île montagneuse de Tiên-Cha, on l'a comparée à la baie de Rio-de-Janeiro et à celle de Diégo-Suarez. Le port de Tourane est malheureusement d'un accès difficile, une barre l'obstrue et il serait nécessaire de creuser un chenal pour permettre aux gros navires l'accès de la rivière de Tourane où le port est installé.

Les autres ports (Quang-Yen, Ben-Thuy, Faï-fo, Phan-thiet, etc...), ne sont fréquentés que par des chaloupes ou des jonques chinoises, quelquefois ces ports sont installés dans des baies profondes, mais sont mal protégés des moussons ou des typhons; la rade de Qui-Nhon, celle de Nha-trang ou de la baie de Camranh sont dans ce cas.

II

RELATIONS INTÉRIEURES; ROUTES VOIES NAVIGABLES, CHEMIN DE FER

Lors de notre arrivée en Indo-Chine, les moyens de communication intérieurs se réduisaient à des

routes plus ou moins bien entretenues et à la navigation par sampans. Notre œuvre dans la colonie a été marquée à ce point de vue par la construction de nouvelles routes et par l'introduction dans le pays de nombreux moyens de communication empruntant à la vapeur ou à l'électricité leur force de propulsion : chaloupes, chemins de fer, tramways, automobiles. Il faut ajouter même à cette énumération l'aéroplane qui commence à évoluer déjà au-dessus des centres.

Les routes sont surtout nombreuses en Cochinchine et au Tonkin. En Cochinchine, les routes bien empierrées de bienhoa (latérite originaire de Bien-hoa) sont souvent fort belles. Les principales sont celles qui relient Saïgon à la frontière du Cambodge par Trang-banh et Tay-Nanh, et à la frontière d'Annam par Gia-dinh, Thu-duc, Bienhoa, Long-than et Baria ; une belle route réunit également Baria au Saint-Jacques.

D'autres routes réunissent également Saïgon à Hon-Quam par Thudaumot, à Go-cong par Tanan et Mytho ; Sadec à Vinh-long par Tra-vinh à travers les îles du delta.

Les routes provinciales ont été l'objet de nombreuses améliorations pendant ces dernières

années. Plusieurs provinces (Bentré notamment) dont la population est très dense et où il est nécessaire par suite de développer les moyens de communication, n'ont pas hésité depuis trois ans à consacrer la plus grande partie de leurs ressources à la mise en état de leurs routes. Cette seule province possède actuellement un réseau routier d'une longueur totale de 140 kilomètres, dont 75 sont des routes nouvelles, bien empierrées en granit.

La route interprovinciale de Long-Xuyên à Cantho est presque terminée et lorsque les travaux de la route reliant Vinh-Long à Cantho seront achevés, les chefs-lieux des cinq provinces du delta ; Long-Xuyên, Cantho, Vinh-Long, Sadec et Tra-vinh seront réunis entre eux par un système de routes excellentes.

Un essor financier sérieux a été récemment consenti par la colonie et va permettre d'ici quelques années l'ouverture de routes nouvelles ou la réfection de voies anciennes à travers les provinces de l'est de la Cochinchine, dans la zone des « terres rouges », où les plantations de caoutchouc prennent une importance croissante. Le budget local de la Cochinchine a pris en effet à sa charge une partie des dépenses qu'occasionnera la construction

de ces routes. Dès à présent, on a décidé l'établissement d'une voie prolongeant à travers la province de Baria, la route dite des Moïs qui s'amorce à Baria et ira rejoindre dans la province de Bien-hoa, à la station de Xuân-Loc, le chemin de fer de Saïgon à Phan-thiet; sont également prévues la réfection de la route Chesne et la construction d'une route réunissant les deux précédentes. Ces travaux, dont les dépenses ont dû être réparties sur plusieurs exercices, sont pour la plupart déjà commencés.

Au Tonkin, les routes sont nombreuses, mais leur état a été souvent l'objet de critiques justifiées.

Les principales routes du Tonkin rayonnent autour d'Hanoï et se dirigent vers Cao-Bang par Thaï-Nguyen et Bac-Kan, — vers Ha-Giang par Son-Tay, Hung-hoa, Phu-tho et Tuyen-Quang, — vers Lao-Kay par Hung-Lao et Yen-bay, — vers Phu-nho-quan par Hoa-binh, — vers Do-son par Haï-duong et Haï-Phong, — vers Hongay par Bac-Ninh, Phu-lang-thuong et Lam, — vers Lang-Son par Phu-lang-thuong et Kep.

A ces diverses routes qui relient en somme Hanoï à tous les centres importants de la colonie, il faut ajouter :

Une route d'intérêt stratégique, longeant la frontière de Chine de Mon-Kay à Lao-Kay par Tieu-Yen, Lang-Son, Cao-bang, Bao-Lac et Ha-giang.

La route mandarine qui unit Hanoï à Hué par Nam-Dinh et Ninh-binh.

Cette route, qui suit toute la côte d'Annam de Phan-thiet à Ben-thuy sur une longueur de 1.200 kilomètres, aurait besoin d'être refaite sur de nombreux points.

Pendant ces dernières années, on s'est efforcé d'améliorer au Tonkin, comme en Cochinchine, le réseau routier, en particulier dans les régions minières auxquelles il ne manque que les moyens de transporter leurs produits pour acquérir une grande prospérité.

Les groupes miniers situés dans les provinces de Thaï-Nguyen, Bac-Kan et Cao-bang réclament en particulier l'établissement de routes nouvelles. Actuellement les mines de Thaï-Nguyen, groupes de Langhit (zinc) et de Giang-tien (charbon) ont seules à leur disposition un débouché suffisant, constitué, pendant la période des hautes eaux, par le cours du Song-Lan et en tous temps par la route empierrée de Thay Nguyen à Dong-Anh, non

loin de Hanoï. Les autres groupes : Pia-Ouac (Cao-bang), Ngan-Son (Bac-Kan) et Cho-bon (Bac-Kan) sont beaucoup moins favorisés. Le premier, où se rencontrent d'excellentes mines d'étain et de wolfram, n'est desservi que par un sentier muletier rejoignant à Nguyen-binh la route qui, par Cao-bang et That-Khé, gagne Lang-Son et le chemin de fer de Hanoï. Ces communications sont insuffisantes et l'Administration a projeté une route carrossable contournant le massif minier et se raccordant avec l'ancienne route de Cao-bang qui sera entièrement refaite. En même temps, le prolongement et la réfection de la route Bac-Kan à Thaï-Nguyen donnera un nouveau dégagement vers le Song-Can.

Le groupe de Ngan-Son (plomb argentifère) bénéficiera lui aussi de ces divers travaux. L'ouverture d'un tronçon de 30 kilomètres de routes actuellement à l'étude, permettra de même aux propriétaires des gisements de calamine du groupe de Cho-kôn d'expédier leurs produits vers le Song-Can.

Le même plan de réfection des routes comporte encore l'amélioration de la route de Tuyen-Quang à Ha-Giang et de la route du Pia-Ouac au Song-

Cam (affluent de la Rivière Claire). Enfin le massif minier du Dong-Trieu sera desservi par deux grandes routes, empruntant le tracé des chemins actuels et le contournant au Nord par Phu-Lang-thuong, Luc-nam, An-chan, pour redescendre sur Quang-Yen et plus bas, par Sept-Pagodes, Dong-Trieu et Quang-Yen.

Le Laos n'a pas de route à proprement parler. Il n'a que des sentiers difficilement praticables après la saison des pluies. La seule voie qui soit carrossable est celle qui relie Savannaket à Quang-Tri par Lao-bao et le col d'Aï-lao.

Des sentiers réunissent Pak-San à Xien-Khouang et Sam-Neua, Vinh à Ban-don par le col de Hop-ham et Keng-Kiec-Vien-tian à Luang-Prabang, Luang-Prabang à Cua-Rao (Annam), Muong-Sing à Ban-huoi-Sai, Saravan à Savannaket par Pak-Sé, Saravan à Attopeu, Saravan à Quang-Tri par Lao-bao, mais toutes ces voies escaladant, pour la plupart, la Chaîne annamitique où ses contre-forts, sont très souvent impraticables sur de longs espaces.

Au Cambodge, il y a encore assez peu de routes, mais un réseau complet est en construction et sera terminé d'ici quelques années. Une fois

achevé, il aura un développement de 3.000 kilomètres.

Les principales routes projetées partiront de Pnom-Penh pour aboutir à l'Est à la frontière de Cochinchine par Banam et Soaï-rieng ; au Nord à la frontière du Siam par Kompong-thom et Melouprey ; à l'Ouest vers Battambang par Pursat et Swaidon-Kéo et vers Chantaboun par Kompong-speu ; au Sud, vers le golfe de Siam par Kampot et le canal du Vinh-té par Takéo.

L'amélioration des routes paraît préoccuper sérieusement l'Administration. Le projet d'emprunt de 90 millions actuellement soumis au Parlement attribue une somme de 9.500.000 francs à l'amélioration du réseau routier de la colonie à raison de :

2.000.000 de francs pour le Tonkin ;
6.000.000 — — la région du Mékong ;
1.500.000 — — la Cochinchine.

Le projet comporte l'amélioration ou la construction de routes au Tonkin de Lang-Son à Cao-bang, de Hanoï à Cao-bang, de façon à desservir les centres miniers de Thaï-Nguyen, Cho-don, Ngan-son et Nguyen-Binh dont on a vu précédemment le manque de communication.

En Annam et au Laos, la construction d'une route partant du terminus actuel du chemin de fer (Dong-ha) et aboutissant au Mékong à Savannaket serait la grande voie de pénétration réclamée depuis très longtemps.

En Cochinchine, on établirait des routes nouvelles dans la région des terres rouges qui sont le centre des nouvelles plantations de caoutchouc.

Il faut souhaiter pour l'avenir économique de la colonie que ces projets soient tous exécutés sans retard. Il y a urgence si l'on veut voir cesser un état de choses vraiment anormal comme celui que l'on constate dans la région minière du Tonkin, les propriétaires de mines extrayant des minerais, en amassent des stocks considérables, puis licencient finalement leur personnel faute de moyens de transport pour écouler vers Hanoï les minerais extraits.

Les voies fluviales navigables sont très nombreuses en Indo-Chine ; mais elles sont loin d'être toutes également praticables. En étudiant l'hydrographie du pays, on a vu combien d'obstacles naturels entravaient et même parfois empêchaient complètement la navigation. Rapides, tourbillons, envasement progressif des deltas, seuils rocheux,

barres s'opposent tour à tour au passage des embarcations.

L'Administration a, on doit le reconnaître, déjà fait beaucoup pour améliorer les conditions défectueuses de navigabilité des cours d'eau.

Le Mékong, de Savannaket à Vien-tian, sur lequel jadis deux transbordements étaient nécessaires, est maintenant parcouru pendant toute l'année par un service de chaloupes. Entre Saïgon et Vien-tian, la navigation a été également rendue meilleure et plus rapide. Jadis ce trajet exigeait quarante-deux à quarante-cinq jours; il n'en demande plus que vingt au maximum, mais un double transbordement et le transport en chemin de fer à travers l'île de Kkône ne peuvent être évités, c'est un grave inconvénient que l'on n'est malheureusement pas près de voir disparaître.

La Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine assure les services réguliers sur le Mékong et dans le delta cochinchinois. Ses principales lignes sont :

La grande ligne de l'Ouest : de Saïgon à Mytho, Chaudoc-Cantho et Daï-Ngaï.

Les lignes de Mytho à Bac-Lieu, Vinh-Long et Bentré.

La ligne du Cambodge et des Lacs, de Saïgon à Pnom-Penh, Siem-Reap et Battambang.

Les lignes du Laos, de Khône à Savannaket, Vien-tian et Luang-Prabang avec des transbordements.

Des chaloupes chinoises assurent d'autres services (Chau-doc-Hatien) à travers le delta cochinchinois.

L'Annam renferme peu de rivières navigables. On y utilise surtout les lagunes et les canaux qui réunissent entre elles les rivières le long du littoral. Le principal canal est celui de Thanh-hoa à Phat-diem. Dans le Sud et même dans le centre, le cours des rivières est coupé par trop de rapides pour qu'on puisse l'utiliser pour la navigation.

Au Tonkin, les voies navigables sont de valeur médiocre ; les navires calant plus de $1^{m},50$ peuvent difficilement y circuler pendant la période des basses eaux. Il existe cependant des lignes régulières de Hanoï à Haïphong, de Hanoï à Son-tay et Vietry avec bifurcation sur Cho-bo ou Tuyen-Quang, de Haïphong à Hongay et Mon-Kay, de Haïphong à Nam-dinh, de Haïphong à Sept-Pagodes.

Là où les chaloupes à vapeur ne peuvent passer,

les sampans et les jonques indigènes qui ont un très faible tirant d'eau rendent de grands services.

Ces embarcations, en bois ou en bambou tressé et goudronné et qui se meuvent à la rame, soit à la voile, soit par le halage, servent au transport de toutes les marchandises de poids.

Les voies de terre servent surtout pour le transport des menus objets ou des voyageurs. Les indigènes se servent de la balance ou brouette, et de charrettes. La balance est, on le sait, un instrument très répandu en Extrême-Orient. On dépose les marchandises à transporter dans les plateaux et le fléau se place, en son centre de gravité, sur l'épaule du porteur. Quelques mandarins utilisent le cheval dans leurs déplacements, mais le moyen de transport le plus usité, pour les voyageurs, est le palanquin. C'est une sorte de hamac dont les deux extrémités sont suspendues à un solide bambou que deux ou quatre domestiques portent sur leurs épaules. Le voyageur s'y couche et ce mode de locomotion est bien en harmonie avec le caractère nonchalant des Orientaux.

Ajoutons qu'au Cambodge on utilise beaucoup pour les transports l'éléphant et les charrettes à bœufs.

A ces modes de transport, on doit ajouter l'automobile qui depuis quelques années prend en Indo-Chine une importance croissante. L'état des routes qui tend à devenir très satisfaisant dans de nombreuses provinces rend aujourd'hui pratique ce mode de transport aussi bien pour le voyageur, le commerçant, le touriste que pour l'administrateur qui peut accomplir maintenant de fréquentes tournées à travers sa circonscription.

Chemins de fer. — Depuis 1898, nous avons poursuivi en Indo-Chine la réalisation d'un grand programme de travaux publics, de chemins de fer notamment, dont le promoteur fut M. Doumer quand il était Gouverneur général. Le plan Doumer comportait la création d'un grand transindochinois reliant le Tonkin à la Cochinchine et aboutissant au Nord par plusieurs lignes dans les provinces de la Chine méridionale. C'est pour les réaliser en partie que M. Doumer fit voter par le Parlement métropolitain, en décembre 1898, l'emprunt de 200 millions.

Depuis cette époque, un certain nombre des lignes prévues ont été construites, d'autres ont été ajournées, car on s'est aperçu que s'il était utile

de construire des chemins de fer à travers la colonie, ces travaux n'étaient pas les seuls à avoir une importance économique de premier ordre, et qu'en matière d'irrigation notamment il y avait une œuvre au moins aussi urgente à entreprendre pour développer la richesse dans ce pays.

Actuellement le réseau ferré indo-chinois, qui a une longueur totale de 1.317 kilomètres, se compose des lignes suivantes :

Le Tonkin possède à lui seul près de 1.000 kilomètres de voies ferrées. Une ligne réunit Hanoï au Kouang-Si par Lang-Song et Dong-dang (167 kilomètres ; une autre va de Hanoï à Vinh et Benthuy par Phu-ly Nam-Dinh, Ninh-Binh et Than-Hoa (325 kilomètres) ; une troisième va de Haïphong à Lao-Kay par Haï-dung, Hanoï et Yen-Bay (390 kilomètres).

La colonie exploite les deux premières ; la troisième est exploitée par une Compagnie particulière.

La ligne de Haïphong à Lao-Kai se prolonge jusqu'à Yunnan-Sen par Mong-Tseu, Ami-Tchéou, et se déroule ainsi sur une longueur de plus de 850 kilomètres. Sa construction a demandé dix ans. Des difficultés de tous ordres ont dû être

vaincues et le travail fait le plus grand honneur aux ingénieurs français qui ont eu le talent et le courage de mener à bien une entreprise aussi colossale.

L'Annam ne possède qu'une seule ligue : celle de Tourane à Hué et Quang-Tri (175 kilomètres), qui est exploitée par la colonie. Un chemin de fer à voie étroite relie Tourane à Faï-fo (35 kilomètres).

En Cochinchine, une voie ferrée réunissant Saïgon à Mytho par Tan-An (71 kilomètres) existe depuis longtemps. Cette ligne appartient à la Société générale des Tramways à vapeur de Cochinchine; une autre ligne relie Saïgon à Phan-thiet (190 kilomètres).

Cette ligne que l'on poursuit jusqu'à Phan-rang forme avec la ligne de Tourane à Quang-Tri et celle de Vinh à Hanoï les trois tronçons actuellement construits du transindochinois projeté par M. Doumer. La réunion de ces trois lignes a été ajournée, mais il faut espérer qu'un jour viendra où cette grande voie sera achevée soit suivant le plan primitivement adopté, soit en suivant un autre tracé.

Ces trois tronçons, sauf celui du Nord, n'ont en effet qu'une utilité immédiate relative et ne pour-

ront jouer un rôle économique important que le jour où ils seront réunis et en communication avec l'arrière-pays, et notamment avec les provinces du Laos central.

Pour l'instant, on a pensé — et non sans raison — qu'il valait mieux diriger notre effort vers des régions riches et dépourvues de voies de communication comme le Cambodge et le Laos, et c'est dans cet esprit qu'a été élaboré le programme du prochain emprunt de l'Indo-Chine.

Si on a dû pour l'instant renoncer à prévoir les crédits nécessaires pour la construction d'une ligne de chemin de fer mettant en communication Savannaket avec la mer et se borner à l'établissement d'une route, des études seront prochainement faites pour installer une voie ferrée entre Battambang et Saïgon. Afin de montrer que l'idée du transindochinois n'est pas abandonnée, le projet en question s'est borné à prévoir les crédits pour la construction d'un tronçon nouveau réunissant Vinh à Dongha de façon à achever la ligne au moins entre Hanoï et Tourane avec les provinces du centre de l'Annam jusqu'ici privées de moyens de communication.

La question des chemins de fer indo-chinois mérite d'ailleurs de retenir l'attention des pouvoirs

publics en France de la façon la plus sérieuse. Elle dépasse en effet singulièrement la portée qu'on lui prête ordinairement et doit être traitée d'un point de vue général en regardant les progrès qui ont été réalisés, au delà de nos frontières, chez nos voisins Siamois et Anglais pendant ces dernières années.

Le Siam disposait en 1910 d'un réseau de 932 kilomètres se composant des cinq lignes de Bangkok-Korat (264 kilomètres) ; Ban-Paji-Pang Tong Pung (446 kilomètres) ; Bangkok-Petriu (63 kilomètres), Bangkok au Menam (6 kilomètres) ; Bang-Kok-Noi Pecha-Buri (151 kilomètres). Actuellement ces voies ferrées qui rayonnent en somme autour de Bangkok s'arrêtent dans quatre directions en des points qui ne peuvent être que des terminus provisoires. Ce réseau, qui représente un capital engagé de 110.690.000 francs, n'a pas coûté très cher à établir (118.766 francs par kilomètre) et les bénéfices qu'il procure sont sérieux (4 millions et demi par an). Le coefficient d'exploitation est peu élevé (moins de 40 p. 100).

La même année (1910) les États confédérés malais disposaient d'un réseau de 862 kilomètres, constitué par la ligne de Prai à la frontière de l'État

de Johore (318 milles) et la ligne de l'Est (103 milles) auxquelles s'ajoutaient la ligne de Ipoh-Promoh (15 milles), Tampin-Malacca (21 milles), Taiping-Port-Weld (7 milles), Kuala-Lumpus-Batucaves (5 milles). Ce réseau consiste en somme dans une ligne centrale (main-road) qui longe le versant occidental de la dorsale montagneuse de la péninsule, dessert les régions moyennes riches en étain et en plantations de caoutchouc et atteint la frontière méridionale où elle rejoint le rail des chemins de fer de Johore qui la prolongent jusqu'à Singapore. Les autres lignes ne sont guère que des embranchements unissant les ports ou les centres importants à la ligne centrale.

Le réseau malais représente un capital engagé de 133.471.000 francs; son prix de revient kilométrique moyen n'a pas atteint 155.000 francs et en 1910 les bénéfices se sont élevés à près de 6 millions de francs (5.814.200 francs). Le coefficient d'exploitation, plus élevé que sur le réseau siamois, ne dépasse pas cependant 61 p. 100.

En Indo-Chine — et la comparaison est suggestive — notre réseau représente un capital engagé beaucoup plus considérable (226 millions de francs). Le prix de revient kilométrique a atteint un chiffre

relativement élevé : 170.309 francs en moyenne ; et en face des bénéfices précédemment indiqués pour les chemins de fer siamois (4.545.033 francs) et malais (5.814.200 francs), ceux de notre réseau sont plutôt maigres (355.707 francs). Le coefficient d'exploitation moyen est très élevé (95 p. 100), il est de 44 p. 100 sur la ligne Saïgon-Mytho, mais dépasse 232 p. 100 sur la ligne Tourane-Hué, 119 p. 100 sur le tronçon Saïgon-Khanh-Loa.

Les chemins de fer siamois drainent vers Bangkok tous les produits de l'intérieur ; si les nôtres en Indo-Chine convergeaient vers Haïphong au Nord et vers Saïgon au Sud et comportaient au milieu de la colonie une ligne de raccordement qui serait en même temps une voie de pénétration à travers le Laos, il est probable que les résultats commerciaux de notre réseau indo-chinois seraient encore meilleurs. Il semble que la solution du problème pourrait être cherchée d'une part dans la construction d'une ligne qui partant de Tourane se dirigerait vers le Mékong. Les plateaux laotiens, actuellement sans valeur parce que sans communication, pourraient devenir riches le jour où ils seraient vivifiés par le rail ; d'autre part, dans la construction d'une ligne qui reliant Saïgon

à la frontière siamoise pourrait se raccorder avec la voie de Bangkok-Pietru-Vatana. L'établissement de ces lignes permettrait au commerce d'amener vers Saïgon les produits de l'arrière-pays siamois et cambodgien et aurait une influence certainement décisive dans le développement économique de tout le sud de la péninsule indo-chinoise. Ce serait en quelque sorte le pendant au point de vue commercial de la ligne du Yunnam qui nous permet dès maintenant de drainer vers Hanoï et Haïphong la plus grande partie des produits du Yunnam et même du Seu-tchouen et du Quang-Si[1].

Notons enfin en terminant qu'il existe en Indo-Chine un certain nombre de tramways à vapeur ou électriques. Ce sont les tramways de Hanoï (78 kilomètres), celui de Phuninh-giang à Ké-Sat et Cam-giang (42 kilomètres), celui de Tourane à Fai-fo (35 kilomètres), ceux de Saïgon à Cholon (route haute et route basse) (11 kilomètres) et de Saïgon à Go-vap et Hoc-Mom (22 kilomètres).

[1] En 1911, la situation financière des lignes de chemin de fer de l'Indo-Chine en exploitation s'est réglée de la façon suivante, par rapport à 1910 : (Voir pages 245, 246, 247.)

La situation s'est, on le voit, un peu améliorée en 1911.

Ce réseau de voies ferrées est complété par 1.200 kilomètres de lignes télégraphiques qui relient entre eux tous les ports de l'Indo-Chine, par des réseaux téléphoniques qui fonctionnent dans les principales villes et par des postes de télégraphie sans fil établis sur divers points de la côte et de l'intérieur et qui sont, sans doute, appelés à rendre dans un avenir prochain les services les plus utiles.

DÉSIGNATION DE LA LIGNE	LONGUEURS MOYENNES EXPLOITÉES		RECETTES EN 1910		RECETTES EN 1911		DIFFÉRENCES	
	En 1910	En 1911	Totales.	Par km.	Totales.	Par km.	En +	En −
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Haïphong, Laokay, Yunnansen. . .	841	859	5.150 520,88	6.124,28	5.019.475,64	5.843,39	»	131.045,19
Hanoï, Namdinh, Vinh	326	326	1.228.398,53	3.768,08	1.326.038,88	4.066,60	97.640,38	»
Tourane, Hué, Quangtri, Dongha.	175	175	211.326,25	1.207,57	245.206,44	1.401,17	33.880,19	»
Sa gon, Khanhoa, Lang-bian . . .	190	190	619.927,24	3.262,77	687.422,51	3.618,01	67.495,27	»
Mytho, Cantho . .	»	»	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION DE LA LIGNE	LONGUEURS MOYENNES EXPLOITÉES		DÉPENSES EN 1910		DÉPENSES EN 1911		DIFFÉRENCES	
	En 1910	En 1911	Totales.	Par km.	Totales.	Par km.	En +	En —
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Haïphong, Laokay, Yunnansen. . .	841	859	4.464.442,94	5.308,50	4.401.029,82	5.123,43	»	63.412,13
Hanoï, Namdinh, Vinh	326	326	1.134.161,41	3.478,99	1.204.440,13	3.694,57	70.278,72	»
Tourane, Hué, Quangtri, Dongha.	175	175	490.703,87	2.804,02	496.941,23	2.839,69	6.237,36	»
Saïgon, Khanhoa, Lang-bian . . .	190	190	743.319,38	3.912,19	691.272,27	3.638,27	»	52.047,11
Mytho, Cantho . .	»	»	»	»	»	»	»	»

DÉSIGNATION DES LIGNES	PRODUIT DE L'EXPLOITATION						COEFFICIENT D'EXPLOITATION	
	ANNÉE 1910		ANNÉE 1911		DIFFÉRENCES			
	Total.	Par km.	Total.	Par km.	En +	En —	En 1910	En 1911
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		
Haïphong, Laokay, Yunnansen. . .	686.077,94	815,68	618.445,87	721	»	67.632,07	86	83
Hanoï, Namdinh, Vinh	94.237,09	289,07	121.598,75	373	27.361,66	»	92	90
Tourane, Hué, Quangtri, Dongha.	279.377,62	1.595,93	251.733,77	1.438	27.643,85	»	232	203
Saïgon, Khanhoa, Lang bian . . .	123.392,14	649,43	3.849,76	20	119.542,38	»	119	102
Mytho, Cantho . .	»	»	»	»	»	»	»	»

245

249

CHAPITRE XI

INDUSTRIE ET MOUVEMENT COMMERCIAL

I. Industrie alimentaire. Décortiqueries. — Pêcheries et salaisons.
II. Filatures et tissages.
III. Industries diverses.
IV. Mouvement commercial. — Statistiques. — Clients et fournisseurs de l'Indo-Chine. — Principaux articles d'importation et d'exportation. — Transit. — Navigation et cabotage.
V. Commerce intérieur.

L'Annamite est patient, habile et de tempérament industrieux, son pays est riche en produits de toutes sortes et autour de lui vivent des peuples qui lui demandent les denrées qui leur manquent. De tout temps, il a existé en Indo-Chine de nombreuses industries et un mouvement d'échanges très actif. Notre arrivée n'a pas manqué de stimuler ces dispositions naturelles, d'y susciter des industries nouvelles et d'y accélérer le mouvement commercial.

I

L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

L'Indo-Chine est avant tout un pays agricole. Il est donc naturel que les industries agricoles et alimentaires y occupent une place prépondérante. Le riz qui est le principal produit agricole en fait vivre plusieurs, celles des décortiqueries et des distilleries en particulier.

Les décortiqueries ne travaillent pas pour l'exportation. Le décorticage du paddy est une industrie qui ne se pratique en grand que dans des rizeries européennes. Les rizeries sont toutes concentrées sur les quais de Cholon. De grandes machines à vapeur, chauffées avec la paille même du riz, débarrassent le paddy de la paille et de son écorce. Les rizeries de Cholon sont au nombre de neuf; six sont exclusivement chinoises, une appartient à un Annamite, les deux autres, fondées avec des capitaux français, allemands et chinois sont dirigées par une maison allemande. Ces usines, pourvues d'un outillage des plus modernes, fonctionnent jour et nuit et peuvent, en pleine marche, traiter 1.800.000 tonnes, c'est-à-dire une quantité supé-

rieure à la totalité de l'exportation indo-chinoise.

Autrefois les Annamites fabriquaient leur alcool en distillant le riz nêp suivant des procédés très rudimentaires, mais qui leur procurait un alcool d'un goût empireumatique spécial qu'ils appréciaient particulièrement. Depuis l'établissement de la régie des alcools, les distilleries indigènes ont été supprimées et remplacées par de très importantes distilleries qui traitent le riz d'après le procédé découvert par le Dr Calmette, à la suite de l'étude faite par ce savant des moisissures utilisées depuis longtemps empiriquement par les Chinois et les Japonais pour la transformation de l'amidon en alcool. L'alcool produit est beaucoup plus pur que l'alcool indigène, mais l'Annamite en général ne l'apprécie pas beaucoup, et on a pu voir avec raison dans ce fait un des motifs les plus sérieux du mécontentement récent des populations indigènes contre la régie de l'alcool. Les distilleries de Hanoï, Nam-dinh et Haï-Duong qui appartiennent à la Société française des distilleries de l'Indo-Chine peuvent produire 45.000 hectolitres d'alcool par an. Il existe quelques autres distilleries en Annam, en Cochinchine et au Cambodge, elles sont entre

les mains de Chinois et employent des procédés moins perfectionnés.

Les Annamites consomment beaucoup de pâtes alimentaires, de vermicelles. Des usines indigènes fabriquent un peu partout des fécules et des tapiocas de manioc, d'arrow-root, de vermicelles de riz et de haricots. On cite comme particulièrement importantes les fabriques de vermicelle de Bin-Dinh, de fécule de Quang-Binh.

Une féculerie européenne s'est montée il y a quelques années à Lac-Nam au Tonkin. Elle y traite les maniocs de la région et peut produire jusqu'à trois tonnes de tapioca par jour.

En étudiant précédemment les pêcheries de l'Indo-Chine nous avons indiqué les principaux procédés employés pour la conservation des poissons pêchés, soit sur les côtes, soit dans les fleuves ou dans les régions des Grands Lacs cambodgiens ; l'industrie des salaisons, des sécheries, la fabrication des saumures, des pâtes de poisson, de la colle de poisson font vivre une quantité considérable d'indigènes le long des côtes et au Cambodge.

La valeur des poissons exportés du Cambodge chaque année représente en moyenne 12 millions

de francs. L'Annam exporte pour 2 ou 3 millions et le Tonkin pour 2 ou 300.000 francs.

Les pêcheries et les industries qui en dépendent sont en très grande majorité entre les mains des indigènes. Il existe cependant dans la baie de Cam-Rang une importante sécherie de poissons appartenant à des colons français.

Notons encore une brasserie qui fonctionne au Tonkin et qui fournit une bière légère, appréciée par les consommateurs européens. Cette usine produit annuellement 4.000 hectolitres de bière. Une autre brasserie a été construite à Saïgon.

L'énorme quantité d'œufs produits par les innombrables canards qui peuplent les rizières suscite, en Indo-Chine, une industrie spéciale, celle de la fabrication de l'albumine. Le blanc est transformé en albumine séchée, le jaune est envoyé en France pour être utilisé dans les mégisseries. Il existe une usine de ce genre à Nam-Dinh, deux à Hué, une à Qui-Nhon. Celle-ci est installée pour traiter 50.000 œufs par jour.

II

FILATURES ET TISSAGES

Les industries textiles sont nombreuses et importantes. Le coton est produit, nous l'avons vu, en assez grandes quantités en Annam et au Cambodge. On en exporte beaucoup, mais on en travaille également sur place soit dans des filatures indigènes, soit dans des usines européennes.

Trois filatures européennes fonctionnent au Tonkin, à Hanoï, à Haïphong et à Nam-Dinh, elles comportent respectivement 10.000, 20.000 et 25.000 broches. Elles n'utilisent d'ailleurs le coton indigène que comme appoint, pour leur fabrication elles font venir la plus grande partie du coton qu'elles traitent de l'Inde. Leur production, qui atteint 3.000 tonnes de filés par an, est exportée en Chine et particulièrement au Yunnam.

Près de Kompong-Cham, au Cambodge, à Koack-Kandal, il existe également une usine pour l'égrenage du coton, qui occupe 450 ouvriers.

L'industrie de la soie est naturellement très

ancienne et très développée surtout dans les pays annamites.

Les indigènes dévident et tissent la soie, mais les instruments qu'ils emploient sont souvent rudimentaires et ne permettent de produire que des pièces de soie de $0^m,40$ à $0^m,50$ de largeur au plus.

Actionnés avec les mains et les pieds, ces métiers rustiques n'ont pas une marche très régulière, la fabrication laisse par suite à désirer et leurs produits ne sont ordinairement pas assez parfaits pour être utilisés par nos usines lyonnaises.

Les tisseurs annamites et cambodgiens fournissent cependant des étoffes appréciées tant par leur coloris varié que par leur solidité ; et cette industrie se développe et s'améliore sous l'effet de l'enseignement et des encouragements donnés depuis une dizaine d'années par l'Administration. Les principaux centres de l'industrie de la soie sont situés dans les provinces de Bac-Giang et de Nam-Dinh, au Tonkin, dans le Nghê-An, le Quang-Nam et le Binh Dinh, en Annam, dans la province de Chau-doc, en Cochinchine, et dans celle de Ta-Kéo au Cambodge.

La production de la soie grège est difficile à évaluer. On ne connaît guère exactement que le

chiffre des exportations ; mais ce chiffre n'a pas grande signification, car les soies grèges sont de plus en plus tissées dans le pays. Elle atteignait 79.000 kilogrammes en 1908, elle a baissé depuis sans qu'on puisse en conclure que l'industrie de la soie est en décadence, car ce serait contraire à la vérité. En 1907 on a exporté plus de 100.000 kilogrammes de bourre de soie.

Plusieurs usines européennes travaillent la soie. La plus importante est à Phu-Phong dans la province de Binh-Dinh, on y fait à la fois le filage, le moulinage et le tissage mécanique. Cette usine emploie 550 ouvriers indigènes. Il en existe également d'autres très bien outillées à Faï-fo et à Nam-Dinh.

A l'industrie de la soie se rattache celle de la broderie. Les brodeurs du Tonkin et de Bac-Ninh en particulier sont renommés dans tout l'Extrême-Orient et appréciés jusqu'en Europe.

La nomenclature des industries textiles doit mentionner en outre l'industrie des nattes qui se pratique dans toutes les régions où les joncs sont cultivés pour utiliser les terrains trop riches en sel (deltas du Mékong et du Tonkin, Thanh-Hoa, etc...).

Les principaux centres de fabrication sont Phat-Dien (Ninh-Binh), Hai-Trieu (Thaï-Binh), Than-Trieu (Thaï-Binh), Quang-Xuong (Thanh-Hoa), Bac-Lieu et Tanan. Certaines de ces fabriques (Hai-Tien et Than-Trieu par exemple) emploient jusqu'à 500 métiers et 1.600 ouvriers, hommes, femmes et enfants. Ces deux usines consomment 90.000 piculs de joncs valant de 2 à 4 piastres le picul. Chaque métier produit 7 kilogrammes de nattes par jour et en tenant compte des arrêts de fabrication, la production de ces deux usines peut être évaluée à 6.300.000 kilogrammes de nattes par an, représentés par 12.000 rouleaux ayant 35 mètres de longueur. Pendant très longtemps, cette industrie était monopolisée par les Chinois qui revendaient à Hong-Kong, sous le nom de nattes de Chine, les nattes effectivement fabriquées au Tonkin. Depuis quelques années, des sociétés annamites se sont fondées pour leur enlever ce monopole.

III

INDUSTRIES DIVERSES

Les produits forestiers si abondants en Indo-

Chine ont suscité un certain nombre d'industries importantes :

Des scieries ont été installées à Hanoï, à Viétri et à proximité des forêts en exploitation à Cholon, à Thua-Hau (Thua-Tiên), à Ben-Thuy (près de Vinh), où une société fabrique des lattes de parquets en lim. Une des spécialités de l'usine de Ben-Thuy est la préparation du bois de lim qui est employé dans le monde entier pour faire des cannes et des manches d'ombrelles ou de parapluies.

Il existe au Laos, dans l'île de Khône et à Luang-Prabang, deux usines organisées pour débiter des bois de teck.

Des fabriques d'allumettes existent à Hanoï et à Ben-Thuy. L'usine d'Hanoï produit annuellement plus de 40 millions de boîtes d'allumettes ; celle de Ben-Thuy emploie 1.200 ouvriers et produit 36 millions de boîtes. Les allumettes indo-chinoises sont exportées à Madagascar, à Obock, à Djibouti, même en Algérie.

Il y a également d'assez nombreuses papeteries. La pâte à papier est obtenue soit avec du bambou, soit avec diverses espèces de bananiers ou d'agaves. L'industrie indigène fabrique elle-même du papier et certains centres, tels que le « village du Papier »,

dans la banlieue d'Hanoï, sont particulièrement connus.

Ajoutons que les menuisiers annamites font des meubles en bois et en rotin très finement travaillés et qui sont très appréciés même hors d'Indo-Chine par les Européens.

Les carrières de calcaire et d'argile, très nombreuses en Indo-Chine, ont fourni depuis longtemps aux indigènes les matières nécessaires pour la fabrication de la chaux, de la brique et des tuiles nécessaires à la construction des maisons et des temples. La chaux de Hen-Boum et de Thalek (Pakhinboum) s'exporte dans tout le bassin du Mékong jusqu'à Vien-Tiane. Au Tonkin les poteries de Moncay, de Huong-Canh (Vinh-Yen), de Bac-Ninh et du Bac-Giang sont particulièrement connues. Les usines de Cay-Mai (près de Cholon), qui fournissent des poteries en terre vernissée avec décors en relief sont connues dans tout l'Extrême-Orient. Au Cambodge, dans la province de Kompong-Chnang, on fabrique également des poteries renommées et très répandues.

Une cimenterie très importante existe à Haïphong. La Société des ciments de Portland artificiels de l'Indo-Chine qui la dirige possède plusieurs

carrières de calcaire dans l'île des Deux-Songs, emploie 1.500 ouvriers et produit par an 20.000 tonnes de ciment et 10.000 tonnes de chaux. Une usine de chaux hydraulique à Lang-Tho, près de Hué, peut livrer 40 tonnes de chaux par jour.

Citons encore les briqueteries européennes, les poteries, faïenceries et usines céramiques de Dap-Cau, Hanoï et Bac-Giang, les huileries et savonneries de Haïphong et de Qui-Nhon qui transforment en huiles et en savons les produits aborigènes de l'Annam et du Tonkin.

L'industrie du cuir est très ancienne dans la province de Haï-Duong. On estime qu'elle remonte à l'année 1630. Plusieurs habitants de Truc-Lam, Van-Lam et Phuong-Lam, envoyés en mission en Chine auraient, dit-on, profité de leur séjour pour s'initier au travail du cuir alors inconnu en Annam et auraient rapporté cette industrie, à leur retour, dans leur pays. Aujourd'hui les habitants de ces trois villages se rencontrent un peu partout travaillant le cuir, à Hanoï, à Bac-Ninh, à Nam-Dinh, Bac-Giang, Sontay, Haïphong, mais font tous venir leurs cuirs de leurs villages, principalement le cuir rouge qu'on ne trouve nulle part ailleurs au Tonkin. Leur

principale industrie consiste dans la fabrication des souliers et des sandales, des selles, des coussins, de la chaussure fine. Leurs cuirs ne peuvent pas cependant rivaliser avec ceux des Chinois parce que les procédés de tannage employés sont trop rudimentaires.

Notons enfin à côté des multiples industries d'art, bijouterie d'or et d'argent, des meubles en bois incrustés ou laqués, des vases et des plats en cuivre niellé, de la décoration sous toutes ses formes qui ont contribué à donner à l'art indochinois un cachet si particulier, toute la série d'industries que les besoins de la colonisation ont rendue nécessaire et développée, ateliers et entreprises de construction, de réparations pour le fer et le bois, usines élévatoires, usines électriques, imprimeries, fabriques de glaces, etc..., etc...

IV

MOUVEMENT COMMERCIAL
COMMERCE EXTÉRIEUR

On ne peut guère étudier le mouvement commercial extérieur de l'Indo-Chine d'après des statistiques précises qu'à partir du moment où furent

créés les services de la Direction générale des Douanes et Régies, c'est-à-dire depuis 1896.

De 1896 à 1910, le commerce de l'Indo-Chine, tant aux importations qu'aux exportations, a atteint les chiffres suivants (non compris les mouvements du numéraire qui représentent chaque année de 30 à 50 millions de francs) :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	COMMERCE TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.
1896	81.084.040	88.809.575	169.893.615
1897	88.183.991	117.234.962	205.414.953
1898	102.444.346	127.510.979	229.955.325
1899	115.424.493	137.937.288	253.361.781
1900	186.044.387	155.600.385	341.644.772
1901	202.477.671	160.608.377	363.086.047
1902	215.162.998	185.266.589	400.429.587
1903	204.253.872	120.448.505	324.702.377
1904	184.995.664	156.373.687	341.369.351
1905	254.560.279	168.757.653	423.317.732
1906	220.685.801	176.896.780	397.582.581
1907	291.937.548	253.417.324	545.354.872
1908	280.441.614	246.915.615	527.357 229
1909	249.753.677	273.034.618	522.788.295
1910	238.686.288	290.546.912	529.233.200
1911	244.142.680	250.146.499	494.289.179

En tenant compte du mouvement du numéraire, le commerce extérieur de l'Indo-Chine s'est donc élevé en moyenne de 1898 à 1901 à plus 300 mil-

lions de francs, de 1902 à 1906 à plus de 400 millions et de 1907 à 1911 à 500 millions environ. Ces chiffres indiquent un développement très réel des échanges, d'autant plus notable que les années 1903, 1904, 1905, 1906 et 1908 ont été des années de crise économique marquées par de mauvaises récoltes provenant d'inondations, de typhons et d'autres calamités naturelles de même genre. Seule l'année 1907 a été bonne.

Parmi les pays clients et les fournisseurs de l'Indo-Chine, la France occupe le premier rang. Son commerce avec la métropole et ses colonies a atteint de 1900 à 1911 les chiffres suivants :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	COMMERCE TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.
1900	74.032.400	34.767.800	108.800.200
1901	100.067.000	39.640.000	139.707.000
1902	108.222.400	40.127.600	148.350.000
1903	97.396.300	19.470.900	116.867.200
1904	86.501.400	40.902.600	127.404.000
1905	41.953.800	39.973.300	151.927.100
1906	86.729.700	38.894.300	125.624.000
1907	106.866.712	42.746.330	149.613.052
1908	98.371.182	46.870.991	145.242.173
1909	99.032.145	66.503.872	165.536.017
1910	85.199.000	66.507.000	151.706.000
1911	89.183.466	58.795.502	147.978.968

Pendant la même période, le commerce de l'Indo-Chine avec les pays étrangers s'est élevé aux chiffres ci-après :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	COMMERCE TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.
1897	52.398.200	99.703.600	152.101.800
1898	58.028.600	96.354.500	154.383.100
1899	60.213.800	114.370.700	174.584.500
1900 . . .	111.818.100	120.790.000	232.608.100
1901	102.410.700	120.968.400	223.379.100
1902	106.940.600	145.139.000	252.179.600
1903	106.857.600	120.977.600	227.835.200
1904	98.494.500	115.507.200	214.001.700
1905	111.990.300	98.168.300	210.158.600
1906	108.948.200	112.994.500	221.942.700
1907	185.070.826	210.670.994	395.741.820
1908	182.270.482	200.044.624	382.315.106
1909	150.712.532	206.530.746	357.243.278
1910	153.487.000	224.039.000	377.526.000
1911	105.457.488	148.789.376	254.246.864

En jetant un coup d'œil rapide sur ces tableaux, on serait volontiers tenté de croire que l'Indo-Chine s'est développée au point de vue commercial d'une manière formidable pendant ces quinze dernières années.

Le mouvement commercial qui s'élevait en chiffres ronds à 170 millions en 1896 est passé à

330 millions en 1910 : c'est un résultat qui à première vue dénote une activité commerciale peu commune. Un examen critique de ces statistiques douanières est cependant nécessaire si l'on veut se faire une idée exacte de l'évolution économique de la colonie. Divers éléments accidentels ou étrangers au développement de la production dans le pays sont venus en effet quelque peu grossir ces résultats. C'est ainsi par exemple que les grands travaux effectués en Indo-Chine de 1900 à 1905 ont occasionné l'importation de matériaux de tous genres. Leur introduction en Indo-Chine s'est fait sentir au paragraphe des importations d'une manière sensible. On doit également apporter une grande prudence dans la comparaison des statistiques entre elles : les valeurs des produits ayant plusieurs fois été modifiées et augmentées dans des proportions considérables. Le chiffre des importations françaises au début de notre installation dans le pays serait beaucoup plus élevé si le calcul en avait été établi sur les bases d'évaluation adoptées actuellement. C'est ainsi, par exemple, que le prix des filés de coton, qui avait été fixé en 1899 à 125 francs les 100 kilogrammes, s'est trouvé porté ultérieurement à 300 francs; que

l'étain, évalué en 1899 à 1.300 francs la tonne est entré en ligne de compte à partir de 1900 pour 2.780 francs, que le thé est passé de 3 à 5 francs, le tabac Chinois de 1 à 3 francs, la soie de 6fr, 30 à 63 francs, décuplant ainsi de valeur. Ces variations de valeur ont grossi le chiffre des importations, mais en réalité celles-ci n'ont pas autant augmenté que l'on serait tenté de le croire[1].

Malgré ces réserves nécessaires pour avoir une idée exacte de la situation commerciale de l'Indo-Chine, on doit reconnaître que celle-ci s'est très heureusement développée depuis vingt ans et si les chiffres ci-dessus n'indiquent pas toujours avec une exactitude rigoureuse l'amplitude de ce développement, il n'est pas douteux cependant qu'ils en caractérisent très suffisamment l'importance.

A la métropole l'Indo-Chine demande surtout des objets manufacturés, des tissus, principalement des cotonnades (17 à 18 millions par an), des marchandises, des ouvrages en métaux et des métaux (16 à 17 millions), des ciments, des armes, du papier, du sucre, des fils, des boissons, des produits chimiques, des couleurs, etc...

[1] René Ferry. *Le régime douanier de l'Indo-Chine*, p. 103 et suiv.

Aux autres pays de l'Europe ou d'Amérique, l'Indo-Chine achète assez peu de produits. La Suisse et les États-Unis lui fournissent cependant de l'horlogerie, l'Angleterre et l'Allemagne des machines, des bascules, du fer étamé, du goudron minéral, de la bière, des jouets; les États-Unis des farines, des conserves alimentaires ; l'Autriche des meubles, etc...

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.
Hong-Kong	32.333.337	95.732.822	148.066.159
Singapore. . . .	16.724.133	18.504.732	35.228.865
Chine.	20.373.940	33.542.029	53.915.969
Indes Néerlandaises	2.414.782	27.331.094	29.746.876
Indes Anglaises. . .	4.850.518	300.566	5.161.084
Japon.	2.630.791	5.060.746	7.691.537
Philippines . . .	76.301	23.757.721	23.834.022
Siam	356.840	1.428.738	1.785.578
Birmanie	77.528	»	77.528
Australie	1.007	»	1.007

En dehors de la France, ses principaux fournisseurs sont en Extrême-Orient : la Chine, le Japon, le Siam, les Philippines, les Indes anglaises, soit directement, soit par l'intermédiaire des entrepôts de Hong-Kong et de Singapore qui absorbent une

part importante du commerce extérieur indo-chinois, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'examen du tableau ci-dessus [chiffres de l'année 1910].

A ces pays, l'Indo-Chine achète de multiples produits nécessaires à l'alimentation, au vêtement, à la vie usuelle. Les principaux sont :

Parmi les matières végétales : des huiles et sucs végétaux venant de Chine (2 à 3 millions) et des Indes anglaises (2.100.000 francs environ), des denrées coloniales de consommation à la Chine, particulièrement du thé (1.800.000 francs), des filaments tiges et fruits aux Indes (coton) (1.100.000 francs) et à la Chine (605.000 francs), des fruits et des graines à la Chine (1 million).

Parmi les matières minérales : des marbres, des pierres, de la houille, du pétrole aux Indes néerlandaises et au Japon (6 millions).

Parmi les matières fabriquées : du papier et des objets en papier à la Chine (3 millions et demi), des tissus aux Indes anglaises (1.300.000 francs) et à la Chine (700.000 francs), des fils à la Chine (1 million), de la porcelaine, des poteries (700.000 francs), de l'or en feuilles pour la bijouterie, etc...

L'Indo-Chine exporte surtout des produits alimentaires, en tête desquels vient le riz, qui représente à lui seul 70 p. 100 de l'exportation totale.

Le riz est de moins en moins demandé par le Japon et par les Philippines, mais il trouve et trouvera encore pendant longtemps un débouché avantageux en Chine et sur le marché de Singapore. Si les cultivateurs indo-chinois voulaient en outre améliorer les espèces qu'ils plantent, leur riz pourrait même venir en quantités beaucoup plus grandes en Europe et spécialement en France.

Viennent ensuite les produits de la pêche : poissons séchés, salés, saumures, etc..., qui s'exportent en Chine (11 à 12 millions chaque année), le maïs (8 à 9 millions), les denrées coloniales de consommation : poivre, cannelle, tabac, thé, café, sucre, cardamome (8 millions). Le tabac indo-chinois pourra trouver en Chine un débouché considérable à mesure que l'usage de l'opium dès maintenant prohibé disparaîtra.

L'Indo-Chine vend encore assez peu de matières premières nécessaires à l'industrie. Ces exportations ne représentent guère que 5 à 6 p. 100 du chiffre total, soit une dizaine de millions. Elle vend de la houille (5 millions), de la soie, des peaux, du

caoutchouc, du coton, des minerais. Le jour où des moyens de communication plus nombreux et plus pratiques seraient mis à la disposition des planteurs de caoutchouc ou des prospecteurs de mines, l'exportation de ces produits s'accroîtrait très rapidement dans des proportions considérables.

L'industrie étant encore peu développée en Indo-Chine, ou tout au moins insuffisamment outillée pour travailler en vue de l'exportation, le chiffre des produits manufacturiers exportés est très minime. La colonie vend des ouvrages de vannerie ou de sparterie tels que des nattes et des pelleteries ornées, des meubles en bois ou en rotin. Les filés de coton du Tonkin commencent cependant à faire l'objet d'une exportation sérieuse au Yunnan.

Transit. — Un grand nombre de marchandises à destination ou en provenance de la Chine et du Siam transitent à travers l'Indo-Chine. Elles empruntent ordinairement trois voies dont il est possible de mesurer la valeur par l'importance des droits de transit acquittés traversant le territoire de la colonie. Ces trois voies sont celles de Haïphong à Laokay vers Yunnan-sen, de Haïphong à

Langson vers le Quang-Si et celles de Pnom-Penh-Battambang vers le Siam.

L'ouverture au commerce de la ligne ferrée du Yunnam, et son prolongement probable dans l'intérieur du pays donneront au transit par Haïphong-Laokay une importance croissante. La voie birmane qui appartient à l'Angleterre a d'ailleurs beaucoup diminué depuis que la voie française a été ouverte. De 13.800.000 francs en 1904 son trafic s'est abaissé en 1905 à 11.800.000 francs et à 10.100.000 francs en 1906.

Dès maintenant les principales marchandises expédiées de Hong-Kong par cette voie à destination du Yunnam, sont les suivantes et représentent les valeurs ci-après : filés de coton, 7 millions environ, tissus de coton, 1.200.000 francs, tabacs chinois préparés, 500.000 francs ; viennent ensuite les farines de froment, les huiles d'arachide, les pétroles, l'or en feuilles, les porcelaines, les tissus de laine, les vêtements, les allumettes, etc...

En échange, le Yunnam envoie à Hong-Kong pour 13 millions d'étain en saumon, du thé et divers produits végétaux, tels que des amomes, des cardamomes, de la gomme laque, de l'opium, des espèces médicinales, des rotins, etc...

La voie de transit Pnom-Penh-Battambang a moins d'importance, car les négociants siamois s'approvisionnent surtout par la voie de Bangkok de préférence à la voie de Saïgon. Pour donner à celle-ci une réelle importance, il faudrait que l'on construisît le chemin de fer projeté à travers le Cambodge, ou celui du Laos entre Savannaket et la côte.

V

COMMERCE INTÉRIEUR

Il est assez difficile d'évaluer d'une manière précise l'importance du commerce intérieur. Il existe en effet un assez grand nombre de petits postes, sur la côte d'Annam notamment, où se pratique un cabotage intense et qui échappe à tout contrôle. D'autre part, le long de la frontière du Laos, toute statistique risque fort d'être erronée en raison de l'éloignement des postes de douanes qui rend la surveillance fort précaire.

Les chiffres ci-dessous qui sont ceux de l'Administration des Douanes et Régies doivent cependant se rapprocher assez exactement de la vérité :

	1909	1910
	fr.	fr.
Cochinchine	53.772.260	50.603.101
Tonkin	58.630.911	51.742.805
Annam	63.374.025	65.211.745
Cambodge	3.632.717	4.356.215

D'après le dernier rapport de la navigation de l'Indo-Chine (en 1910) paru en 1911 dans le *Bulletin économique*, les principaux produits alimentant le cabotage ont été en 1910 les suivants :

Le cabotage est particulièrement actif en Annam, il est alimenté pour moitié environ par le trafic intérieur et pour l'autre moitié par les relations avec la Cochinchine.

La Cochinchine envoie en Annam du riz, des poteries communes, des huiles de pétrole, des vins, du thé, des filés et des tissus de coton. Elle en reçoit en échange des pâtes de poissons et des saumures, des poissons secs, salés ou fumés, de la chaux, des légumes secs, du sucre (noir, brun et blanc), des bois et des allumettes, des tourteaux, des graines oléagineuses, des noix d'arec sèches, des huiles végétales (coco, coton, sésame, ara-

chides, etc.), des peaux de bœufs et de buffles, du thé, ainsi que du sel en quantités très variables.

PRINCIPALES MARCHANDISES	ENTRÉES	SORTIES
	fr.	fr.
Peaux et pelleteries brutes. . .	1.602.975	1.019.520
Pâtes de poissons et saumures .	12.051.323	12.286.865
Maïs et orge.	923.421	1.937.147
Riz et paddy.	5.362.505	2.818.177
Légumes secs	966.725	861.345
Noix d'arec	1.451.846	1.655.619
Sucres bruns	1.207.679	»
Opium . . . . . / Espèces médicinales . . . . . \	5.203.108	7.353.655
Bois d'ébénisterie	937.654	584.785
Matériaux, chaux, ciments. . .	926.169	1.060.170
Houille.	5.452.105	744.204
Huile lourde et pétrole	1.212.816	1.059.664
Médicaments	809.669	1.100.792
Poteries	2.398.528	4.381.702
Fils	2.726.083	2.625.287
Tissus	5.493.997	5.578.240
Ouvrages en métaux	2.030.816	2.041.587
Ouvrages en bois autres que les meubles	1.276.018	»
Ouvrages en matières diverses .	814.362	»
Allumettes	3.332.343	2.829.342
Poissons conservés	»	2.130.037
Poivre, piment, girofle	»	2.965.225
Cannelle	»	638.039
Bois communs.	»	1.059.689
Sel	»	733.673
Papier	»	984.524
Armes	»	839.841

L'Annam reçoit du Tonkin : du riz, des charbons

et des briquettes, des vins, de l'alcool de riz, du ciment, des filés de coton et du pétrole et lui envoie du sel, du sucre, des allumettes, des planches, des pâtes de poissons, des saumures, des légumes secs, des noix d'arec, des bois, du riz, du cacao et des tourteaux oléagineux.

Au Tonkin, le trafic de port à port alimente à peu près la moitié du cabotage, le trafic avec l'Annam et la Cochinchine l'autre moitié.

Le Tonkin envoie en Cochinchine de la houille et des briquettes, du ciment et des allumettes, il en reçoit du sel, du riz et des noix d'arec.

En Cochinchine, le trafic de port à port ne représente guère que le cinquième du total. La Cochinchine est surtout en relations avec le Cambodge qui lui envoie du poivre en échange d'un assez grand nombre de produits parmi lesquels les tissus de coton figurent pour un chiffre particulièrement important.

Le Laos est en communication avec la Cochinchine et le Cambodge par le Mékong, dans sa partie inférieure, avec le Siam dans sa partie septentrionale par les chemins de fer de Korat et de Paknam-Po. Il est très difficile d'évaluer exactement la valeur des importations de ce pays en raison, on

l'a indiqué précédemment, de l'immense développement de la frontière qui rend souvent illusoire toute surveillance douanière. On les estime d'une manière approximative et respectivement à 3 millions et demi et 4.300.000 francs. Le Siam importe au Laos pour 2 millions et demi de marchandises sous forme de cotonnades, parapluies, quincaillerie, pétrole, tissus divers et médicaments. Le Laos exporte des buffles, des éléphants, des peaux, du benjoin, des cardamomes et du bois de teck.

Ajoutons enfin que le mouvement commercial du territoire de Quang-tcheou-Wan s'élève à 12 millions environ : 6.500.000 francs pour les importations, 5.500.000 pour les exportations. Quang-tcheou-Wan exporte des porcs, des nattes, des bœufs, du sucre, des peaux et importe des filés de coton, de l'opium, du pétrole, des médicaments chinois, des tissus de coton et des allumettes.

CHAPITRE XII

L'UNITÉ INDO-CHINOISE

I. L'unité indo-chinoise et le Gouvernement général. — Pouvoirs du Gouverneur général. — Le Conseil du Gouvernement de l'Indo-Chine. — Les grands services.
II. Les budgets et l'organisation financière.

I

L'UNITÉ INDO-CHINOISE ET LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

L'organisation politique, administrative et financière de l'Indo-Chine repose sur la distinction des intérêts généraux et des intérêts locaux des divers pays de la colonie.

A la gestion des premiers correspond la notion du gouvernement général qui est essentiellement composé d'organes de direction et de contrôle ; à la gestion des seconds correspond celle des gouvernements locaux et provinciaux.

Le Gouvernement général s'étendait, en 1887, au moment de sa création, sur le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine et le Cambodge. En 1892, il s'est accru du Laos et en 1900 du territoire de Quang-Tchéou-Wan. Son institution a réalisé l'Union indo-chinoise, c'est-à-dire l'unité politique franco-annamite sans laquelle toute action coloniale aurait été impossible dans la péninsule.

Le principe de cette unité n'entraînait pas nécessairement une uniformité absolue dans l'organisation administrative de l'Union et on a eu la sagesse, en présence de la diversité des intérêts propres à chacun des pays de l'Union, d'organiser au-dessous du Gouvernement général des gouvernements locaux dotés d'institutions aujourd'hui suffisamment décentralisées pour s'adapter aux conditions spéciales à chacun de ces pays.

Le Gouvernement général est constitué par le Gouverneur général de l'Indo-Chine qu'assistent un secrétaire général du Gouvernement général, plusieurs chefs de grands services et un Conseil du Gouvernement. Des décrets récents, en date du 20 octobre 1911, ont précisé les attributions et les fonctions des divers organes administratifs et financiers du Gouvernement général.

Le Gouverneur général est le dépositaire du pouvoir de la République en Indo-Chine. Il a la haute direction et le contrôle de tous les services civils de la colonie. Il les organise et est responsable de leur fonctionnement. Il répartit entre les divers pays et suivant les besoins tout le personnel, à l'exception de celui de la magistrature. Il nomme à toutes les fonctions civiles, sauf à celles dont la nomination est réservée à l'autorité métropolitaine par les décrets. Pour ces dernières, la nomination a lieu sur sa présentation. Le Gouverneur général organise et nomme les personnels locaux et indigènes. Il peut déléguer au Gouverneur de la Cochinchine, aux Résidents supérieurs du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge, du Laos et à l'Administrateur du territoire du Quang-tchéou-Wan tout ou partie de ses pouvoirs en matière de nomination de personnel, mais il consent ces délégations sous sa responsabilité.

Le Gouverneur général est responsable de la défense intérieure et extérieure de l'Indo-Chine. Il dispose à cet effet des forces de terre et de mer qui y sont stationnées. Il ne peut en aucun cas exercer le commandement direct des troupes qui appartient à l'autorité militaire, mais aucune opé-

ration ne peut être entreprise sans son autorisation.

Le Gouverneur général a seul le droit de correspondre avec le Gouvernement et communique avec les Départements ministériels sous le couvert du Ministre des Colonies. Il correspond toutefois directement avec les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls généraux et vice-consuls de France en Extrême-Orient ; sans pouvoir toutefois engager aucune négociation diplomatique en dehors de l'autorisation du Gouvernement.

Une fois par an au moins le Gouverneur général convoque le Conseil du Gouvernement de l'Indo-Chine et lui soumet entre autres questions d'intérêt général les budgets de la colonie.

Ce Conseil, appelé Conseil supérieur de l'Indo-Chine jusqu'à l'an dernier, est composé des principaux collaborateurs civils et militaires qui assistent le Gouverneur général dans sa tâche.

Cette assemblée siège ordinairement à Saïgon, mais le Gouverneur général peut la convoquer en toute autre capitale. Dans l'intervalle des sessions, une Commission permanente siège et assiste le Gouverneur général.

De 1900 à 1910, l'Administration a été très for-

tement centralisée. Depuis quelques années, on paraît vouloir abandonner cette politique et adopter des mesures de décentralisation qui sans atteindre le principe d'unité qui sert de fondement au Gouvernement général laissent cependant aux diverses autorités locales une part plus grande d'autorité et de responsabilité. Les deux tendances peuvent se justifier. Pendant la période des débuts, le Gouvernement avait besoin de marquer sa volonté d'une manière suffisamment énergique pour imprimer à son action une direction prépondérante. A la longue, cette politique de centralisation à outrance a pu paraître s'imposer d'une façon moins impérieuse et une décentralisation plus grande a semblé désormais opportune. C'est dans cet esprit qu'ont été rédigés les derniers décrets du 20 octobre 1911 et conçues plusieurs mesures récentes tendant en particulier à la transformation des anciennes Directions générales en services plus modestes ayant à leur tête de simples directeurs ou des inspecteurs-conseils.

Quoique pourvues d'attributions plus restreintes depuis quelques mois, ces Directions représentent encore des services administratifs considérables.

La Direction des Douanes et Régies étudie

toutes les réformes d'ordre fiscal susceptibles d'être apportées aux impôts indirects : les grandes régies de l'alcool, de l'opium et du sel, les taxes intérieures de vente et de circulation créent des difficultés multiples qui réclament pour être résolues des études minutieuses et attentives ; une organisation minutieuse des services doit être prévue pour que le contribuable indigène se procure sans trop de gêne les produits faisant l'objet du monopole et ne soit pas l'objet de vexations inutiles.

Le service des Travaux publics a été récemment réorganisé. La Direction générale a été supprimée ; l'étude, l'exécution et l'entretien des travaux intéressant directement les divers pays de l'Union ont été confiés à des services locaux ; le service des Travaux publics du Gouvernement général n'a plus gardé dans ses attributions que les services généraux (mines, chemins de fer, services maritimes, etc.) qui n'intéressent qu'indirectement l'Administration locale de chaque pays. Un inspecteur-conseil assure la direction à donner à ces services.

Les anciennes Directions générales de l'Agriculture, des Forêts, du Commerce et de l'Enseignement ont été de même transformées, leur personnel a été réparti dans les services locaux et un

inspecteur-conseil seul assure désormais auprès du Gouverneur général l'unité et la coordination des vues.

Le chef du Service judiciaire est le Procureur général près la Cour d'appel. Cette Cour se compose de deux chambres siégeant à Saïgon et de deux chambres siégeant à Hanoï. Les fonctions de Cour d'assises sont remplies par une Commission criminelle siégeant dans chacune de ces deux villes. Les litiges entre Européens et indigènes sont tranchés par le tribunal de première instance de Saïgon et par douze tribunaux répartis de la manière suivante : neuf en Cochinchine, deux au Tonkin, un au Cambodge. Enfin cinq justices de paix à compétence étendue siègent en Cochinchine, une en Annam, une au Tonkin à côté des tribunaux de commerce mixtes à Saïgon, Hanoï et Haïphong.

II

LES BUDGETS ET L'ORGANISATION FINANCIÈRE

L'unité administrative réalisée par la création du Gouvernement général a été complétée en

matière budgétaire par la création du budget général et des budgets locaux.

Le budget général de l'Indo-Chine est préparé d'après les instructions du Gouverneur général, par le secrétaire général du Gouvernement général, chargé des fonctions de directeur des Finances. Il est arrêté chaque année en Conseil du Gouvernement et approuvé par décret.

Le budget général, comme en Afrique occidentale et en Afrique équatoriale, pourvoit aux dépenses des grands services communs à l'ensemble du pays (Douanes et Régies, Trésorerie), et crée ainsi entre les diverses colonies de l'Union une solidarité financière excellente à tous points de vue. Il est alimenté par le produit des taxes de consommation, par celui des régies (alcool, opium, sel), par les recettes des Douanes, de l'Enregistrement, des Postes, etc...

Les chemins de fer, depuis l'an dernier, font l'objet de budgets annexes au budget général, comme en Afrique occidentale.

Le budget général, ainsi constitué, est considérable. Il s'est équilibré en recettes et en dépenses pendant ces dernières années de la façon suivante :

	RECETTES En piastres.	DÉPENSES En piastres.
1900	21.688.928,32	19.054.463,29
1905	29.969.259,99	30.492.085,65
1906	27.229.744,81	27.516.238,63
1907	33.822.013,56	33.434.676,48
1908	37.037.054,23	36.037.054.23
1909	37.578.228.33	36.526.562,43
1910	38.765.662,16	37.783.171,98

Les prévisions pour 1912 sont de 35.317.000 piastres, se répartissant ainsi :

Dépenses :

Services des douanes et régies	11.115.020	piastres.
Dettes remboursables par annuités	7.678.858	—
Contributions aux dépenses militaires de la métropole	5.622.210	—
Services de travaux publics	306.310	—
Services des postes et télégraphes	2.077.205	—
Services des chemins de fer	1.858.907	—

Recettes :

Contributions indirectes et régies	8.400.000	—
Douanes	23.878.950	—
Enregistrement, domaines et timbre	1.592.540	—
Chemins de fer	189.907	—
Postes et télégraphes	800.000	—

Pour faire face aux dépenses locales, on a institué des budgets locaux. La majeure partie de

leurs recettes consiste dans le produit des impôts directs et des taxes assimilées.

Ces budgets sont établis chaque année par le Gouverneur de la Cochinchine, par les Résidents supérieurs de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos et par l'Administrateur en chef de Quang-Tchéou-Wan, avec l'aide des conseils locaux et des principaux chefs de service. Soumis à l'approbation du Gouverneur général, ils étaient jusqu'à l'année dernière approuvés par décret par le pouvoir métropolitain. Depuis le décret du 20 octobre 1911, le Gouverneur général a pouvoir de les rendre directement exécutoires.

Au-dessous du budget général et des budgets locaux, il existe encore des budgets provinciaux et communaux. Ces budgets sont alimentés par les recettes provenant des fermes et des marchés, des taxes urbaines et des centimes additionnels et font face aux dépenses des provinces et des communes. Dans les grandes villes il existe également des budgets spéciaux, mais leurs recettes sont généralement insuffisantes et les budgets locaux doivent leur venir en aide au moyen de subventions spéciales.

CHAPITRE XIII

ORGANISATION DES DIVERSES COLONIES DE L'UNION INDO-CHINOISE

I. Cochinchine. — Le Gouverneur. — Le Conseil privé. — Le Conseil de gouvernement. — Organisation des provinces. — Les administrateurs français et indigènes.

II. Protectorats de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos. Pouvoirs des résidents supérieurs et des résidents des conseils locaux. — Administration du territoire de Quang-Tcheou-Wan.

Chaque colonie de l'Union indo-chinoise est dotée d'une organisation administrative propre et d'un régime politique spécial. La Cochinchine est un pays d'administration directe, l'Annam, le Tonkin, le Cambodge, le Laos sont des pays de protectorat, mais de forme assez dissemblable.

I

COCHINCHINE

La Cochinchine, où nous sommes installés depuis longtemps, comprend vingt provinces et

représente un domaine de plus de 57.000 kilomètres carrés, peuplé de 3 millions d'habitants (2.000 Européens, 2.600.000 Annamites, 125.000 Chinois et 230.000 Cambodgiens).

La colonie est placée sous l'autorité d'un Gouverneur qui représente le Gouverneur général et qui est chef de l'administration locale.

Le Gouverneur est assisté dans sa tâche par un Conseil privé, qui comprend le commandant militaire, le chef du service judiciaire et le directeur des bureaux du Gouvernement, le procureur de la République du chef-lieu de la colonie, le chef du service des travaux publics, deux notables choisis parmi les citoyens français notables, jouissant de leurs droits civils et politiques et désignés pour deux années par le Gouverneur général sur présentation du Gouverneur et de deux notables indigènes nommés par décret. Le Conseil privé est un Conseil consultatif qui peut se transformer en Conseil du Contentieux par l'adjonction de deux magistrats, l'un d'eux prend alors le titre de commissaire du gouvernement. Le secrétaire archiviste remplit les fonctions de greffier.

Il existe, en outre, en Cochinchine une seconde assemblée, le Conseil colonial. Ce Conseil qui cor-

respond sensiblement aux Conseils généraux qui fonctionnent dans nos vieilles colonies des Antilles et de la Réunion, étudie toutes les questions d'intérêt général. Pour préciser ses délibérations, il formule des vœux. Il statue sur la gestion du domaine de la colonie en matière d'acquisitions, de baux, d'aliénations. Il discute et vote le budget de la colonie ainsi que ses emprunts. Il donne enfin des avis sur diverses questions, notamment en matière de douanes.

Le Conseil colonial est composé de conseillers français élus au suffrage universel par les citoyens français résidant en Cochinchine depuis plus d'un an, de deux délégués du Conseil privé et de six conseillers annamites élus par les délégués des notables des villages.

Notons enfin que la Cochinchine élit un député à la Chambre des députés de la Métropole, mais qu'elle n'est pas représentée au Sénat.

Dans les provinces, on a introduit un système d'administration directe mixte en ce sens que l'élément indigène y collabore d'une manière assez étendue.

La commune existe à la base. Elle est dirigée par un Conseil de douze notables élus par leurs

pairs, parmi les habitants présentant certaines garanties de fortune, de savoir, et d'honorabilité. Trois notables qui occupent les trois derniers rangs dans la hiérarchie des notables, les huong-than, le tho-truong et le huong-hao sont chargés d'exécuter les ordres du Conseil. Le Conseil administre les biens de la commune et en affecte les revenus aux dépenses d'intérêt communal : routes, marchés, école, pagodes, caisse commune, etc...

Comme en France, au-dessus de la commune on trouve le canton qui est administré depuis 1908 par un chef et un sous-chef de canton. Ces agents sont de véritables fonctionnaires recrutés par concours parmi les candidats désignés par les villages.

La province représente la réunion de plusieurs cantons. Elle a à sa tête un administrateur français du corps des services civils de l'Indo-Chine.

Dans certaines provinces particulièrement importantes ou étendues, la dissémination considérable des populations s'accommodait assez mal de cette centralisation et on a pris l'habitude depuis quelques années de grouper plusieurs cantons sous l'autorité de fonctionnaires indigènes (doc-phu, phu ou huyen) qui sont des sortes de sous-préfets

et servent d'intermédiaires entre les chefs de canton et le gouverneur. Dans certaines circonscriptions, ces fonctionnaires sont même des Français.

L'Administrateur, chef de province, réside au chef-lieu. Il a sous ses ordres immédiats tous les fonctionnaires de la province et exerce son contrôle même sur les agents qui relèvent plus directement des grands services (agents des Travaux publics, des Douanes, de l'Enregistrement, des Postes, etc...) L'Administrateur est assisté dans sa tâche d'un Conseil provincial composé exclusivement d'indigènes qui votent le budget de la province.

II

L'ANNAM. LE TONKIN. LE CAMBODGE. LE LAOS

L'Annam est un pays de protectorat ayant conservé l'ancienne administration indigène presque intacte. Celle-ci fonctionne sous le contrôle de la France.

L'Empereur est au sommet de toute la hiérarchie. Un Conseil secret ou Co-Mat l'assiste dans ses délibérations et joue actuellement un rôle d'autant plus prépondérant que l'Empereur actuel,

S. M. Duy-Tan, est encore enfant. Ce Conseil est composé des sept ministres, de l'Intérieur, des Finances, de la Guerre, des Rites, de la Justice, des Travaux publics et de l'Instruction publique. Un Conseil de trois mandarins assiste en outre chaque ministre. La gestion des fonctionnaires est contrôlée par un Conseil de censure, nommé par l'Empereur.

Les provinces, qui sont formées de plusieurs circonscriptions de cantons, sont dirigées par un tong-doc, assisté d'un chef du service administratif (Quan-bo), d'un chef du service judiciaire (an-sat), d'un inspecteur des écoles (doc-hoc) et d'un commandant militaire (lank-binh).

Le tong-doc a sous ses ordres des quan-huyen et des quan-phu qui administrent les circonscriptions et les cantons.

A la base, on trouve la commune dont nous avons indiqué précédemment l'organisation, avec ses inscrits, son Conseil de notables, etc...

Le traité de 1884 (art. 3, 5, 11) avait délimité strictement le rôle de l'Administration française. Nous devions avoir seulement un Résident général à Hué pour présider aux relations du protectorat sans s'immiscer dans l'administration locale des

DANSEUSES DU PALAIS (CAMBODGE)

provinces. Nous ne pouvions intervenir qu'en matière de douanes, de travaux publics et en général dans les services exigeant une direction ou le concours d'ingénieurs européens. L'impôt, en particulier, devait être perçu par les fonctionnaires indigènes et pour le compte de la cour de Hué.

Peu à peu, notre rôle administratif a grandi et le Gouvernement français dirige aujourd'hui non seulement les relations extérieures du pays et les grands services publics, mais encore les finances et contrôle même l'administration et la justice indigènes. Deux ordonnances de 1897 et 1898 prises par l'empereur Thanh-Taï ont consacré le développement de notre action.

Le Résident supérieur représente le Gouvernement français auprès de l'Empereur, préside le Co-Mat et dirige en fait à l'heure actuelle tous les grands services publics. Maître du budget dont il fixe les recettes et les dépenses, il est maître des finances de l'Empire. Au-dessous de lui des Résidents français placés à côté des fonctionnaires indigènes à la tête des quatorze provinces de la colonie contrôlent l'administration indigène.

Le Résident supérieur est assisté d'un Conseil de protectorat analogue au Conseil privé de Cochin-

chine, mais qui, à la différence de ce Conseil, ne se transforme pas en Conseil du Contentieux. Le Conseil du Contentieux siégeant à Hanoï évoque devant lui les affaires de l'Annam. Le Conseil de protectorat est composé de fonctionnaires français, d'un délégué de la Chambre mixte du Commerce et d'Agriculture et de deux délégués du Co-Mat.

Le *Tonkin* est, comme l'Annam, un pays de protectorat, mais le protectorat français y a revêtu une forme différente et plus stricte qu'en Annam.

Le traité du 6 juin 1884 nous en donnait le droit en autorisant l'installation de résidents et de résidents-adjoints dans les chefs-lieux où leur présence serait jugée utile. Ce traité stipulait bien que les fonctionnaires indigènes en service continueraient à gouverner et à administrer sous le contrôle des résidents, mais l'autorité française pouvait demander leur révocation. Nos résidents avaient en outre le droit de centraliser l'impôt avec le concours des quan-bo indigènes et d'en surveiller la perception et l'emploi.

Notre action s'est d'ailleurs fortement accrue au Tonkin, comme en Annam, depuis 1884. Le poste de Kinh-Luoc, c'est-à-dire de vice-roi du Tonkin, a été supprimé en 1897 et les attributions

MUSICIENS DU PALAIS (CAMBODGE)

de ce haut fonctionnaire indigène ont été dévolues au Résident supérieur du Tonkin. Des résidents ont été installés dans toutes les villes importantes devenues chefs-lieux de province et tous ces résidents ont été placés sous la dépendance très étroite du Résident supérieur.

Comme en Annam, le Résident supérieur est maître des finances de la colonie en préparant et en administrant le budget. Un Conseil de protectorat qui, à l'occasion, devient Conseil du Contentieux l'assiste dans ses délibérations.

Au *Cambodge*, l'administration a été organisée sur des bases nouvelles pendant ces dernières années. On a vu précédemment comment S. M. Sisowath avait donné à la commune cambodgienne une forme nouvelle et plus rationnelle. Au-dessus de la commune se trouve la province, le Khet, dirigé par un gouverneur qui a sous ses ordres un certain nombre de fonctionnaires indigènes chargés de la police et de l'Administration proprement dite.

Le Roi est au sommet de la monarchie et dirige l'Administration indigène. Un Conseil composé de cinq ministres (premier ministre, un ministre de la Justice, du Palais, de la Marine et de la Guerre)

et de treize autres membres l'assiste pour l'expédition des affaires. Un intendant de la liste civile joue le rôle de Ministre des Finances.

Un Résident supérieur français placé auprès du Roi représente le Gouvernement français et assure l'exercice du protectorat. Le Résident supérieur préside le Conseil des ministres et le Conseil du protectorat. Plusieurs chefs de service (Agriculture, Enseignement, Travaux publics, etc...) et douze résidents, chefs de province, sont sous ses ordres directs.

Les résidents qui sont chargés de surveiller l'administration indigène sont assistés d'un Conseil de résidence élu qui donne son avis sur toutes les questions relatives à la répartition de l'impôt.

Au Laos, on rencontre plusieurs souverainetés indigènes. Il existe un roi à Luang-Prabang, il en existe un autre à Bassac, un troisième à Muong-Sing. La France exerce sur toutes son protectorat par l'entremise d'un Résident supérieur qui siège à Vien-Tian et est assisté par douze commissaires du gouvernement placés à la tête de douze commissariats.

L'administration indigène, comme dans les colonies précédentes, s'exerce dans les villages,

dans les cantons et dans les provinces. Les villages sont administrés par des phoban et les cantons par des tasseing, qui sont assistés les uns et les autres par deux adjoints et par deux conseils d'anciens. Un liao-muong est chef de la province, trois mandarins généralement choisis parmi les membres des familles nobles de la province, le tiao-oupahar, le tiao-latsavong et le tiao-lattsabout, assistent le tiao-muong dans l'administration de la province.

La plupart de ces chefs sont élus par les chefs de villages et agréés par l'autorité française.

Au fond, toute cette administration est très rudimentaire, en raison de la dissémination des habitants et de la rareté des moyens de communication. Notre rôle se borne en fait à tâcher de secouer l'apathie naturelle des habitants et à les initier à mettre en valeur leur pays.

Un Administrateur en chef dirige le territoire de Quang-tchéou-Wan avec sous ses ordres trois chefs de circonscription. Cet Administrateur en chef relève directement du Gouverneur général de l'Indo-Chine.

CHAPITRE XIV

SITUATION FINANCIÈRE

Situation financière. — État des finances de la colonie. — Le budget général, les budgets locaux. — Situation de la caisse de réserve. — Les emprunts.

Nous avons vu précédemment quelle était l'organisation budgétaire de la colonie ; quelques renseignements sur la situation financière pourront apporter sur le sujet quelques précisions et montrer le développement économique très réel pris par la colonie au cours de ces quinze dernières années et sa répercussion dans la situation financière.

Les chiffres ci-dessous se rapportent à l'exercice 1910, le seul dont on connaisse encore à l'heure actuelle d'une manière très précise et officielle les résultats.

Les recettes et les dépenses du *budget général* avaient été arrêtées pour 1910 à la somme totale

de 35.821.500 piastres, la piastre étant calculée au taux de 2fr,30.

Les recettes prévues au budget, tant au titre des recettes ordinaires que des recettes extraordinaires, devaient atteindre 37.765.662 piastres, d'où un excédent sur les recettes de 1.344.162 piastres.

Les dépenses prévues s'élevaient à 37.421.500 piastres, elles se sont élevées à 37.783.171 piastres, soit à 361.671 piastres de plus; mais ce chiffre a permis au budget général de s'équilibrer avec un excédent définitif de recettes de 982.490 piastres.

La situation du budget général était donc à cette date excellente. Tous les chapitres s'étaient soldés du reste avec des excédents de recettes, à l'exception du chapitre de l'exploitation des chemins de fer, en déficit de 38.823 piastres. Les plus-values de recettes sont dues à la prospérité de la colonie pendant ces dernières années. Les recettes ont été abondantes, la richesse du pays et par suite sa capacité d'achat s'est trouvée naturellement augmentée. Il en est résulté un développement très notable des transactions. Les produits des Douanes, par exemple, qui avaient été prévus pour 5.450.000 piastres ont dépassé 6.637.000

piastres, d'où un excédent de plus de 687.000 piastres. A noter également un excédent de 233.306 piastres sur les droits à l'exportation. Le développement des entrées et des sorties de marchandises a eu sa répercussion sur les droits de statistique, de transit, de phare et d'ancrage, de navigation, etc..., dont les produits sont versés au budget général.

Le budget local de la *Cochinchine* pour l'exercice 1910, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 5.273.600 piastres, a présenté au 30 juin 1911, date de la clôture de l'exercice, la situation réelle suivante :

Recettes réalisées : 5.429.024 piastres.

Dépenses effectuées : 5.306.184 piastres.

L'excédent des recettes sur les dépenses a donc atteint 132.840 piastres.

Le budget local du *Tonkin*, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 6.254.038 piastres a présenté, en fin d'exercice, la situation suivante :

Recettes réalisées : 6.289.005 piastres.

Dépenses effectuées : 6.240.779 piastres.

D'où encore un excédent de 48.226 piastres, bien que le budget du Tonkin ait eu, cette année-là, à faire face aux dépenses occasionnées par les

opérations militaires du Yen-thé contre le Dé-Tham du Phu-Yen et de Hoa-Binh contre les réformistes chinois.

Le budget local de l'*Annam* s'est également soldé par un excédent de recettes de 69.678 piastres.

Arrêté à la somme de 3.251.660 piastres, il s'est facilement équilibré aux chiffres suivants :

Recettes : 3.263.999 piastres.

Dépenses : 3.194.321 piastres.

Le budget local du *Cambodge* est en situation meilleure encore, puisque l'excédent des recettes sur les dépenses a atteint 304.651 piastres. Les recettes portées au budget pour 2.927.610 piastres ont atteint 3.107.494 piastres, et les dépenses 2.802.842 piastres.

Le budget local du *Laos* a également présenté une plus-value notable, 61.439 piastres, provenant de l'excédent des recettes : 967.355 piastres sur les dépenses : 905.926 piastres.

Le versement du reliquat de l'exercice 1910 aux diverses caisses de réserve de la colonie a porté l'actif de l'Indo-Chine à 9 millions et demi de piastres. C'est un joli denier qui mieux que tout commentaire indique quelle est, en somme, la situation financière de la colonie.

Le budget général de 1912 a été arrêté à la somme de 35.317.000 piastres, en tenant compte de la nécessité de procéder à des économies sérieuses dans toutes les branches de l'Administration, conformément aux volontés du Parlement. D'après les derniers renseignements qui sont parvenus d'Indo-Chine, l'exercice en cours se présente dans d'excellentes conditions ; au 31 août 1912, les recettes prévues pour les quatre principaux chapitres du budget général (Douanes, Contributions indirectes et Régies, Enregistrement, Domaine et Timbres, Postes, Télégraphes et Téléphones) accusaient déjà une plus-value de 3.315.672 piastres.

Au 31 mai 1912, la caisse de réserve du budget général contenait 4.031.158 piastres et comme on pense que l'exercice 1911 se clôturera avec un excédent de recettes de 256.429 piastres, il est facile de calculer approximativement quel sera prochainement le montant de la caisse de réserve de ces colonies.

L'Indo-Chine est donc dans une situation financière très satisfaisante. Si les dépenses ont grandi depuis quinze ans comme il était naturel à mesure que notre œuvre de colonisation se développait,

ses ressources se sont également accrues sans que l'indigène ait eu en somme à supporter des charges fiscales exorbitantes. La perception de certains impôts, celle des impôts indirects, monopoles et régies en particulier, a pu, à certains moments, donner lieu à quelques réclamations, mais il s'agit là de cas isolés qu'une sage administration peut aisément faire disparaître. Dans l'ensemble, la situation est bonne et la marche ascendante des budgets reflète surtout le développement économique du pays.

A titre de renseignements, voici quelle a été la progression des recettes du budget général depuis 1899 :

		TAUX DE LA PIASTRE
	Piastres	Francs
1899	19.687.701	2,52
1900	21.690.804	2,57
1901	24.029.279	2,50
1902	28.920.263	2,15
1903	31.844.277	2,20
1904	31.451.601	2,34
1905	30.066.844	2,46
1906	27.320.023	2,35
1907	33.914.366	2,50
1908	32.805.000	2,50
1909	37.425.500	2,40
1910	35.765.662	2,30
1911 (prévisions)	38.362.254	2,40
1913 (prévisions)	35.317.000	2,40

La dette de l'Indo-Chine comporte actuellement deux grands emprunts, l'un de 80 millions de francs en 1896 par les colonies de l'Annam-Tonkin et l'autre de 200 millions contracté en 1898 pour l'exécution de grands travaux publics qui faisaient partie du plan de M. le Gouverneur général Doumer. En 1909, un emprunt de liquidation de 53 millions a été contracté pour achever de payer les dépenses du chemin de fer du Yunnan, et si l'on ajoute aux annuités payées au titre des emprunts précédents celles afférentes au remboursement du capital de construction du chemin de fer de Saïgon-Mytho et au service de l'intérêt et de l'amortissement des obligations garanties de la Compagnie des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, on arrive à un chiffre de 7.234.408 piastres qui représente l'annuité totale de la dette de l'Indo-Chine.

Nous avons vu précédemment que le Gouvernement a récemment soumis au Parlement un projet de loi tendant à permettre à l'Indo-Chine de contracter un nouvel emprunt de 90 millions pour lui permettre d'effectuer un certain nombre de travaux publics. L'annuité relative à cet emprunt serait de 444.450 piastres, mais serait compensée

par une diminution de la contribution de la colonie aux dépenses militaires de la métropole en Indo-Chine. Au point de vue financier, ce nouvel emprunt n'accroîtrait pas d'une manière sensible les charges de la colonie.

ANG-KOR THOM

CHAPITRE XV

L'INDO-CHINE AU POINT DE VUE DU TOURISME

L'Indo-Chine au point de vue artistique. — Les grands monuments : Ang-Kor, les tombeaux des empereurs de Hué. — Les grandes villes, Saïgon, Pnom-Penh, Hanoï. — Les grands travaux : le chemin de fer du Yunnam. — Les sites naturels : la baie d'Along.

L'Indo-Chine au point de vue littéraire. — Les littératures indigènes : les légendes, les romans, les pièces de théâtre, etc.

Les populations dont nous avons précédemment indiqué le caractère, les mœurs, décrit les principaux types sont toutes très attachantes et intéressantes, aussi bien pour l'ethnographe que pour le simple touriste. Nous n'avons indiqué à leur sujet dans les pages qui précèdent que les caractères essentiels de leurs coutumes et de leur existence, mais que de traits curieux renfermerait une étude plus attentive et plus détaillée de leur vie quotidienne, de leur littérature, de leur art.

Car à la différence des autres populations qui

peuplent notre empire africain ou même malgache, nous sommes ici installés en Indo-Chine au milieu de races ayant une civilisation très ancienne, un art très délicat, une littérature particulière.

L'art indo-chinois revêt des formes multiples ; mais ce que l'on en connaît généralement en Europe ne saurait suffire pour en faire apprécier toute la délicatesse et la beauté. Les Annamites sont des maîtres dans la broderie, dans l'ébénisterie, et leur merveilleux talent dans l'art de l'incrustation et de la sculpture qui leur permet de produire de si jolis motifs de décoration, ne donne qu'une idée, très lointaine, de tout ce que l'art indigène renferme de puissant et d'original.

Comme architectes et constructeurs, les peuples indo-chinois ont produit des œuvres admirables. J'ai décrit récemment le joyau architectural de l'Indo-Chine, Ang-Kor, dont heureusement la majesté sublime commence à retenir l'attention des touristes du monde entier, habitués jusqu'ici à se porter vers des monuments égyptiens, ou indiens, remarquables certainement, mais qui ne sont pas plus imposants[1]. Cet ensemble extraordinaire d'édi-

[1] *En Indochine, mes chasses, mes voyages* (duc de Montpensier).

ESCALIER DU VERTIGE (ANG-KOR VAT)

fices ensevelis sous un linceul de verdure, aux prises depuis des siècles avec une végétation envahissante et destructive, avec ce fameux figuier des ruines.

Hué, avec ses tombeaux des Empereurs, offre un spectacle qui n'est guère moins grandiose. Dans ce pays où le culte des morts synthétise presque entièrement toute religion, il était naturel que les restes des anciens empereurs fussent l'objet de manifestations artistiques, architecturales imposantes. Les tombeaux de Thieû-Tri, Tu-Duc, ceux de Minh-Mang, de Gia-Long, situés dans une région extrêmement pittoresque, charment le visiteur autant par l'originalité de leur style que par la variété de leur conception. Tous ces monuments, soigneusement dissimulés dans la verdure, enchâssés dans des pièces d'eau, savamment aménagées et dessinées, tous ces dragons, ces sculptures finement fouillées, tous ces toits pointus aux arêtes bizarrement contournées sont pour l'artiste un véritable enchantement, un ravissement sans fin qui se combine majestueusement avec la grandeur religieuse qui ennoblit ce somptueux décor.

Les villes indo-chinoises présentent, elles aussi,

par l'impression de vie exubérante et d'activité qui s'en dégage, un intérêt non moins puissant. Une végétation luxuriante, des fleurs innombrables aux parfums pénétrants, des arbres aux silhouettes étranges donnent aux promenades et aux boulevards que nous y avons créés un charme très spécial.

Saïgon, la capitale de la Cochinchine et même de toute l'Indo-Chine, pourrait-on dire, avec son port de commerce et son port de guerre, avec ses édifices publics : le palais du Gouverneur, l'arsenal, l'hôpital maritime, la cathédrale, le palais de Justice, le théâtre, son musée commercial, son hôtel des Postes, ses collèges d'Adran et de Chasseloup-Laubat, ses habitations commodes et salubres, ses rues bien entretenues et bien arrosées, Saïgon peut supporter la comparaison avec n'importe quelle grande ville de France et aucune n'est à même de présenter un cachet d'originalité aussi prénétrant que la grande cité cochinchinoise, car on n'y trouve pas cette collection invraisemblable de boutiques indigènes, de comptoirs, d'étalages multicolores qui donne à Saïgon cette physionomie exotique et charmante.

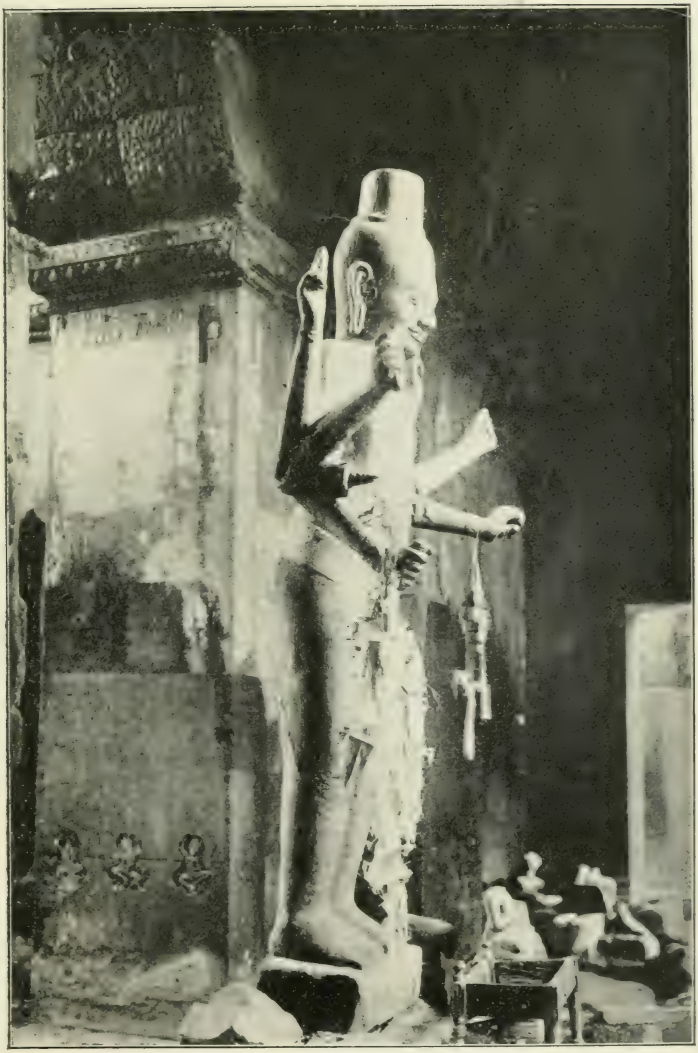

ANG KOR VAT

A Pnom-Penh, la capitale du Cambodge, le touriste et l'artiste trouvent des aspects nouveaux et tout différents. Pnom-Penh est une ville toute récente. En 1889, c'était une misérable bourgade remplie de mares infectes, aujourd'hui cette ville est vraiment une capitale. Très propres, très bien entretenues, très animées, très pittoresques, les rues macadamisées en pierre rouge de Bien-Hoa s'étendent toutes droites. La ville administrative forme le quartier aristocratique. Elle est dominée par le dôme du Pnom. La pagode du Pnom est entourée d'un magnifique jardin et on y accède par un escalier monumental sur lequel s'étage un peuple de statues de génies, de guerriers armés, de lions, de danseuses aux formes gracieuses et de nagas, ces serpents à sept têtes que l'on retrouve dans toute l'architecture khmer. Au palais du Roi, la salle du trône avec son parquet formé de lamelles d'argent et ses peintures murales représentant les scènes de la vie de Bouddha est d'une richesse merveilleuse.

Hanoï est également un centre dont l'attrait ne le cède en rien aux autres grandes villes d'Extrême-Orient. Son lac bordé de pelouses fleuries et au milieu duquel émerge gracieuse la pagode de la

Montagne de Jade, rendez-vous des lettrés tonkinois, son immense jardin botanique, sillonné de routes carrossables, sa pagode du Grand-Bouddha qui remonte au XIIIe siècle, le Van-lieu ou temple de la littérature, connu sous le nom de Pagode des Corbeaux, la pagode des deux sœurs Trung sont autant de monuments à visiter et tous également dignes de captiver le touriste. Le quartier indigène avec ses rues occupées par un corps de métier spécial n'est pas moins curieux et ne présente pas moins de spectacles inattendus et pittoresques.

L'occupation française s'est traduite en Indo-Chine, depuis vingt-cinq ans, par la construction de nombreux monuments nécessaires pour la plupart à la marche des grands services publics, par des travaux d'assainissement, par la construction de routes, de ports, de chemins de fer, de ponts, dont l'utilité frappe les moins prévenus et les moins au courant de nos choses coloniales.

Certains de ces travaux représentent des œuvres de tout premier ordre. Le Pont Doumer à Hanoï est souvent cité, mais s'il fallait nommer un travail où l'intérêt artistique, pittoresque rivalise avec l'intérêt économique, on ne pourrait certai-

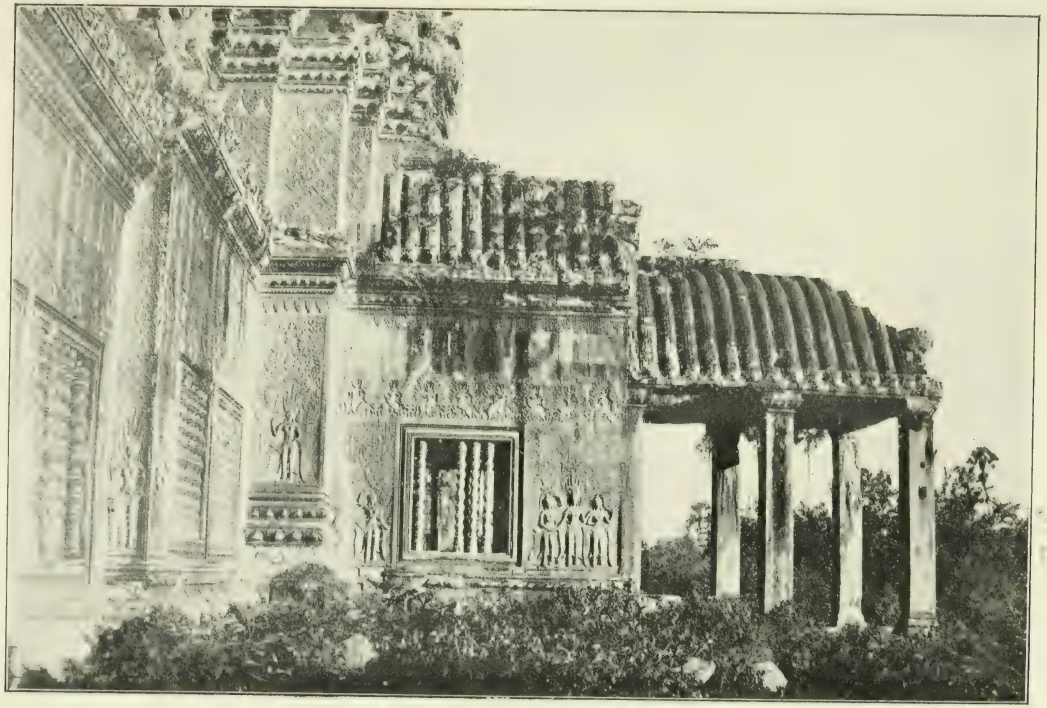

ANG-KOR VAT

nement pas trouver de meilleur exemple que le chemin de fer du Yunnam qui met en communication, depuis l'an dernier, la capitale du Yunnam avec Haïphong. Nous avons précédemment indiqué l'utilité économique et politique que présente cette nouvelle ligne ferrée, son intérêt au point de vue pittoresque n'est pas moindre. C'est incontestablement l'une des lignes ferrées les plus accidentées et les plus curieuses à parcourir de tout le monde entier.

Traversant tantôt la grande brousse tropicale, tantôt cheminant au fond de ravins profonds et encaissés comme de véritables canons, tantôt escaladant la montagne escarpée, cette ligne laisse chez tous ceux qui en ont parcouru le tracé un souvenir inoubliable. Sa construction a soulevé des problèmes techniques innombrables. Il a fallu plus de 3.000 ouvrages d'art pour triompher des obstacles que la nature semblait avoir accumulés comme à plaisir sur le tracé. L'énergie et la science de nos ingénieurs les a vaincus de façon magistrale. Certains ponts, tel que le viaduc métallique qui entre deux tunnels franchit la gorge du Peï-Ho au kilomètre III, ont été de véritables tours de force de construction, rendus extrêmement

délicats non seulement par les difficultés mêmes du travail, mais encore par l'insécurité du pays qui rendait le recrutement de la main-d'œuvre souvent des plus problématique.

Je ne puis au cours de ces pages trop brèves songer à décrire la prodigieuse variété de paysages que l'on rencontre à chaque pas en Indo-Chine. Certains d'entre eux, comme la baie d'Along, qui est bien l'une des merveilles naturelles les plus étonnantes qu'il soit au monde, dépassent d'ailleurs la compétence descriptive d'un simple explorateur et il faudrait la plume d'un poète pour entreprendre, avec quelques chances d'exactitude, la description de ce prodigieux amoncellement d'îlots et de rochers aux formes étranges qui paraissent avoir été jetés là dans la mer bleue par la main de quelque géant.

Dans un ordre d'idées différent mais non moins intéressant, la littérature et le théâtre indigènes où se reflète de façon si curieuse l'âme des diverses populations indo-chinoises présentent des sujets d'études variées et des plus inédits.

Les légendes philosophiques et religieuses jouent un rôle prépondérant dans la vie littéraire des Annamites aussi bien que des Cambodgiens. La gram-

LE PNOM

maire et les lettres proprement dites ne sont guère cultivées. Mais la littérature abonde en poèmes, en pièces de théâtre, en romans, en contes, en chansons...

Bien que l'on n'ait pas réuni jusqu'ici en volume spécial les récits qui forment le fond de la littérature cambodgienne et annamite, on en trouve certains spécimens dans plusieurs ouvrages relatifs aux populations indo-chinoises.

M. Pavie, dans son volume intitulé *Recherches sur les littératures du Cambodge, du Siam et du Laos*, nous en fait connaître quelques-uns.

La *Viméan Chan* est une jeune fille riche, Prea Chan, dieu de la lune, en devient amoureux ; il se rend au domicile de la jeune personne et la décide à force de séduction à le suivre. Pour calmer les alarmes de la famille, il lui donne de l'argent et emmène la Viméan Chan dans la lune.

Arrivée à destination, la Viméan Chan est en butte à la jalousie de tout le personnel féminin de la cour. On décide de lui tendre un piège. Le soir venu, Prea Chan ayant fait atteler son char pour aller, selon la coutume, allumer le feu céleste qui produit la lumière douce dont jouissent les habitants de la terre, les conjurées incitent leur nou-

velle compagne à suivre le dieu afin de voir les choses extraordinaires qu'elles disent avoir admirées elles-mêmes bien des fois.

Piquée dans sa curiosité de femme, la belle Viméan demande une place sur le char, et lorsque celui-ci s'est élancé à travers l'espace, la tête de la compagne du dieu, qui n'était point faite pour résister à un pareil déchaînement des éléments, est détachée du tronc. La tête tombe sur la terre, tandis que le tronc reste sur le char.

Le dieu désolé revient sur terre pour y rechercher sa tête. Il a la chance de la retrouver, rassemble les deux parties de la Viméan, un instant séparées et les ranime. Mais en homme bien avisé, il se garde de ramener la jeune femme dans la lune. Il la laisse sur terre et la Viméan peu après s'y marie avec le fils d'un puissant monarque.

Là, son bonheur est de courte durée également. Les autres princes ayant accusé son mari de vouloir usurper la couroune, le roi expatrie son fils avec toute sa famille. Les fugitifs se retirent dans une forêt inhabitée. Ils vivent là sans abri et misérablement, quand Indra vient à avoir pitié d'eux et leur fait bâtir dans cet endroit un palais confortable. Ils ont un enfant. Un saint ermite l'élève et

l'initie à l'art militaire. Quand le jeune homme a vingt ans, il part pour venger son père et sa mère et tue successivement ses six oncles, mais respecte son grand-père qu'il pourrait également détrôner. Cet acte de vengeance accompli, il va conquérir un royaume et y installe son père et sa mère, afin de leur rendre le rang et l'honneur qui leur sont dus.

L'histoire du mariage de Rothisen, le Bouddha et de Néang-Kangrey est également célèbre. Le père de Néang-Kangrey hésitait à marier sa fille tant il redoutait le moment de se séparer de leur enfant. Quand Rothisen se présente pour lui demander la main de Néang-Kangrey, le père fit apporter un panier plein de riz et dit au Bouddha :

« Tous ces grains sont marqués d'un signe que tu peux voir ; ils sont comptés ; en ta présence, ils vont être jetés dans les jardins, par les champs, par les bois d'alentour ; si, sans qu'il en manque un, tu les rapportes ici demain, je reconnaîtrai que ta demande vaut la peine d'être examinée. »

Et il en est ainsi fait.

Rothisen emporte le panier vide, et fait la prière suivante : « O vous tous, les oiseaux, les insectes de l'air, les fourmis de la terre, ne mangez pas les

petits grains de riz qui viennent de pleuvoir sur le sol, secondez l'amour qui me gagne, ne mettez pas obstacle au plus cher de mes vœux. O vous, les génies protecteurs du pays, si vous croyez que mon union avec la princesse pour qui je suis soumis à cette difficile épreuve doive être de quelque bien pour les peuples, faites que les êtres animés que j'invoque entendent ma prière. »

Tandis qu'il parle, les oiseaux de toute la région apportent dans le panier tous les grains de riz dispersés sur le sol. Rothisen les caresse doucement et les remercie.

Etonné de ce résultat, le père de la jeune fille fait le lendemain porter le panier jusqu'au bord des fleuves, y fait jeter les grains à la volée et dit à Rothisen : « Je les voudrais demain. »

Rothisen appelle les poissons à son secours, comme il a fait appel aux oiseaux et leur explique que son bonheur dépend d'eux. Les poissons se mettent en quête des précieux grains et les rapportent au Bouddha.

Le père de Néang-Kangrey les fait compter et on constate qu'il en manque un. Rothisen retourne vers le fleuve et explique la chose aux poissons. Ceux-ci se regardent surpris, quand l'un d'eux

s'approche en le restituant, et avoue qu'il a dérobé un grain, croyant que le larcin passerait inaperçu. Rothisen lui donne en ce moment du bout du petit doigt un coup sur le museau et subitement celui-ci se courbe chez tous ceux de l'espèce.

Les « nez-courbés » n'ont pas encore obtenu leur pardon. Chaque année toute la race des nez-courbés se donne rendez-vous à Kierouil-Kianva près de Pnom-Penh, dans le grand fleuve pour aller vers Angkor saluer la statue du Sage et demander l'oubli de l'offense. Mais tous les hommes du pays qui ne suivent pas la règle du Bouddha le savent et se donnent rendez-vous sur le fleuve avec leurs filets. Les nez-courbés ne peuvent passer et sont pris. C'est l'origine des grandes pêches annuelles du Cambodge.

Ces légendes sont très nombreuses, j'en ai moi-même fait noter également quelques-unes que des lettrés ont mises sur la scène.

Un père veuf a un fils en âge de se marier, bien qu'il soit très pauvre. Le fils a pour son père une grande vénération, car il a reçu une excellente éducation. Une nuit, pendant le sommeil du père, le fils quitte la maison et va réciter des vers dans la campagne. Il y a un beau clair de lune. Tout à

coup, le promeneur aperçoit une jeune fille. Il l'interpelle, lui demandant pour quel motif elle se permet, elle, une étrangère, de venir à lui dans la nuit avancée. Jamais il ne l'a vue auparavant. Cette jeune fille qui n'est autre qu'une fée immortelle ayant conçu pour lui un grand amour lui répond :

« J'habite comme vous le hameau. J'ai entendu votre récit qui me semble bien doux et mon caractère a suivi son impulsion. Je suis venue à vous pour gagner votre amitié. »

Le poète accepte, et les nuits suivantes ils se retrouvent. Ils deviennent les meilleurs amis du monde et échangent naturellement une promesse de mariage. Une nuit, le père surprend le couple absorbé dans une conversation poétique. Furieux, le vieillard chasse la jeune fille avec des mots hautains et méprisants, puis s'adressant à son fils :

— Si ton cœur peut vraiment concevoir des sentiments filiaux, dit-il, je te défends d'agir ainsi, nous sommes pauvres, mais de la classe des lettrés. Il faut te marier, certes, mais en faisant, suivant les règles, la demande à la famille de la jeune fille que tu as choisie entre toutes.

Avant de regagner la maison, le fils veut avoir

avec son amie un dernier et bref entretien.

— Va, dit-elle, demander la main d'une jolie fille très honnête, du même âge, qui habite le hameau voisin.

— Mais, répond-il tristement, notre pauvreté est grande et je n'ai pas d'argent pour faire face aux dépenses de la cérémonie nuptiale.

— Qu'à cela ne tienne, reprend celle qu'il ne doit plus revoir. Je suis la fille d'un riche propriétaire. J'ai là un sac d'or. Prends-le. Il est à toi et sois heureux.

Le jeune homme étonné pleure amèrement.

— Lequel de nous deux, dit-elle encore, a dans son cœur l'amour le plus vrai, de toi qui pleures ou de moi qui fais le sacrifice de mon rêve ? Allons ! ne te désole pas, rien n'est changé pour toi, puisque te voilà riche et que tu auras bientôt une épouse gracieuse et jolie.

Vite, elle s'éloigne et va faire ses préparatifs, car la maison du hameau voisin, la jeune fille, les parents, tout est imaginaire. La fée crée de toutes pièces tous ces personnages ainsi qu'un homme courageux qui plus tard jouera un rôle important dans l'action.

Le lendemain, aux premières lueurs du jour, le

fils avoue tout à son père et sollicite l'autorisation d'aller demander la main de la belle jeune fille honnête du hameau voisin. Il fait sa visite et est agréé.

Un an après son mariage, le jeune lettré est père d'un garçon. La femme, d'un caractère aimable et plus jolie que jamais... Le ménage vit heureux.

Dans le même village, malheureusement, demeure un mandarin retraité qui a beaucoup d'influence. Le jour de la fête des morts, ce mandarin rencontre le mari, la femme et l'enfant qui sont allés balayer les tombeaux des ancêtres du mari.

Attiré par la beauté de la femme le mandarin demande à l'acheter. Malgré la réponse négative de la famille, il verse l'argent et donne à ses serviteurs l'ordre d'emporter chez lui, dans sa somptueuse demeure, la femme convoitée. Le mari se sent incapable de lutter et pour prévenir un nouveau malheur, il amène son jeune enfant à la maison filiale.

Le vieux père, qui estimait à leur juste valeur les qualités exceptionnelles de sa bru, se hâte d'aller tenter de reprendre au ravisseur la femme de son fils. Il est assassiné par les serviteurs du lettré. Seul, le

mari inconsolable ne peut songer à la lutte contre un homme influent. Il souffre sans se résigner, impuissant, et pour mettre le comble à sa souffrance, il apprend que sa femme s'est suicidée.

C'est alors qu'intervient l'homme courageux créé par la fée. Celui-ci va trouver le jeune homme et lui dit :

— Vous êtes un homme et non un enfant. On tue votre père, on pousse votre femme au suicide et vous ne vous révoltez pas ! Vous acceptez cela ! Vous préférez la vie pour vous-même aux ennuis de la lutte. Vous vivez comme un simple animal sans raison. Moi, à votre place — et je vous parle sans colère, mais par dévouement et sentiment — je tuerais mon adversaire. Si vous n'êtes pas capable de cet acte, alors tuez-vous. N'est-ce pas le moyen d'aller retrouver dans l'autre monde votre père et votre épouse ?

— Pour lutter, répond à travers ses larmes le jeune lettré, je suis bien faible et j'hésite à me tuer parce que j'ai un enfant en bas âge sur la vie duquel je voudrais veiller.

— La lâcheté habite votre cœur, conclut l'homme courageux, qui sait la valeur de ses muscles, connaît les finesses de l'escrime et peut lancer sans

erreur les poignards à cinq ou six mètres dans le but choisi.

La nuit vient et durant cette nuit le mandarin est assassiné à coups de poignard dans son lit. En apprenant ce nouvel événement, le jeune lettré, craignant d'être soupçonné par la justice, prend la fuite et gagne la forêt avec son enfant. Mais les autorités, certaines de sa culpabilité en constatant son brusque départ, le font rechercher.

On le découvre, on l'arrête et son enfant est abandonné dans la forêt.

L'instruction de l'affaire suit son cours ; elle est longue. Cependant on reconnaît l'innocence du prisonnier. On lui rend la liberté et il va de nouveau s'installer dans la maison vide où il pleure et son père, et sa femme et son enfant.

Une nuit, on frappe à la porte ; il ouvre. Il reconnaît son amie d'autrefois, celle qu'il a abandonnée sur l'ordre de son père. Par la main elle conduit un enfant. C'est son fils, sain et sauf ! Il ne peut cacher sa joie. Il pose mille questions hâtives à celle qui est la bienfaitrice de son foyer tant éprouvé.

Mais l'amie de jadis ne veut répondre à aucune des questions.

— Vos malheurs n'existent plus, dit-elle. Aujourd'hui, que vous voilà seul, sans père, sans femme, voulez-vous m'accepter comme épouse? Je m'efforcerai d'être utile dans la maison et je veillerai à tout, tandis que courageux et tenace, vous compléterez votre instruction...

Les histoires de sorcellerie jouent naturellement un rôle prépondérant dans cette littérature. On l'a vu déjà dans le récit précédent, en voici un autre exemple, c'est la traduction d'un conte cambodgien, qui peut-être est inédit.

Près d'un village, une forêt était habitée par de mauvais esprits dont tous les habitants redoutaient la puissance et où nul n'osait aller seul. Survint un jeune homme qui n'avait pas peur des esprits. On était à la saison du desséchement du riz et dans toutes les maisons on pilait du riz frais. Le jeune homme entendit ce que l'on racontait des esprits de la forêt, et dit : « Si quelqu'un veut me donner beaucoup de riz pilé pour entrer seul dans la forêt du fantôme, je n'aurai pas peur de lui. » On lui répondit : « Si tu oses vraiment y aller, nous te donnerons tous du riz pilé. »

La convention conclue, il pénétra dans la forêt à l'heure où les bœufs rentrent à l'étable. Le fan-

tôme souleva une tempête, fit apparaître des chiens et des chats qui poursuivaient le jeune homme, mais celui-ci n'eut pas peur et cria : « Fais encore davantage pour voir. »

Ayant épuisé sa science, le fantôme se transforma en homme, et vint causer avec le jeune homme et le mena dans un endroit de la forêt où il y avait un mauvais esprit d'un grade supérieur. Le simple fantôme lui fait son rapport, et l'esprit met en œuvre toute sa puissance, fait apparaître des tigres, des éléphants, des buffles, des bœufs, des bêtes féroces de toutes espèces. Mais de quelque manière qu'il s'y prît, le jeune homme n'eut pas la moindre peur et dit seulement de travailler à faire encore plus fort.

Quand l'officier-fantôme eut tout fait ce qui était en son pouvoir, il prit la forme humaine et mena le jeune homme chez des esprits plus puissants encore, des ministres-fantômes ; ceux-ci firent apparaître des fleuves, des rivières, des marais, d'immenses mers et cent autres choses, mais le jeune homme n'eut pas la moindre peur. Quand les esprits eurent épuisé leur science, ils se transformèrent également en hommes et le menèrent chez le roi.

Là, il vit un palais tout garni de meubles, mais où il ne paraissait personne. Une fois dans le palais, il fut environné de flammes de tous côtés, mais n'avait toujours pas peur. Il criait même qu'on fît encore plus pour qu'il s'amusât à regarder.

Le roi alors cessa de l'épouvanter, il lui montra sous forme humaine tous les esprits qui étaient dans les palais, puis lui fit raconter son histoire. Quand le jeune homme eut terminé, le roi lui proposa de l'adopter et lui ayant fait ouvrir la bouche il lui cracha trois fois dedans. Puis il lui permit de s'en retourner. Il avait dès lors le pouvoir de voir les fantômes.

Il revint au village et réclama l'obole qu'il avait gagnée. Pour vivre, il se fit médecin. Lorsque quelqu'un était malade, il allait auprès de lui et ordonnait aux esprits de cesser de le tourmenter. Les esprits n'osaient lui résister et il devint le plus grand médecin du pays.

Les farces, les histoires comiques de voleur volé obtiennent, surtout au théâtre, ordinairement un gros succès.

Deux fripons se rencontrent et ont l'intention de se duper mutuellement. L'un n'a que le four-

reau et la poignée d'un sabre, l'autre n'a qu'une clochette à buffle, sans buffle, bien entendu. Après les compliments d'usage, ils se proposent d'échanger le sabre contre le buffle et tombent d'accord. Sous prétexte qu'il a peur de voir la lame du sabre, le vendeur du sabre prie son acheteur de ne pas sortir cette lame avant d'être bien loin de lui, et sous prétexte qu'il a peur du buffle, le vendeur du buffle fait de même vis-à-vis de son acheteur. Chacun y consent, pensant à part soi filouter son acheteur. Le marché réalisé, les deux filous s'aperçoivent qu'ils se sont dupés réciproquement et retournent chacun chez eux tout penauds.

J'ai également noté le scenario suivant d'une farce qui est jouée très souvent dans les théâtres ambulants.

Un homme d'un caractère faible est dominé par sa femme, volontaire et acariâtre. Il est malheureux, battu souvent et peu satisfait des coups qu'il reçoit. Un jour, sa femme l'envoie au marché vendre un cochon. Il rencontre un boucher, et une conversation s'engage.

— Ta femme te bat-elle toujours ?

— Oui.

— Pourquoi ne lui réponds-tu pas ?

— Elle est plus forte que moi.

— Veux-tu que je t'apprenne à boxer ?

L'autre, qui entrevoit déjà le plaisir de la vengeance, consent à prendre une leçon et pour prix des conseils qu'il reçoit, fait don du cochon à son professeur.

Plein d'espoir à l'idée qu'il pourra désormais défendre sa tranquillité, il revient chez lui.

— L'argent du cochon, demande l'épouse.

— Je n'ai pas d'argent.

— Pas d'argent ! Que signifie cette ruse ?

— Laisse-moi tranquille ! Ne crie pas. Je suis le plus fort maintenant.

Une bataille s'engage et la femme a encore le dessus comme jadis. Le malheureux mari, rossé d'importance, crie comme un beau diable et les voisins arrivent pour le défendre. Mais ils ont affaire à forte partie ; la mégère les ligote tous et à la grande joie du public, elle les oblige à tour de rôle à faire l'un le singe, l'autre le cochon, un autre le chien, sous peine de recevoir un châtiment immédiat.

Les farces sont courtes et les Annamites qui sont très gais s'amusent beaucoup à les voir repré-

senter. Il est vrai qu'ils ne se divertissent pas moins en assistant à des représentations de tragédies, de drames qui parfois durent plusieurs jours et qui sont joués dans un langage incompréhensible pour eux.

L'usage veut, en effet, que les tragédies soient écrites dans une langue littéraire, très ancienne, composée surtout de mots sonores, de cris gutturaux, ayant même souvent perdu toute signification précise. Des Annamites bien plus cultivés avouent même ne rien comprendre fréquemment aux paroles des auteurs. La grosse caisse souligne d'un coup sonore les passages particulièrement remarquables et tout le monde applaudit et s'extasie avec une joie enfantine et délirante.

Les spectateurs indigènes ne sont nullement difficiles. Les théâtres annamites sont des plus sommaires et les décors réduits à leur plus simple expression. Une natte étendue sur le parquet signifie que la scène va se passer dans l'intérieur du palais royal ; l'acteur qui tient un fouet à la main est un cavalier ; un carré de toile que l'on agite en le tenant par les extrémités figure la proximité de la mer, et plus on l'agite, plus la tempête qui sévit sur la mer est violente.

L'acteur indigène, extraordinairement grimé, s'avance sur la scène et il lui suffit d'une excellente mémoire pour y faire bonne figure. Il est vrai que si sa mémoire vient à défaillir, il n'a qu'à improviser ou à faire quelques pirouettes qui égayeront le public. Celui-ci se soucie peu de savoir si sa mimique forcenée a trait ou non à la pièce représentée.

C'est un spectacle curieux que ces théâtres indigènes et l'Européen qui assiste à quelques-unes de ces représentations y jouit d'un coup d'œil étrange et vraiment pittoresque.

Tout est inédit et captivant dans cette merveilleuse colonie. Je l'ai dit au début de ce chapitre et chacun est sûr d'y trouver des sensations nouvelles et curieuses à chaque pas.

Grâce à l'extrême obligeance des fonctionnaires de l'Administration et en particulier à l'éminent Gouverneur général qui dirige actuellement les destinées de l'Indo-Chine, nous avons pu pénétrer en maints endroits et y glaner une ample et riche collection de documents et de choses vues fort remarquables. Ce volume en donne un résumé très incomplet malheureusement. Il serait à souhaiter cependant que les renseignements qui s'y

trouvent puissent donner à nos compatriotes le désir de connaître de près ce beau pays. Au moment où s'affirme chaque jour davantage la nécessité de donner une conscience coloniale à notre pays, ce serait pour nous un plaisir très doux d'avoir pu intéresser quelques Français à la grande œuvre de civilisation qui se poursuit là-bas sous le chaud mais merveilleux soleil des tropiques, à l'ombre de notre drapeau.

CHAPITRE XVI

LES ARMES CÉLESTES AU CAMBODGE

LE PREA-KHAN

Les populations cambodgiennes ont toujours eu le culte du Merveilleux.

De génération en génération, les traditions, les légendes, et aussi les objets d'origine soi-disant surnaturelle se transmettent plus ou moins fidèlement. Je dis plus ou moins fidèlement, car, dans leur zèle, les croyants ne dédaignent pas d'inventer quelques fictions nouvelles, quelques détails inédits pour augmenter, si possible, le mystérieux prestige des légendes sacrées.

Il existe, en Indo-Chine, dans des sanctuaires vénérés, plusieurs armes célestes ; mais la plus prestigieuse est assurément le prea-khan, épée donnée par le dieu Indra aux rois khmers.

Cette épée date de plusieurs siècles. Elle est

passée, dans l'esprit des populations, au premier rang des armes confiées aux mortels par les divinités favorables.

Elle est déposée dans une salle spéciale du Palais et repose sur des draperies et coussins d'un grand luxe.

A côté du prea-khan reposent d'autres armes d'origine également céleste, un fer de lance, des poignards malais, des arcs, des flèches ; mais tous ces objets sacrés sont bien loin de posséder le traditionnel prestige du prea-khan.

Des croquis plus ou moins exacts avaient été faits de cette épée ; mais ils ne possédaient pas un grand parfum d'authenticité et d'exactitude.

En outre les profanes, qui avaient pu entrevoir le prea-khan, connaissaient seulement le fourreau de l'arme.

Contempler la lame, sortant du fourreau, était considéré jusqu'à ce jour comme faveur impossible à obtenir des gardiens jaloux et fidèles de l'arme divine.

J'ai cependant eu la bonne fortune — et je crois en toute sincérité que je suis le seul — de pouvoir photographier, hors de son fourreau, sans que le fait prenne les proportions d'un trop gros

LE PREA-KHAN

sacrilège, la lame sacrée, confiée par la divinité aux rois khmers triomphateurs.

J'ai également photographié d'autres armes.

Je reproduis la photographie du prea-khan, certain qu'elle offrira quelque intérêt à ceux qui aiment les légendes si profondément pittoresques des sectateurs de Bramah et de Bouddha.

Mes photographies ne peuvent donner naturellement les détails du décor de la poignée, à peu près cylindrique, de l'épée céleste.

Ces détails, les voici, à peu près exacts :

Poignée or ciselé et émaillé. La perle s'associe harmonieusement à l'émail et à la ciselure. Au bas de la poignée, le buste du divin donateur de l'arme, le Dieu Indra.

Auprès de la divinité, l'éléphant à trois têtes, portant le dieu Syva. Une tour, au sommet de laquelle Vichnou et ses quatre bras.

Des singes, des dragons, des plantes décoratives complètent cette œuvre intéressante d'orfèvrerie céleste. Le fourreau est en bois recouvert de soie. Sur cette soie une feuille d'or avec des ornements découpés dans le métal. Ce sont des singes grimaçants coiffés de hautes couronnes pointues et vêtus d'habits princiers.

Là aussi, Vichnou, toujours avec ses quatre bras. Il repose sur l'oiseau sacré Garuda qui écrase des serpents dans ses serres.

Le fer de lance principal est une œuvre intéressante.

Là encore, parmi les sujets d'or découpés, se trouve l'oiseau Garuda, posé sur le dragon Rahu, celui-là même qui, parmi de nombreux privilèges, possède celui de provoquer à son gré les éclipses de soleil.

Quatre superbes têtes de dragons, au rictus menaçant, complètent ce décor pittoresque et charmant. Cependant, je le répète, ce fer de lance, pas plus que les arcs, les flèches d'origine céleste, est bien loin d'inspirer la même vénération que le prea-khan, dont je reproduis la photographie à l'exclusion de tout autre présent des divinités.

Le prea-khan a été l'objet de plusieurs guerres.

Dans diverses circonstances, notamment, au siècle dernier, la révolution et les conflits avec les puissances voisines, ont ravi aux Cambodgiens l'arme divine. Les Annamites, notamment, l'ont possédée en 1820, en 1840 ; mais toujours la relique vénérée fut rendue aux souverains du Cambodge.

Si la lame du prea-khan était souillée par le moindre soupçon de rouille, par une impureté quelconque, ce serait le signal de grands malheurs. Aussi l'arme est-elle l'objet, plusieurs fois par semaine, des soins les plus minutieux, de la plus pieuse sollicitude. Tous les samedis et les mardis, notamment, les prêtres chargés de ce soin dégainent le prea-khan, en tournant toujours sa poignée vers le Nord. Ils s'assurent que la rouille n'a pas envahi l'acier de l'arme mystérieuse confiée par la divinité aux souverains khmers et dont les générations cambodgiennes sont si fières.

Avant de tirer le trait final, je voudrais exprimer ici ma reconnaissance envers ceux que ces pages ont pu intéresser. Je n'ai voulu qu'apporter une modeste pierre, mais très simplement, et très sincèrement à l'œuvre coloniale. Et cette pierre, j'ai voulu la poser au seuil du jardin enchanté de l'Indo-Chine où le soleil rayonne sur des richesses incomparables, pour en faire un des joyaux les plus précieux du collier glorieux de notre belle France !

FIN

338

332

BIBLIOGRAPHIE

ALINOT, *Géographie générale de la Cochinchine*. Saïgon, 1906.

AYMONIER, *Le Cambodge*. Paris, 1900-1904 (3 volumes).

BEAU, *Situation de l'Indo-Chine* 1902-1907 (2 volumes, Hanoï, 1908).

BRIFFAUT (Camille), *La cité annamite*. Paris, 1909 (3 volumes).

CABATON, *Nouvelles recherches sur les Chams*. Paris, 1901.

CASTEX, *Les rivages indo-chinois : Étude économique et maritime*. Paris, 1904.

CHABET (DE) et GALLOIS, *Atlas général de l'Indo-Chine française*. Hanoï, 1909.

DEVREZ, *Les grandes voies de communication du Tonkin*. Paris, 1891.

DIGUET, *Les Annamites*. Paris, 1907.

DOUMER, *La situation de l'Indo-Chine* 1897-1901. Hanoï, 1902.

DOUMER, *L'Indo-Chine française. Souvenirs*. Paris, 1905.

DUBOIS, *Le Tonkin en* 1900. Paris (sans date).

FERRY (René), *Le régime douanier de l'Indo-Chine*. Paris, 1912.

GAISMAN, *L'avenir de la France au Tonkin*. Paris, 1909.

GARNIER (Francis). *Voyage d'exploration en Indo-Chine*. Paris, 1873 (2 volumes et 1 atlas).

GARNIER (Francis), *La Cochinchine française en* 1864. Paris, 1864.

GERVAIS-COURTELLEMONT, *L'Empire colonial de la France. L'Indo-Chine*. Paris, 1900.

GIRAM, *Psychologie du peuple annamite. L'évolution historique, intellectuelle, sociale et politique*. Paris, 1907.

GOSSELIN, *L'Empire d'Annam*. Paris, 1904.

LAFARGUE, *L'immigration chinoise en Indo-Chine*. Paris, 1909.

LANESSAN (de), *L'Indo-Chine française*. Paris, 1889.

LANESSAN (de), *La colonisation française en Indo-Chine*. Paris, 1899.

LEMIRE, *Les cinq pays de l'Indo-Chine française*. Paris, 1900.

MAITRE (Henri), *Les régions moï du Sud indo-chinois. Le plateau du Darlac*. Paris, 1909.

MAITRE (Henri), *Les jungles moï*. Paris, 1912.

MOURA, *Le royaume du Cambodge*. Paris, 1883.

MASPERO, *L'Empire khmer : histoire et documents*. Pnom-Penh, 1904.

ORLÉANS (Henri-Philippe d'), *Autour du Tonkin*. Paris, 1894.

PATTE (Paul), *Hinterland moï*. Paris, 1906.

PAVIE, *Mission Pavie en Indo-Chine*, 1879-1895. Paris, 1901-1906.

PICANON, *Le Laos français*. Paris, 1901.

PIERRE, *Flore forestière de la Cochinchine*. Paris (sans date).

SALAUN, *L'Indo-Chine*. Paris, 1903.

SPIRE, *Les Laotiens*. Paris, 1907.

SPIRE, *Le caoutchouc en Indo-Chine*. Paris, 1907.

ANONYMES ET PÉRIODIQUES

Annuaire général de l'Indo-Chine.

Bulletin économique de l'Indo-Chine, publié par la Direction de

l'Agriculture, des Forêts et du Commerce depuis 1898.
Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient depuis 1901.
Revue indo-chinoise depuis 1904. Hanoï.
Bulletin de la Société des Études indo-chinoises depuis 1901.
Bulletin du Comité de l'Asie française.
Bulletin de la Société de Géographie.
Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris.
Excursions et Reconnaissances. Saïgon, 1879-1890 (15 volumes).
Yunnam (Le Chemin de fer du) (publié par les soins de la Compagnie) Paris, 1910.
Conférences faites sur l'Indo-Chine à l'Ecole coloniale, 1910-1911-1912.

TABLES

TABLE DES GRAVURES

1. Joli type de femme annamite . . . . . Frontispice.
2. Bouddha 80
3. Pendant les fêtes du têt 84
4. Enfants cambodgiens 93
5. Elèves bonzes 99
6. Fête de la coupe des cheveux (Cambodge) 101
7. Une des dernières nattes (Décembre 1911) 102
8. Femme cambodgienne 102
9. Restaurant en plein air 132
10. Porteur d'eau chinois 132
11. Danseuses du Palais (Cambodge) 292
12. Musiciens du Palais (Cambodge) 295
13. Ang-kor Thom 307
14. Escalier du vertige (Ang-kor Vat) 308
15. Ang-kor Vat 310
16. Ang-kor Vat 312
17. Le Pnom 314
18. Le Prea-khan 334

346

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre premier. — **Historique** 1

Chapitre II. — **Description géographique** 23

I. Le relief 23

II. Les côtes. 30

III. Les cours d'eau 34

IV. Le climat. 54

Chapitre III. — **L'expansion khmer et annamite dans la péninsule indo-chinoise** 59

Chapitre IV. — **Les Annamites** 71

Chapitre V. — **Les Cambodgiens** 93

Chapitre VI. — **Populations thaï, chams et sauvages**. 103

I. Les Thaïs. 103

II. Chams et Malais. 110

III. Populations dites sauvages. 112

IV. Les Chinois. 130

Chapitre VII. — **Produits d'origine animale** (Faune. Chasse. Pêche. Elevage.) 135

I. Faune et chasse. 135

II. Pêche 143

III. Elevage 153

Chapitre VIII. — **Produits d'origine végétale** (Flore. Forêts. Cultures.) 159

I. Les forêts indo-chinoises 160

II. Cultures alimentaires : le riz 173

CHAPITRE IX. — **Produits d'origine minérale** 203

I. Mines 203
II. Minerais 206
III. Carrières et salines 210

CHAPITRE X. — **Moyens de communication** 215

I. Relations maritimes et terrestres extérieures . . . 215
II. Relations intérieures ; routes, voies navigables, chemins de fer 224

CHAPITRE XI. — **Industrie et mouvement commercial** . 249

I. L'industrie alimentaire 250
II. Filatures et tissages 254
III. Industries diverses 257
IV. Mouvement commercial. Commerce extérieur . . 261
V. Commerce intérieur 272

CHAPITRE XII. — **L'unité indo-chinoise** 277

I. L'unité indo-chinoise et le Gouvernement général . 277
II. Les budgets et l'organisation financière 283

CHAPITRE XIII. — **Organisation des diverses colonies de l'Union indo-chinoise** 287

I. Cochinchine 287
II. L'Annam. Le Tonkin. Le Cambodge. Le Laos. . . 291

CHAPITRE XIV. — **Situation financière** 299

CHAPITRE XV. — **L'Indo-Chine au point de vue du tourisme** 307

CHAPITRE XVI. — **Les armes célestes au Cambodge** . . 333

BIBLIOGRAPHIE 339

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

176915
HAs.
Author Montpensier, Ferdinand François Laurent, duc de M7993n
Philippe Marie
Title Notre France d'Extrême-Orient.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Rel. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU